

**GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG**

---

**MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES**

# **Rapport d'activité 2009**

**Juillet 2010**

## **TABLE DES MATIERES**

	<u>pages</u>
<b><u>I. LE LUXEMBOURG DANS LES ORGANISATIONS REGIONALES ET INERNATIONALES</u></b>	1
1. L'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL)	1
2. Commissions mixtes belgo-luxembourgeoises (C.A.B.L.)	2
3. Le Benelux	2
4. L'Union européenne	3
A. Développements en 2009	3
B. La politique d'élargissement	8
C. Transposition des directives communautaires	10
D. La Cour de Justice des Communautés européennes (CJCE)	11
E. La politique européenne de sécurité et de défense (PESD)	11
F. Non-prolifération et désarmement	12
5. L'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE)	13
6. Le Conseil de l'Europe	16
7. Les organismes de sécurité	16
A. L'OTAN	16
B. L'OSCE	17
8. Les Nations Unies	18
9. L'Organisation mondiale du Commerce (OMC)	23
10. Assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation sur le plan international	24

**II. LE LUXEMBOURG EN TANT QUE SIEGE DES INSTITUTIONS  
EUROPEENNES ET AUTRES INSTANCES** 26

**III. LE LUXEMBOURG ET LES PRINCIPALES REGIONS  
DU MONDE** 28

1. Relations avec les pays européens	28
A. Visites de travail dans les pays de l'UE	28
B. Visites au Luxembourg	28
2. Les Balkans occidentaux	30
3. L'Europe orientale, le Caucase du sud et l'Asie centrale	32
4. L'Afrique du Nord et le Moyen-Orient	34
A. L'Afrique du Nord et Proche-Orient	34
B. La Turquie	36
C. Le conflit israélo-palestinien	36
D. Les pays du Moyen-Orient	37
5. L'Amérique du Nord	38
6. L'Amérique Latine	38
7. L'Afrique	40
8. L'Asie	41
9. L'Océanie	45

**IV. LE LUXEMBOURG ET LES PRINCIPAUX DOSSIERS**

	<u>pages</u>
<b><u>THEMATIQUES</u></b>	46
1. Terrorisme	46
2. Droits de l'homme	46
3. La coopération au développement et l'action humanitaire	48
A. L'aide publique au développement du Luxembourg en 2009	48
B. Qualité de l'aide	49
C. Coopération bilatérale	49
D. Coopération multilatérale	53
E. Action humanitaire	54
F. Coopération avec les ONG	55
G. Initiatives en matière de microfinance	56
H. Appui aux programmes	57
I. Evaluation	58
J. Comité interministériel pour la coopération au développement	58
4. L'immigration	59
A. Activités de la Direction	59
B. Chiffres	62
5. La défense	69
A. Introduction	69
B. Réforme de l'armée	70
C. Paquet défense	70
D. Réunions des ministres de la défense de l'Union européenne et de l'OTAN	70
6. Les relations culturelles internationales	73
A. Relations culturelles bilatérales	73
B. Relations culturelles multilatérales	75
7. Protocole et Chancellerie	76
A. Au service des Luxembourgeois à l'étranger	77
B. Représentation consulaire luxembourgeoise à l'étranger	77

**ANNEXES**

I. Visites et manifestations à Luxembourg en 2009	81
II. Déjeuners de départ en l'honneur des Ambassadeurs accrédités et résidents à Luxembourg	86
III. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre des Affaires Etrangères	87
IV. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre délégué aux Affaires Etrangères et à l'Immigration	90
V. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Ministre de la Défense	91
VI. Relevé des Traités	94
VII. Activités de la Direction du Budget, des Finances, de l'Administration et du Contrôle financier des Missions diplomatiques	96
VIII. Activités du Bureau des passeports, visas et légalisations du 01.01.2009 au 31.12.2009	98
A. Le service des visas	98
B. Le service des légalisations	98
C. Le service des passeports	99
D. Opérations réalisées par les trois services	100
E. Médiateur	101

-----

# I. LE LUXEMBOURG DANS LES ORGANISATIONS REGIONALES ET INTERNATIONALES

## 1. L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE (UEBL)

### a) Réunions « Gäichel »

Depuis le début des rencontres entre gouvernements belge et luxembourgeois lancées à la Gäichel en avril 2004, cinq conseils de gouvernement conjoints ont eu lieu, dont le dernier remonte à février 2007 à Bruxelles. Aucune réunion n'a eu lieu depuis en raison des différents changements gouvernementaux.

### b) Accords de promotion et de protection des investissements

L'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne au 1<sup>er</sup> décembre 2009 aura eu un impact non-négligeable. L'article 207 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) arroege à la Commission européenne le droit de conduire, suite à l'autorisation du Conseil, des négociations en vue de conclure des accords « *tarifaires et commerciaux relatifs aux échanges de marchandises et de services, et les aspects commerciaux de la propriété intellectuelle, les investissements étrangers directs, l'uniformisation des mesures de libéralisation, la politique d'exportation, ainsi que les mesures de défense commerciale, dont celles à prendre en cas de dumping et de subventions.* »

La mise en œuvre du Traité de Lisbonne dans le domaine de la politique commerciale commune se manifestera donc par un transfert de compétences en faveur de l'Union concernant les « investissements étrangers directs ».

Ce transfert de compétence sera graduel afin de préserver le degré de protection offert par les accords d'investissement bilatéraux actuels aux investisseurs et investissements européens et dans l'attente que l'Union européenne se dote, à son tour, des accords pouvant assurer la relève.

La Commission précisera ses vues sur la façon d'organiser cette transition et sa nouvelle politique sur les investissements directs étrangers dans une communication (annoncée pour l'automne 2010).

Ci-dessous un bref état des lieux concernant les accords UEBL de promotion et de protection réciproques des investissements en 2009 :

Quatre accords ont été signés en 2009 : Colombie (4 février 2009), Tadjikistan (10 février 2009), Panama (26 mars 2009) et Barbade (29 mai 2009).

Le Conseil de Gouvernement du 27 novembre 2009 a adopté le projet de loi portant ratification de dix accords concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements conclus

entre l'UEBL les Etats tiers suivants : Bahreïn, Ethiopie, Qatar, République de Corée, Rwanda, Oman, Colombie, Tadjikistan, Panama et Barbade.

Les accords avec les Etats suivants sont entrés en vigueur en 2009 : Azerbaïdjan (27 mai 2009), Mozambique (1<sup>er</sup> septembre 2009), Chine (1<sup>er</sup> décembre 2009) et Maurice (16 décembre 2009).

La Belgique, pour le compte de l'UEBL, a mené des négociations avec les Etats suivants au courant de l'année 2009 : Turquie, Kenya et Kosovo.

## **2. COMMISSIONS MIXTES BELGO-LUXEMBOURGEOISES (C.A.B.L.)**

Prévues par les Accords de coopération signés entre le Luxembourg et les entités fédérées de Belgique et ratifiés par la loi du 25 juin 2004, les deux premières Commissions mixtes ont vu le jour à la fin de l'année écoulée. La première a réuni, le 10 décembre 2009, à Luxembourg, des représentants de la Communauté germanophone de Belgique et de différents Ministères techniques luxembourgeois sous l'égide du Ministère des Affaires étrangères. Une Commission mixte avec la Communauté et Région flamande de Belgique a eu lieu quelques jours plus tard, le 14 décembre 2009, également à Luxembourg.

Les deux réunions ont permis d'aborder de façon concrète la coopération transfrontalière et régionale entre la Belgique et le Luxembourg. Les projets de coopération concernent principalement la culture, l'enseignement, la santé et la recherche. Aux termes des Accords de coopération, la Commission mixte se réunira tous les deux ans – donc, en principe fin 2011 – pour faire le point sur les avancées des différents projets.

## **3. LE BENELUX**

La Chambre des Députés a approuvé le nouveau Traité Benelux lors de sa session du 7 mai 2009 et le Luxembourg a déposé l'instrument de ratification le 25 juin 2009. Le Luxembourg est ainsi le premier des trois partenaires du Benelux à avoir accompli la procédure de ratification du nouveau Traité Benelux qui se substituera à l'actuel Traité de 1958 à l'échéance du 31 octobre 2010.

Au cours du premier semestre 2009, le Luxembourg a assumé la présidence du Benelux. Durant cette période, la présidence luxembourgeoise a, entre autres, organisé une réunion des groupes de travail sur le statut pécuniaire des fonctionnaires Benelux et sur la clé de répartition de son budget, le 10 mars 2009 à Senningen. M. le Ministre Asselborn avait convié, en juin 2009, ses homologues belge et néerlandais à une réunion de concertation portant sur l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. A la suite de cette réunion, le mémorandum reflétant les vues des trois pays du Benelux relatives à la mise en œuvre du Traité de Lisbonne a été élaboré et publié le 5 octobre 2009.

Le 25 mai 2009 a eu lieu à Luxembourg la 2<sup>e</sup> Conférence Benelux sur « La qualité de vie au travail : un challenge en ces périodes de crises » lors de laquelle les ministres du travail et de

l'emploi ainsi que les partenaires sociaux des pays du Benelux ont discuté de la qualité de vie au travail sur fond de crise économique et financière ainsi que de l'importance de la santé et de la sécurité au travail permettant d'assurer un haut niveau de qualité du travail.

Les relations avec les Etats de Viségrad (Pologne, République tchèque, Slovaquie et Hongrie) ainsi que celles avec les Etats baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie) ont été développées. Une réunion des ministres des Affaires étrangères du Benelux et des Etats baltes s'est ainsi tenue le 26 avril 2009 sous présidence luxembourgeoise au Château de Vianden tandis qu'une autre réunion rassemblant les mêmes ministres a eu lieu le 13 octobre 2009 à Vilnius (sous présidence lituanienne des Etats baltes).

La coopération Benelux dans le domaine de la politique de la jeunesse a été consolidée par la signature d'un accord de coopération intitulé « Egalité d'opportunités et de droits pour tous les jeunes et les enfants ». Ce mémorandum d'accord, signé le 27 novembre 2009 par les ministres en charge de la politique de la jeunesse, fixe une stratégie commune à long terme pour la politique de la jeunesse et constitue la base du plan d'action Benelux 2009-2012 pour la jeunesse contenant un certain nombre d'initiatives concrètes.

Au sein du Collège des Secrétaires généraux du Benelux, il y a lieu de noter que M. Eddy Baldewijns, Secrétaire général adjoint belge de longue date, a quitté ses fonctions au 1<sup>er</sup> juin 2009 et a été remplacé par M. Luc Willems à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

#### **4. L'UNION EUROPEENNE**

##### **A. Développements en 2009**

###### **i. Traité de Lisbonne**

Le traité de Lisbonne est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2009. Son ambition est de permettre à une Union de 27 membres et plus de décider de manière plus démocratique, plus transparente et plus efficiente.

Les écueils mettant en cause l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne avaient été nombreux, à commencer par l'incertitude par rapport au second référendum en Irlande. Ce référendum, qui a eu lieu le 2 octobre 2009, a finalement été positif avec 67,13% des voix en faveur du Traité de Lisbonne.

Afin d'ouvrir la voie vers ce deuxième référendum, les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres avaient convenu d'accorder d'importantes concessions au gouvernement irlandais. Le Conseil européen de juin 2009 a ainsi marqué son accord pour octroyer des garanties au gouvernement irlandais, pleinement compatibles avec les dispositions du Traité de Lisbonne, dans les domaines politiquement sensibles. Une décision relative aux garanties légales irlandaises (droit à la vie, famille et éducation ; fiscalité ; sécurité et défense) ainsi qu'une déclaration sur les droits



des travailleurs et la politique sociale seront intégrées dans un protocole annexé aux traités européens lors de la conclusion du prochain traité d'adhésion. Une déclaration unilatérale de l'Irlande relative à la Politique européenne de Sécurité Commune, au regard de sa traditionnelle politique de neutralité, a été intégrée à l'instrument de ratification irlandais du traité.

Les CEEG ont également confirmé, en juin 2009, que chaque Etat membre continuera à avoir droit à un Commissaire dans la Commission européenne une fois le Traité de Lisbonne en vigueur.

Une autre incertitude a été le verdict de la Cour Constitutionnelle allemande, qui a certes donné son feu vert quant à la conformité du traité de Lisbonne avec la loi fondamentale allemande le 30 juin, mais a subordonné la procédure de ratification à la mise en œuvre préalable de lois d'accompagnement, devant assurer les droits constitutionnels du parlement allemand. Le Président Köhler devait attendre l'adoption de ces lois par le Bundestag, avant de pouvoir signer la loi de ratification du Traité de Lisbonne le 23 septembre 2009.

La signature tchèque avait finalement été conditionnée par l'aval de la demande d'*opt-out* de la République tchèque relative à la Charte des droits fondamentaux, à laquelle le Traité de Lisbonne confère une valeur juridique contraignante, mais aussi par l'avis de la Cour constitutionnelle tchèque. Ce n'est qu'après l'arrêt de cette dernière sur la conformité du traité avec la loi fondamentale du pays que le président tchèque, dernier chef d'Etat à entériner le traité, signa la loi de ratification du traité le 3 novembre 2009.

Entretemps, les travaux préparatoires de mise en œuvre du traité de Lisbonne, démarrés dès 2008 puis interrompus après le vote négatif irlandais en juin 2008, avaient été relancés par la présidence suédoise du Conseil de l'UE au deuxième semestre 2009. Une fois le traité en vigueur, ces efforts, qui visent à mettre en œuvre les nouvelles procédures découlant des dispositions du nouveau Traité, ont redoublé.

Pour le Luxembourg, la base pour les travaux de mise en œuvre du Traité de Lisbonne devait être le respect de la méthode communautaire et le maintien de l'équilibre institutionnel. Avec la Belgique et les Pays-Bas, le Grand-duché a publié début octobre un document, dans lequel les pays BENELUX expriment leur attachement à ces principes et prennent position sur les questions institutionnelles qui revêtent une importance particulière. En effet, les dispositions du Traité de Lisbonne créent de nouvelles interactions entre les institutions européennes et de nombreux points doivent être précisés quant à la structuration de ces interactions.

Le Conseil européen qui réunit les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres est dorénavant une institution, dotée d'un président élu pour deux ans et demi. Le président préside les travaux du Conseil européen et œuvre pour y faciliter la cohésion et le consensus. Il assure également la représentation extérieure de l'Union pour les matières relevant de la politique étrangère et de sécurité commune.

Il faut déterminer son interaction avec la présidence tournante du Conseil qui subsiste, et avec le nouveau poste de Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de

sécurité, tout comme doivent être élaborées les modalités du nouveau Service européen d'Action extérieure sous autorité du Haut Représentant. Le Haut Représentant, qui présidera le Conseil Affaires étrangères et représentera le Conseil pour les questions PESC sera également vice-président de la Commission et veillera à la cohérence de l'action extérieure de l'Union.

Le 19 novembre 2009, sous présidence suédoise et après moult tractations politiques, les chefs d'Etat et de gouvernement ont désigné d'un commun accord le premier président du Conseil européen, ainsi que le premier Haut Représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, en les personnes du Premier Ministre belge Herman van Rompuy et de la Commissaire au Commerce britannique Catherine Ashton. Le gouvernement luxembourgeois leur a assuré son soutien entier dans la définition et l'exécution de leurs fonctions.

Comme décidé par le Conseil européen de décembre 2008, le processus de formation d'une nouvelle Commission européenne a été entamé sans délai après les élections du Parlement européen de juin 2009. Le mandat de la Commission 2004-2009 a expiré le 31 octobre 2009, mais a été prolongé en raison du délai de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Le 9 juillet 2009, les CEEG ont décidé de désigner M. Barroso comme candidat au poste de président de la Commission. Les députés européens ont validé sa candidature le 16 septembre 2009, et le président a annoncé le 27 novembre 2009 la répartition des portefeuilles pour la prochaine Commission, choix qui devront être validés par le Parlement européen en 2010 avant d'attaquer les défis qui attendent l'Union européenne sous son nouveau régime institutionnel.

## ii. Crise économique et financière

Pour répondre de manière unie, rapide et coordonnée à la menace de récession qui a accompagné la crise économique et financière internationale dès l'automne 2008, le Conseil européen de décembre 2008 a approuvé un plan de relance de l'économie européenne. Le plan constitue le cadre commun des efforts entrepris par les Etats membres et par l'UE pour assurer la cohérence des mesures de relance et d'en maximiser les effets sur l'économie européenne et compléter les mesures déjà entreprises par l'UE et les Etats membres pour faire face à la crise.

Une impulsion budgétaire d'environ 1,5 % du PIB communautaire a été injectée dans l'économie réelle au travers de plans de relance nationaux, afin de soutenir l'activité économique et l'emploi. En fonction des situations nationales, les mesures de relance ont pris la forme d'augmentations de la dépense publique, de réductions de la pression fiscale, de diminutions des charges sociales, de soutien aux entreprises ou d'aides directes aux ménages les plus vulnérables. Les mesures de soutien à la demande visent un effet immédiat, tout en étant limitées dans le temps, et sont ciblées sur les secteurs les plus touchés et les plus importants au regard de la structure de l'économie.

Le Conseil ECOFIN de novembre 2009 a décidé, en accord intervenu avec le Parlement européen, le financement de la deuxième partie du plan européen pour la relance économique de 2,4 milliards EUR.

Parmi les recommandations de sortie de crise et de consolidation de l'économie, la création d'un système européen intégré pour la supervision financière en Europe a été lancée. Lors de sa réunion en juin 2009, le Conseil européen s'est montré favorable à la création d'un comité européen du risque systémique, chargé d'analyser les risques potentiels pour la stabilité financière, de formuler des recommandations et d'en surveillera la mise en œuvre, tant en Europe qu'à l'échelle mondiale.

Le Conseil ECOFIN de décembre 2009 a dégagé un accord sur des propositions visant à créer trois autorités européennes pour la surveillance des secteurs de la banque, de l'assurance et des valeurs mobilières, au titre d'une réforme du cadre de surveillance de l'UE. Il a demandé à la présidence d'entamer des négociations avec le Parlement européen en vue de l'adoption des textes en première lecture, de manière à permettre la mise en place du nouveau cadre en 2010. Le Conseil ECOFIN de novembre 2009 a également dégagé une orientation générale sur un renforcement des exigences de fonds propres et les politiques de rémunération dans le secteur bancaire.

Les mesures de relance économique ont été accompagnées d'efforts accrus de mise en œuvre des réformes structurelles dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne. La Commission a lancée une consultation publique en novembre 2009 sur la future stratégie « UE 2020 » qui devrait succéder à la Stratégie de Lisbonne.

Les Etats membres n'ont toutefois pas toujours été en mesure de respecter les obligations imposées par le Pacte de stabilité et de croissance qui exige que les Etats membres de la zone euro aient un déficit inférieur à 3 % du PIB et une dette inférieure à 60 % du PIB. Le pacte a certes été adouci en 2008 afin de tenir compte des circonstances exceptionnelles de la crise économique et financière, mais le Conseil européen de juin 2009 a réaffirmé son ferme attachement à des finances publiques saines et à ce que les déficits des finances publiques restent temporaires.

### iii. La gouvernance économique en Europe

Le Conseil européen (avec le Conseil ECOFIN) a préparé, au niveau européen, les réunions du G20 sur l'architecture financière internationale, dont le sommet G20 qui s'est tenu à Londres le 2 avril 2009. Ce sommet a été la cause de certains doutes quant à la bonne préparation commune des sommets du G20 par les Etats membres de l'Union européenne et le Luxembourg s'est engagé en faveur d'une meilleure coordination intra-européenne avant les rencontres internationales.

Dans ce sens, le Conseil européen de décembre 2009 a pu se féliciter des résultats du sommet du G20 organisé à Pittsburgh en septembre 2009, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'un cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée ainsi que la poursuite des travaux relatifs à une charte pour une économie durable. Il a accueilli avec satisfaction l'engagement qui a été pris d'adopter des mesures pour renforcer le système de surveillance et de réglementation financières internationales, et notamment réformer les normes internationales concernant les rémunérations et mettre au point un ensemble unique de normes comptables mondiales de haute qualité.

Le Conseil européen a souligné que, dans le contexte du cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée, le FMI et le G20 devront tenir pleinement compte du dispositif économique

institutionnel de l'Union européenne et de la zone euro dans son ensemble. Il appelle le Conseil et la Commission à veiller à ce que l'UE prépare minutieusement les futurs sommets du G20.

#### iv. Elargissement de la zone euro

Au 1er janvier 2009, la Slovaquie est entrée dans la zone euro. Ceci porta à seize le nombre de pays membres où la monnaie unique est en circulation. L'Euro a aussi fait preuve de ses atouts en temps de crise économique et financière (gage de stabilité financière face aux attaques spéculatives et encouragement de l'investissement au sein du marché intérieur avec des taux d'intérêts plus bas au sein de la zone Euro que dans les Etats n'ayant pas encore adopté la monnaie unique).

#### v. Changement climatique et le Sommet de Copenhague

Ni le poids diplomatique de l'Union européenne ni sa façon d'aborder ces négociations n'auront été suffisants pour arracher un engagement conséquent et contraignant en faveur d'objectifs chiffrés ambitieux face aux réticences des pouvoirs émergents (la Chine, l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud notamment) et établis (Etats-Unis).

La Conférence de Copenhague a réussi de justesse à adopter un document final baptisé « Accord de Copenhague » qui cache maints désaccords, en particulier sur la répartition entre pays « développés » et « émergents » des efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et sur les montants financiers à verser par les pays « riches » aux pays « pauvres » afin d'aider ces derniers à s'adapter aux nouvelles réalités climatiques.

L'Accord de Copenhague, dépourvue d'un contenu véritable, est de surcroît non contraignant. La Conférence des Parties s'est ainsi limitée à « prendre note » de cet Accord que chaque Etat est libre de soutenir en communiquant l'étendue de son engagement à la Présidence danoise de la Conférence pour le 31 janvier 2010.

Malgré ce verdict accablant, l'Accord de Copenhague présente néanmoins un certain nombre de points positifs :

Contrairement au protocole de Kyoto, l'accord de Copenhague est mondial et réunit notamment la Chine et les Etats-Unis, les deux pollueurs les plus importants, qui s'engagent ainsi également à limiter l'augmentation de la température mondiale en-dessous de 2°Celsius et d'atteindre le plus vite possible le pic des émissions de gaz à effet de serre (GES) aux niveaux global et national. Le texte de l'Accord de Copenhague servira de base pour la suite des négociations, qui devraient aboutir, tel est en tout cas le vœu du Luxembourg et de l'Union européenne, à un accord contraignant à la COP 16 en décembre 2010 à Cancun (Mexique).

Si le texte ne contient pas d'objectifs de réduction pour 2050, il prévoit des financements substantiels de la part des pays développés pour le mécanisme de financement rapide (fast-start) ainsi que pour la période post-2020. Autre point positif à souligner : la création du « Copenhagen Green Climate Fund », qui devrait faciliter la mise en œuvre de projets dans les PED.

Rappelons par ailleurs que le Luxembourg était représenté à Copenhague par M. le Premier Ministre Jean-Claude Juncker, Mme le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Marie-Josée Jacobs, M. le Ministre du Développement durable et des Infrastructures Claude Wiseler, et M. le Ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures Marco Schank.

## **B. La politique d'élargissement**

L'UE poursuit le processus d'élargissement conformément au consensus renouvelé sur l'élargissement approuvé par le Conseil européen les 14 et 15 décembre 2006. Ce consensus est fondé sur principes de la consolidation, la conditionnalité et la communication, conjuguées à la capacité de l'UE à intégrer de nouveaux membres.

### i. Pays candidats

A la fin de 2009, une percée dans les négociations avec la Croatie a pu être notée. Après la signature des Premiers Ministres slovène et croate le 4 novembre 2009 d'un accord d'arbitrage sur la question frontalière avec la Slovénie ainsi que la ratification de cet accord par le parlement croate le 20 novembre 2009, la Slovénie a levé la plupart de ses réserves sur les chapitres qu'elle avait bloqués pendant plusieurs mois.

La clôture des négociations d'adhésion semble envisageable dans un avenir proche. Un groupe de travail chargé de rédiger le traité d'adhésion avec la Croatie a été mis en place en décembre 2009.

A rappeler dans ce contexte que le nombre des chapitres ouverts avec la Croatie s'élève à 28 sur 35 chapitres au total, dont 17 ont été clos provisoirement.

Les négociations d'adhésion avec la Turquie ont progressé lentement en 2009, mais ont atteint un stade plus difficile, exigeant de la Turquie qu'elle redouble d'efforts pour satisfaire aux conditions définies. Les négociations restent soumises aux restrictions liées à l'Union douanière décidées par le CAGRE de décembre 2006 et sont entravées par le retard accumulé par la Turquie concernant les critères de référence.

La Turquie persiste à ne pas vouloir satisfaire à l'obligation qu'elle a de mettre en œuvre, de manière intégrale et non discriminatoire, le protocole additionnel à l'accord d'association. De plus, la Turquie et la République de Chypre n'ont pas pu progresser sur la voie de la normalisation de leurs relations.

A la fin de 2009, l'UE et la Turquie ont ouvert douze chapitres de négociations (des 35 chapitres en total), dont un a été clos provisoirement.

En ce qui concerne le troisième pays avec statut de pays-candidat, l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine, qui est candidat à l'adhésion à l'UE depuis décembre 2005, les négociations n'ont pas encore commencé. Cependant des progrès ont été enregistrés dans une série

de domaines importants et la Commission européenne a recommandé d'ouvrir les négociations d'adhésion avec l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine. Le Conseil européen de décembre 2009 a décidé de réexaminer cette question au cours de 2010. L'obstacle à résoudre avant le début des négociations reste évidemment le problème de la dénomination du pays.

Notons que le 30 novembre 2009, le Conseil de l'UE a décidé d'octroyer l'exemption de visa pour les citoyens de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine titulaires de passeports biométriques ; mesure dont bénéficient également les citoyens serbes et monténégrins. Ce régime d'exemption de visa s'applique à partir du 19 décembre 2009.

## ii. Pays candidats potentiels

Les pays candidats potentiels des Balkans occidentaux continuent à se rapprocher de l'UE. Quatre nouvelles demandes de candidature ont été présentées entre 2008 et 2009, dont trois de pays des Balkans occidentaux.

Le 16 juillet 2009, le parlement islandais a voté avec 33 voix pour, 28 voix contre et 2 abstentions la présentation d'une demande d'adhésion. Le 23 juillet 2009, l'Islande a officiellement déposé sa candidature et le Conseil affaires générales et relations extérieures du 27 juillet 2009 a demandé à la Commission européenne de préparer son avis. L'Islande a déjà des relations étroites avec l'UE à travers sa participation à l'Espace Economique Européen (EEE) depuis plus de 15 ans.

Le Monténégro a présenté sa candidature d'adhésion à l'UE le 15 décembre 2008. Le 23 avril 2009 le Conseil de l'UE a demandé la Commission européenne de préparer un avis sur cette candidature monténégrine. Notons que l'Accord de Stabilisation et d'Association (ASA) entre le Monténégro et l'UE n'est pas encore entré en vigueur vu que deux pays membres de l'UE ne l'ont pas encore ratifié.

Le 28 avril 2009, l'Albanie a déposé sa demande d'adhésion à l'UE. Le Conseil de l'UE a demandé en novembre 2009 à la Commission européenne de préparer son avis sur cette candidature. Avec l'entrée en vigueur de l'ASA entre l'UE et l'Albanie le 1<sup>er</sup> avril 2009, l'UE espère que les défis que l'Albanie doit relever d'urgence voient des progrès substantiels. Les défis principaux sont le renforcement de l'État de droit, et plus particulièrement la lutte contre la criminalité organisée et la corruption, ainsi que le bon fonctionnement des institutions publiques, en particulier l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Le 22 décembre 2009, le Président de Serbie a présenté la candidature d'adhésion à l'UE de son pays. En ce qui concerne la coopération de la Serbie avec le TPIY, le Conseil de l'UE a noté que le bureau du procureur général du TPIY est satisfait du niveau actuel des efforts déployés par les autorités serbes dans leur coopération. Par conséquent, l'UE a décidé de commencer à mettre en œuvre l'accord intérimaire. En ce qui concerne la ratification de l'accord de stabilisation et d'association, le Conseil de l'UE a décidé en décembre 2009 de revenir sur cette question dans un délai de six mois.

La signature de l'accord de stabilisation et d'association avec la Bosnie-et-Herzégovine le 16 juin 2008 à Luxembourg a confirmé l'engagement de l'UE en faveur d'un avenir européen pour le pays.

L'ASA a déjà été ratifié par 19 Etats membres de l'UE. Cependant, l'UE demeure préoccupée par l'évolution de la situation politique et engage la Bosnie-Herzégovine à accélérer de toute urgence le rythme de ses réformes essentielles.

Un calme précaire a été maintenu au Kosovo après sa déclaration d'indépendance en février 2008. Il subsiste des défis majeurs, parmi lesquels le rétablissement de l'État de droit, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, le renforcement des capacités administratives, la protection des minorités ainsi que de l'héritage religieux et culturel, et l'intensification du dialogue et de la réconciliation entre les communautés.

### **C. Transposition des directives communautaires**

En 2009, le Luxembourg a réalisé à deux reprises successives sa meilleure performance en termes de transposition depuis l'introduction du Tableau d'affichage du marché intérieur.

Ainsi, le Luxembourg avait réussi à faire baisser son déficit de transposition à 1.7% lors du Tableau d'affichage n° 19, ce qui correspondait à un nombre de 27 directives marché intérieur non-transposées au 10 mai 2009 sur un total de 1606 directives en vigueur à cette même date. A noter que le Luxembourg avait ainsi réduit de neuf unités le nombre de directives en retard par rapport au Tableau d'affichage précédent (n° 18), où il avait encore affiché un déficit de 2.2%.

Au prochain Tableau d'affichage n° 20, qui reflète la situation au 10 novembre 2009 et dont la publication est attendue pour la deuxième moitié du mois de février 2010, le Luxembourg accusera un déficit d'environ 1.4% et partant franchira pour la première fois la barre des 1.5%, ancien objectif européen en la matière.

Le défi reste cependant de taille, étant donné que malgré ces développements positifs, le Luxembourg n'a toujours pas atteint l'actuel objectif de 1% de déficit de transposition que le Conseil européen de mars 2007 avait fixé pour 2009. Par ailleurs, l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne au 1<sup>er</sup> décembre 2010 a entraîné une accélération de la procédure en manquement.

En effet, l'étape de l'ancien avis motivé 228 TCE n'existant plus, on passe désormais directement de la 2<sup>e</sup> mise en demeure à la 2<sup>e</sup> saisine. Plus inquiétant encore, la menace des sanctions financières devient plus immédiate et réelle car la Cour de Justice peut condamner les Etats membres dès la 1<sup>ère</sup> saisine au paiement d'une somme forfaitaire et d'une astreinte journalière.

Le troisième rapport sur la mise en œuvre de la transposition des directives communautaires au Luxembourg, portant sur la période du 30 avril 2008 au 1<sup>er</sup> avril 2009, a été soumis par le Gouvernement à la Chambre des Députés en mai 2009.

## **D. La Cour de Justice des Communautés européennes (CJCE)**

En 2009, la Commission européenne a introduit cinq nouveaux recours en manquement contre le Luxembourg pour mauvaise application du droit communautaire ou pour non transposition de directives dans les délais prescrits, soit dix de moins qu'en 2008.

Pendant l'année 2009, douze affaires intéressant le Luxembourg ont pu être réglées. Dans sept cas, soit cinq de moins qu'en 2008, la Cour a constaté le manquement du Luxembourg à ses obligations. Dans quatre cas, soit un nombre identique qu'en 2008, la Commission s'est désistée de son recours en cours d'instance.

En 2009, le Luxembourg a présenté des observations dans le cadre de deux affaires préjudicielles. De même, des observations ont été déposées dans le cadre d'une demande d'avis de la part du Conseil de l'Union européenne sur la création d'un système unifié de règlement des litiges en matière de brevets. Enfin, le Luxembourg a introduit un recours contre le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen visant l'annulation de la directive 2009/12/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2009 sur les redevances aéroportuaires.

## **E. La politique européenne de sécurité et de défense (PESD)**

### 1. Opérations de gestion de crises

#### *Opérations civiles*

Le Luxembourg a contribué aux travaux de préparation en amont des missions et y participe moyennant des contributions en ressources humaines ou financières.

Après la crise en Géorgie, le Luxembourg a contribué à la mise en place de la mission d'observation en Géorgie par l'envoi de deux membres de la police grand-ducale. Cette contribution a été maintenue tout au long de l'année 2009.

Les trois pays du Benelux ont organisé en juin 2009 le 100<sup>ème</sup> cours de formation dans le cadre de la mission intégrée "État de droit" de l'Union européenne (UE) pour l'Irak, EUJUST LEX. Vingt magistrats instructeurs et hauts fonctionnaires des services de police irakiens ont participé à cette formation dans le domaine de la gestion d'enquête. Il s'agit du 6<sup>ème</sup> cours de formation organisé conjointement par la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas dans le cadre de cette mission de l'UE.

Un membre de la Police grand-ducale a assumé le rôle de chef de mission adjoint auprès de la mission d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EUBAM Rafah) de l'Union européenne pour une période de plusieurs mois.

La participation de 2 membres de la Police grand-ducale à la mission «Etat de droit» menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX KOSOVO) a été maintenue pendant l'année 2009.



## 2. Développement des capacités

### *Capacités civiles*

Le domaine de la gestion civile des crises s'est développé substantiellement ces dernières années. La gestion civile des crises joue un rôle de plus en plus grand dans l'appui que l'UE apporte à la paix et la sécurité internationales.

Grâce à l'amélioration de ses structures de commandement et de conduite, l'Union assure aujourd'hui dans de bonnes conditions le déploiement de 10 missions civiles en parallèle.

Afin de continuer à améliorer les dispositifs en la matière, le Conseil a, en décembre 2008, endossé les « Engagements pris par les Ministres pour le développement des capacités civiles ». Le Conseil a aussi adopté le rapport de progrès sur la mise en œuvre du nouvel objectif global civil 2010 et a approuvé des lignes directrices pour les retours d'enseignement et les bonnes pratiques dans les missions civiles.

## 3. Coopération avec les organisations internationales et les pays tiers

Sous la conduite du COPS, l'UE a poursuivi sa coopération en matière de gestion de crises avec un certain nombre d'organisations internationales, en particulier l'OTAN, l'ONU, l'Union africaine et l'OSCE.

## **F. Non-prolifération et désarmement**

### La non-prolifération des armes de destruction massive

Conformément à la stratégie de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive de l'UE, dont l'objectif est la mise en œuvre effective des traités, leur universalisation et le renforcement des organisations internationales, le Luxembourg a soutenu le long de 2009 les travaux des groupes de contrôle à l'exportation, qui visent à empêcher que certains Etats ou des acteurs non-étatiques ne parviennent à obtenir des armes de destruction massive et leurs moyens de délivrance. Le Luxembourg soutient de même des initiatives de coopération interétatiques qui poursuivent cet objectif, comme par exemple l'Initiative de Sécurité contre la Prolifération.

Six ans après l'adoption de la stratégie de lutte contre la prolifération des ADM, le Conseil de l'Union européenne a adopté en décembre 2008 un nouveau document stratégique intitulé « Nouveaux axes d'action de l'Union européenne en matière de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs ». Ce nouveau document est complémentaire à la stratégie ADM de 2003 et sert de feuille de route afin d'augmenter l'efficacité de la mise en œuvre de la stratégie.

En matière de non-prolifération nucléaire, les dossiers iranien et nord-coréen ont continué à dominer l'actualité en 2009.

Dans le cadre de son engagement dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement, le Luxembourg a, en 2009, contribué financièrement à un projet de formation d'experts de pays en voie de développement de l'Organisation du Traité d'Interdiction Complète des Essais.

### Désarmement

Après avoir participé tout au long de l'année 2008 au « processus d'Oslo » et après la signature de la Convention sur les armes à sous-munitions à Oslo en décembre 2008, le Luxembourg a continué ses efforts dans ce domaine. Le Luxembourg a été le 13<sup>ème</sup> Etat à ratifier la Convention en déposant son instrument de ratification auprès des Nations unies à New York en juillet 2009.

### Contrôles à l'exportation et régimes de non-prolifération

Depuis de nombreuses années, l'UE joue un rôle de premier plan dans le contrôle des exportations d'armements, au niveau tant régional qu'international. En 1998, le Conseil a adopté le code de conduite de l'Union européenne en matière d'exportation d'armements, qui fixe huit critères pour l'exportation d'armes conventionnelles, établit un mécanisme d'information et de consultation pour les refus et comporte une procédure de transparence qui se traduit par la publication des rapports annuels de l'UE sur les exportations d'armements.

En décembre 2009, le Conseil a franchi une nouvelle étape importante dans l'amélioration des normes de contrôle des exportations d'armements de l'UE. Elle comprend plusieurs éléments nouveaux qui en approfondissent et en élargissent le champ d'application. Parmi ces éléments figurent l'extension des contrôles au courtage, aux transactions de transit et aux transferts intangibles de technologies, ainsi que la mise en œuvre de procédures renforcées visant à harmoniser les politiques des États membres en matière d'exportation. Les États membres ont ainsi souligné qu'ils étaient déterminés à empêcher les exportations de technologie et d'équipements militaires qui pourraient être utilisés à des fins indésirables telles que la répression interne, l'agression internationale ou la déstabilisation régionale.

## **5. L'ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (OCDE)**

Force est de constater que l'OCDE, dont l'ambition n'a cessé de croître sous l'influence du Secrétaire général, M. Angel Gurría, a su profiter de la crise financière et économique mondiale pour accroître davantage sa visibilité et essayer de s'affirmer comme l'une des organisations internationales majeures dans la nouvelle gouvernance économique mondiale émergente en se mettant davantage sur le devant de la scène par ses contributions aux G20 successifs de Washington (novembre 2008), Londres (avril 2009) et Pittsburgh (septembre 2009), aux réunions du G7/8 et à des réunions d'importance mondiale comme le sommet de Copenhague sur le changement climatique. Il est notable que pas moins de 18 pays membres de l'OCDE ou y liés par des procédures d'adhésion ou d'engagement renforcé figurent au G20.

Cependant en 2009, les activités du Secrétariat de l'organisation n'ont pas manqué de susciter à bien des égards des polémiques. Le 13 mars 2009, le gouvernement luxembourgeois avait décidé de lever ses réserves sur l'article 26 du modèle de convention fiscale sur le revenu et la fortune de l'OCDE. Suite aux développements internationaux en la matière, le Luxembourg, affichant sa volonté pour renforcer la coopération internationale dans la lutte contre la fraude fiscale et estimant que le secret bancaire n'est pas incompatible avec les règles de l'OCDE, s'est ainsi prononcé en faveur d'un échange de renseignements sur demande dans des cas spécifiques et sur base de preuves concrètes.

Malgré cet engagement du gouvernement d'appliquer le standard OCDE et d'intégrer dorénavant l'échange de renseignements sur demande dans ses conventions de non double imposition bilatérales, le Luxembourg a figuré dans une liste « grise » établie par l'OCDE à l'occasion du G20 de Londres du 2 avril 2009. Cette liste regroupe les pays qui se sont engagés à appliquer le standard, mais ne l'ont pas encore mis en œuvre dans au moins 12 conventions fiscales. Or, le Secrétariat général avait établi cette liste sans qu'une discussion appropriée entre pays membres n'ait eu lieu préalablement au sein de l'organisation.

Le Luxembourg a rapidement réagi par la (re-)négociation et la signature en moins de cinq mois de 12 conventions de non double imposition bilatérales incluant l'échange d'informations en matière fiscale sur demande et continue depuis de (re-)négocier de nombreuses autres conventions. Début juillet 2009 le Luxembourg a été retiré de la liste « grise » et figure depuis parmi les pays ayant effectivement mis en place la norme en vigueur à l'échelle internationale dans ce domaine. Le Luxembourg suit d'ailleurs activement les travaux du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements qui a été chargé d'évaluer et de vérifier la mise en œuvre du standard ci-dessus.

Le Luxembourg n'était pas seul en critiquant le manque de communication et de concertation dans la démarche du Secrétariat et a insisté sur le nécessaire respect de plus de discussions préalables au sein de l'OCDE avec les membres concernés dans le cadre des travaux de l'OCDE dans la préparation des G20. Une réserve conjointement émise avec l'Autriche, la Belgique et la Suisse sur une ligne budgétaire pour la coopération de l'OCDE avec le G20 a été levée en octobre.

La ministérielle de l'OCDE des 24 et 25 juin 2009, sous présidence du Premier ministre de la République de Corée, M. Han Seung-soo, avait pour thème « La crise et au-delà : bâtir une économie mondiale plus forte, plus propre et plus juste ». M. Nicolas Schmit, en sa qualité de ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, a participé à cette réunion où les membres de l'OCDE se sont notamment penchés sur la gestion de la crise et des modèles économiques plus durables à promouvoir dès maintenant pour l'après-crise et la reprise. Les ministres ont adopté une déclaration sur la croissance verte.

M. Frieden, en sa qualité de ministre du Trésor et du Budget, a participé le 25 juin à un panel sur le thème de « Promouvoir l'intégrité des marchés » au Forum de l'OCDE qui s'est tenu en marge de la ministérielle devant une audience de représentants du monde économique, des syndicats, des ONG et des gouvernements.

Des ministres luxembourgeois ont participé à diverses ministérielles sectorielles :

- Réunion ministérielle sur les politiques de développement territorial sur le thème « Investir pour la croissance, bâtir des régions innovantes » le 31 mars 2009 à laquelle le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, M. Jean-Marie Halsdorf, a participé. Le Luxembourg porte un intérêt particulier à ce sujet au vu de l'aspect transfrontalier au sein de la Grande Région.

- Réunion ministérielle annuelle du comité d'aide au développement (CAD) à laquelle le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, M. Jean-Louis Schiltz, a participé les 27 et 28 mai 2009.

- Réunion des ministres en charge de l'Emploi, du Travail et des Affaires sociales sur le thème « Faire face à la crise de l'emploi : les réponses des politiques sociales et de l'emploi » à Paris les 28-29 septembre 2009 à laquelle M. Nicolas Schmit a pris part en sa qualité de ministre de Travail, de l'Emploi et de l'Immigration.

- Réunion du groupe de travail ad hoc de l'OCDE sur les performances environnementales du Luxembourg à Paris le 7 octobre 2009 avec participation du ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, M. Marco Schank.

D'autre part, diverses publications de l'OCDE en 2009 ont porté sur le Luxembourg, comme e.a. l'édition 2009 de « Regards sur l'éducation » (niveau de formation de la population adulte et ressources investies dans l'enseignement) ; et le « Panorama de la santé 2009 » avec e.a. une analyse du système de santé au Luxembourg.

Notons qu'en novembre une délégation du secrétariat de l'OCDE a été en mission au Luxembourg pour préparer l'étude économique du Luxembourg dans le cadre de l'EDRC (Economic and Development Review Committee).

Pendant la dernière décennie, l'OCDE a élargi son champ d'action au-delà de ses 30 membres pour mettre ses compétences au service de presque une centaine de pays, dont des pays en voie de développement et des économies émergentes, par le biais de participation aux comités et forums mondiaux. L'organisation traverse actuellement une période d'élargissement et d'engagement renforcé (enhanced engagement).

Les discussions d'adhésion, décidées au niveau des ministres après de longues négociations en mai 2007, n'avancent pas à rythme égal. Le 15 décembre 2009, le Conseil a donné son accord à l'adhésion du Chili comme 31<sup>e</sup> membre de l'OCDE et comme premier pays de l'Amérique du Sud (deuxième pays latino-américain après le Mexique). L'adhésion du Chili sera officielle une fois que les formalités nécessaires auront été accomplies, en incluant l'accord du parlement chilien.

Les adhésions de l'Estonie et de la Slovaquie, et, le cas échéant, d'Israël pourraient peut-être encore avoir lieu avant la ministérielle de juin 2010. Les négociations avec la Fédération de la Russie

avancent plus lentement, la Russie n'ayant soumis son mémorandum initial qu'en marge de la ministérielle de 2009.

L'engagement renforcé avec les pays émergents du BIICS (Brésil, Inde, Indonésie, Chine, Afrique du Sud) résulte du besoin de coopération accrue au niveau mondial par rapport aux défis de l'instant. Cependant, alors que d'un point de vue des analyses économiques la coopération est bonne avec ces cinq pays émergents, il y a certaines réticences dans un rapprochement plus normatif vers l'OCDE sous forme de ralliement aux déclarations ministérielles ou conventions, notamment du côté chinois.

## **6. LE CONSEIL DE L'EUROPE**

Le Ministre délégué Nicolas Schmit a participé à la 119<sup>e</sup> session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, le 12 mai 2009 à Madrid. Cette session a marqué le 60<sup>ième</sup> anniversaire de la création de l'organisation. Le Ministre Schmit a insisté sur la nécessité de réformer le système de protection des droits de l'homme afin qu'il puisse continuer à remplir effectivement sa mission. Dans ce contexte, il a souligné que la ratification du protocole 14 restait une priorité incontournable.

Le nouveau secrétaire général du Conseil de l'Europe, M. Thorbjørn Jagland, a effectué le 27 octobre 2009 une visite de travail au Luxembourg. Il a été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker et par M. Asselborn. Le Luxembourg avait soutenu activement l'élection de M. Jagland puisque celui-ci correspondait parfaitement au profil suggéré en 2006 par le rapport du Premier ministre Juncker sur les relations entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe (« rapport Juncker »).

Outre les contributions obligatoires au budget de l'organisation, il convient de relever les contributions extrabudgétaires du Luxembourg à la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (20 000 €) et à la Commission de Venise (15 000 €).

## **7. LES ORGANISMES DE SECURITE**

### **A. L'OTAN**

Le sommet du 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'Alliance à Strasbourg-Kehl

L'évènement marquant de l'année 2009 a été le Sommet du 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'OTAN à Strasbourg, Kehl et Baden-Baden. Le Luxembourg y a été représenté par le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et le ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz.

Le sommet de Strasbourg-Kehl a été le premier sommet de l'Alliance à 28 après la décision prise en 2008 d'inviter l'Albanie et la Croatie de rejoindre l'Alliance. Le sommet a été dominé par la sélection d'un nouveau Secrétaire-Général de l'Alliance, en succession de Jaap de Hoop Scheffer qui a été à la tête de l'OTAN depuis 2004. Le Premier Ministre sortant du Danemark, M. Anders Fogh Rasmussen, a été choisi par les chefs d'Etat et de gouvernement comme le nouveau Secrétaire Général.

Le retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN a aussi été scellé au Sommet. De plus, les chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé d'entamer les travaux sur l'élaboration d'un nouveau concept stratégique afin de mettre à jour la dernière version datant de 1999. Un groupe d'experts, présidé par Mme Madeleine Albright, a vu le jour afin de guider les travaux sur le nouveau concept. Il est prévu que le nouveau concept soit adopté au prochain sommet de l'Alliance qui se tiendra en automne 2010 à Lisbonne.

Dans le contexte de la révision du concept stratégique de l'OTAN, le Luxembourg et l'OTAN ont organisé le 16 octobre 2009 un séminaire à la Chambre de commerce au Kirchberg en présence des Ministres Asselborn et Halsdorf. Le séminaire au Luxembourg a été le premier d'une série de quatre séminaires destinés à discuter des différents aspects du nouveau concept stratégique. Le séminaire au Luxembourg a été dédié aux tâches de l'OTAN dans le domaine de la sécurité.

### Les opérations

Au niveau opérationnel, l'OTAN a continué à être fortement engagée au Kosovo et en Afghanistan.

La déclaration d'indépendance du Kosovo a été une épreuve importante pour l'OTAN, présente avec la KFOR. Bien que la situation sécuritaire soit sous contrôle, le soutien de l'OTAN à la mise en place de l'architecture sécuritaire au Kosovo, en coordination avec l'UE, restera cependant nécessaire.

L'Armée luxembourgeoise est engagée au sein de la KFOR depuis 2000 : 23 militaires luxembourgeois sont intégrés dans une unité française au nord du Kosovo.

En matière d'opérations, l'Afghanistan a également continué à dominer l'actualité en 2009. Le Luxembourg est engagé depuis 2003 dans la FIAS, notamment à travers un détachement de 9 militaires, dont la mission est de participer, au sein d'une unité belge, à la surveillance et la protection de l'aéroport international de Kaboul.

### **B. L'OSCE**

Le Ministre Asselborn a assisté à la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'OSCE à Corfou, les 27 et 28 juin 2009. Cette réunion avait été convoquée dans le cadre des discussions sur l'avenir de l'architecture de sécurité en Europe. Lors de son intervention, M. Asselborn a noté qu'il importait plus que jamais de profiter des structures de sécurité existantes

afin d'améliorer la mise en œuvre des engagements, notamment dans le cadre de la dimension humaine de l'OSCE.

M. Asselborn a également assisté à la réunion ministérielle de l'OSCE à Athènes qui a décidé du lancement d'un débat structuré dans le cadre du « processus de Corfou ». Dans son intervention devant la Plénière, le Ministre a dit attendre des résultats concrets dans les quatre domaines clés suivants :

- le renforcement de l'efficacité dans la prévention et gestion des conflits
- la maîtrise des armements conventionnels
- le développement de réponses appropriées aux nouvelles menaces
- la mise en œuvre des engagements dans la dimension humaine

Le Luxembourg a participé avec cinq observateurs aux missions d'observation électorale du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) en Moldavie (élections parlementaires du 5 avril) et en Albanie (élections parlementaires du 28 juin). A noter qu'une équipe du BIDDH a visité le Luxembourg du 25 au 29 mai 2009 dans le cadre de l'observation des élections européennes.

Outre les contributions au budget ordinaire, le Luxembourg a également contribué aux frais de fonctionnement de la Cour de conciliation et d'arbitrage, de la Commission consultative pour le régime « ciel ouvert » et du Groupe consultatif commun (traité FCE). Le Luxembourg a fait des contributions extrabudgétaires à différents projets de l'OSCE. Il a contribué 200.000 € à un projet de soutien à la société civile dans les domaines de la sécurité et de l'environnement, 14.000 € au « Comprehensive SALW and SCA programme », 25.000 € au « Peer mediation programme » en Bosnie Herzégovine, 25.000 € au programme de soutien du BIDDH aux défenseurs des droits de l'homme, 10.000 € à un projet de lutte contre la corruption, ainsi que 25.000 € au « Court monitoring project » au Monténégro.

## **8. LES NATIONS UNIES**

### Candidature du Luxembourg à un siège non-permanent du Conseil de sécurité

La candidature du Luxembourg à un siège non-permanent du Conseil de sécurité pour la période 2013-2014 a été présentée par le Gouvernement en mars 2001. Le Gouvernement issu des élections de juin 2009 a réitéré l'importance qu'il attache à la candidature luxembourgeoise, notamment à travers son programme gouvernemental et la déclaration gouvernementale prononcée par le Premier Ministre Jean-Claude Juncker à la Chambre des Députés, le 29 juillet 2009.

La candidature est à considérer comme le point culminant d'un engagement constant du Luxembourg en faveur du multilatéralisme en général, des Nations Unies en particulier. Par son appartenance au Conseil de sécurité, le Luxembourg souhaite jouer son rôle de membre à part entière de la communauté internationale. Il peut ainsi défendre l'intérêt général et développer une

action significative comme il n'a eu de cesse de le faire, notamment par sa contribution aux opérations de maintien de la paix.

La campagne de promotion de la candidature du Luxembourg menée tout au long de l'année 2009, et qui continuera jusqu'aux élections prévues en automne 2012, augmente considérablement la visibilité du pays dans toutes les parties du monde. C'est une tribune qui fait connaître le Luxembourg de façon positive dans de nombreux pays pour lesquels notre pays reste parfois parfaitement inconnu. Les retombées, tant politiques qu'économiques et culturelles, peuvent être multiples.

Tout au long de l'année 2009, le Luxembourg a multiplié ses actions de conviction auprès de multiples interlocuteurs. Il a également mené la campagne en poursuivant une approche cohérente dans sa volonté d'accroître son rôle, et ainsi sa visibilité, au sein des Nations Unies comme en témoigne le présent rapport d'activités.

#### Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement à l'ONU

Le 25 juin 2009, M. Asselborn a participé à New York à la Conférence des Nations unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement. Elle a réuni au siège de l'ONU des responsables politiques du monde entier pour discuter de la crise économique et financière, et de son impact sur les efforts de développement.

À cette occasion, le ministre a co-présidé une table-ronde avec son homologue laotien, M. Tongloun Sisoulit. La table-ronde a porté sur le sujet des « Mesures coordonnées et concertées et autres mesures propres à atténuer l'incidence de la crise sur le développement ». Ont participé à cette table-ronde, notamment le secrétaire général de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), M. Supachai Panitchpakdi, la secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et la Pacifique (CESAP), Mme Noeleen Heyzer, et le directeur exécutif du Centre Sud, M. Martin Khor.

A la tribune de l'Assemblée générale, le ministre Asselborn a relevé les graves conséquences sociales de la crise financière et économique mondiale, se référant aux estimations de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) selon lesquelles quelque 100 millions de personnes de plus pourraient sombrer dans la faim et la pauvreté chroniques en 2009 en raison de la crise. Le ministre Asselborn a souligné la nécessité de respecter les engagements pris au titre des Objectifs du millénaire pour le développement, en termes de quantité et de qualité de l'aide, et en deans des calendriers convenus. « *Diminuer à ce stade l'aide publique au développement, y compris l'aide au commerce, serait non seulement irresponsable et immoral, mais aussi totalement contreproductif* » a-t-il ajouté.

En marge de la conférence, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré le Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, M. Ban Ki-moon, pour un entretien bilatéral où il a été question du processus de paix au Proche-Orient, de l'architecture européenne de sécurité, ainsi que



de la situation politique au sein de l'UE dans le contexte du processus de ratification du Traité de Lisbonne.

#### Assemblée générale des Nations Unies (AGNU)

M. Asselborn s'est déplacé à New-York du 20 au 25 septembre 2009 pour participer à la semaine ministérielle de la 64<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'ONU. Accompagné du ministre du Développement durable et des Infrastructures, M. Claude Wiseler, il a également participé au Sommet sur le changement climatique organisé dans le contexte du processus de conclusion d'un nouvel accord international sur le climat pour la période post-Kyoto visé pour la Conférence des Nations unies sur le changement climatique à Copenhague en décembre 2009. Les ministres Asselborn et Wiseler ont participé à une table ronde présidée par le Premier ministre des Pays-Bas, M. Jan Peter Balkenende, et le Premier ministre de Tuvalu, M. Apisai Ielemia.

Le Vice-Premier ministre a également pris part à une réunion ministérielle de l'UE avec les États-Unis. Lors de la réunion, les ministres de l'UE et le secrétaire d'État, Hillary Clinton, se sont penchés sur les grands dossiers de l'actualité politique internationale, notamment le processus de paix au Moyen-Orient, la situation politique en Iran, le dossier nucléaire de l'Iran, ainsi que l'Afghanistan et le Pakistan. Ils ont également évoqué le dossier du changement climatique et de la préparation de la Conférence de Copenhague.

Le programme du Ministre a également inclu : un dîner transatlantique, réunissant les États membres de l'OTAN ; un déjeuner offert par le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon ; ainsi qu'une réception offerte par le Président Obama au « Metropolitan Museum ». Au dernier jour de son déplacement à New York, M. Asselborn a participé à un petit-déjeuner organisé à la Mission de Singapour dans le cadre de la Présidence singapourienne du FOSS (Forum des petits États), dont le thème fut la gouvernance globale.

Lors de la semaine ministérielle, le chef de la diplomatie luxembourgeoise en a profité pour mener une série d'entrevues bilatérales, notamment avec ses homologues des Îles Salomon, M. William Haomae, du Nicaragua, M. Samuel Santos, des îles Maldives, M. Ahmed Shaheed, de la République islamique d'Iran, M. Manouchehr Mottaki, des Émirats Arabes Unis, le Cheikh Abdallah Bin Zayed al Nahyan, de la Nouvelle-Zélande, M. Murray McCully, de St. Vincent et les Grenadines, M. Louis Straker, de Trinidad et Tobago, Mme Paula Gopee-Scoon, de l'Union des Comores, M. Ahmed Ben Saïd Jaffar, de Sainte-Lucie, M. Rufus Bousquet et de la République d'Islande, M. Össur Skarphéoinsson.

Le Ministre a prononcé un discours devant l'Assemblée générale dans lequel il a passé en revue les grands défis du moment, notamment la crise économique et financière, le changement climatique et ses conséquences dramatiques, ou encore le désarmement et la non-prolifération. Il a souligné dans ce contexte l'importance du système multilatéral des Nations unies qu'il incombe de renforcer.

M. Asselborn a participé le 24 septembre 2009 à New York à la Réunion ministérielle de haut niveau, "UNRWA @ 60 ans" commémorant le soixantième anniversaire de la création de l'office

de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Inaugurée par le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, la réunion a été présidée par le ministre des Affaires étrangères du Royaume de Norvège, M. Jonas Gahr Stoere, en présence du président de l'autorité palestinienne M. Mahmoud Abbas, de S.M. Rania al-Abdallah de Jordanie, du secrétaire général de la Ligue arabe et du haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M António Guterres, entre autres.

Les opérations de l'UNRWA sont essentiellement financées par des contributions des Etats-membres et de la Commission européenne. La coopération luxembourgeoise soutient l'UNRWA depuis les années 1980 par le biais de contributions volontaires à des projets et programmes spécifiques mis en œuvre par l'office. Le volume des contributions luxembourgeoises au budget de l'UNRWA a augmenté de façon régulière et sensible. Le Luxembourg se situe au 19<sup>e</sup> rang des contributeurs à l'UNRWA en termes absolus. L'UNRWA est désormais le principal partenaire du Luxembourg au titre de la coopération multilatérale dans les territoires palestiniens occupés.

#### Conseil économique et social (ECOSOC)

En tant que l'un des six organes principaux de l'ONU, l'ECOSOC est responsable, d'une part, de la coordination, de l'examen des politiques, de la concertation et de la formulation de recommandations pour les questions relatives au développement économique et social et, d'autre part, de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Le 15 janvier 2009, le Luxembourg a assuré la Présidence du Conseil économique et social (ECOSOC) pour 2009. Au cours de l'ouverture de la soixante-cinquième session du Conseil économique et social le 2009, en présence de la vice-secrétaire générale de l'ONU, la Représentante permanente du Luxembourg auprès des Nations Unies a souligné l'importance particulière que le Luxembourg, membre fondateur des Nations Unies, attache à l'action de l'ECOSOC en s'efforçant d'apporter sa contribution aux objectifs et principes de la charte, par une solidarité affirmée et confirmée, et par un engagement concret pour le développement, la paix, la sécurité et les droits de l'homme.

Les travaux de l'ECOSOC en 2009 ont été situés dans le contexte de crises graves – alimentaire, énergétique, financière et économique – qui ont frappé de plein fouet l'économie mondiale, résultant en un ralentissement des avancées vers les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le Conseil s'est penché sur cette problématique avec le souci de l'efficacité.

La Réunion spéciale de haut niveau entre l'ECOSOC et les institutions de Bretton-Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la CNUCED tenue en avril 2009 a notamment permis aux parties internationales concernées d'avoir une première occasion de procéder à un échange de vues sur la crise financière et économique mondiale. Elle a permis de souligner l'importance de faire face à la crise de manière cohérente et coordonnée tout en répondant de manière urgente aux conséquences humaines afin d'éviter que la crise ne se transforme en une tragédie humaine de grande ampleur.

Le compte rendu analytique des débats a servi à l'élaboration du projet de document final de la Conférence internationale sur la crise économique et financière mondiale et son incidence sur le développement tenue en juin 2009 (*voir supra*). Les participants à la Conférence ont confié à l'ECOSOC plusieurs mandats, dont la promotion et le renforcement d'une réponse coordonnée du système des Nations Unies pour le développement face aux crises ; le renforcement de la collaboration et coopération entre les Nations Unies et les Institutions de Bretton Woods et la création éventuelle d'un groupe spécial d'experts sur la crise financière mondiale et économique et ses incidences sur le développement.

Une des priorités de l'ECOSOC en 2009 a été de progresser dans la mise en œuvre des objectifs et engagements convenus au niveau international pour ce qui a trait à la santé publique mondiale, et notamment des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé qui sont: « Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans », « Améliorer la santé maternelle » et « Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies ».

Suite à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement tenue à Doha fin 2008, le conseil s'est également penché sur les recommandations quant à la mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement.

Le 6 juillet 2009, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, M. Nicolas Schmit, a participé au Débat de haut niveau de 2009 dans le cadre de l'Examen ministériel annuel du Conseil économique et social à Genève. M. Nicolas Schmit a participé au débat en tant que *keynote speaker*, au cours duquel sont notamment intervenus M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, Mme Margaret Chan, Directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé, la princesse Muna al-Hussein de Jordanie, M. Urmas Paet, ministre des Affaires étrangères de l'Estonie, ainsi que Mme Chérie Blair, et présidée par la Représentante permanente du Luxembourg auprès des Nations unies et présidente en exercice de l'ECOSOC.

L'Examen ministériel annuel a donné un élan politique majeur à l'ordre du jour en matière de santé publique mondiale. Il a contribué à placer la question de la santé au centre des objectifs de développement mondiaux et a mobilisé l'attention politique sur la réalisation des objectifs de développement liés à la santé. La Déclaration ministérielle a souligné l'importance d'approches axées sur l'être humain et sur les résultats qui soient multisectorielles et intégrées, ainsi que le rapport étroit existant entre la santé liée aux Objectifs du Millénaire pour le développement et l'élimination de la pauvreté en général.

Le Conseil s'est également penché sur les dynamiques mondiales en matière de coopération pour le développement. Le Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil est reconnu de plus en plus comme l'instance principale au sein du système des Nations Unies à même d'examiner de manière holistique les questions de coopération pour le développement. Dans ce cadre, il faut mentionner le colloque de haut niveau qui s'est tenu sur le thème « Mettre en place un cadre plus ouvert pour une coopération responsable et transparente en matière de développement »

les 12 et 13 novembre 2009 à Vienne. Ce colloque a jeté les fondements d'un dialogue global sur cette question importante pour le Forum pour la coopération en matière de développement qui doit se tenir en juin 2010.

Les efforts visant à renforcer l'interaction et les liens institutionnels entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix (CCP) ont commencé à porter leurs fruits en 2009. Ainsi, le Président du Comité d'organisation de la CCP a participé à plusieurs tables rondes du Conseil, y compris durant la session de fond, et le 29 octobre 2009, le Conseil et la CCP ont tenu leur première manifestation conjointe, en partenariat avec le Programme alimentaire mondial, pour examiner les effets des crises alimentaire et économique dans les pays sortant d'un conflit.

### Organisation mondiale de la Santé (OMS)

Dans le droit fil de l'initiative luxembourgeoise parrainée par l'Union européenne en mai 2008 et consistant à introduire un débat annuel à l'Assemblée mondiale de la santé sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) liés à la santé, le Luxembourg a continué de préparer le terrain à Genève pour introduire une résolution de suivi à soumettre au Conseil exécutif de l'OMS en janvier 2010. Le but affiché est de faire adopter ce texte lors de l'Assemblée mondiale de la santé en mai 2010.

L'objectif principal est de tirer profit à l'OMS de l'élan positif suscité par le débat annuel mené jusqu'alors et des dispositions opérationnelles consensuelles de la déclaration ministérielle de l'ECOSOC de juillet 2009 afin de garder le *momentum* en vue du Sommet sur les OMD de l'automne 2010.

Les consultations ont été organisées selon une approche transrégionale et en prenant en considération les membres du Conseil exécutif de l'OMS, seuls habilités à présenter un texte pour adoption.

Cette nouvelle initiative a pour objet de mettre en pratique et de renforcer les efforts des Etats membres conformément aux recommandations faites par l'OMS depuis deux ans sur la base du processus de suivi. Le projet de texte s'inspire très largement du langage opérationnel de la déclaration ministérielle de l'ECOSOC pour se concentrer sur trois thèmes centraux et particulièrement problématiques dans la course vers 2015 – systèmes de santé, santé maternelle et infantile et SIDA/TB/malaria. La résolution donnerait également un mandat à l'OMS pour diriger les travaux de préparation dans le domaine de la santé de la réunion de haut niveau sur les OMD prévue pour l'automne 2010.

## **9. L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)**

Face à la chute du commerce mondial la plus importante depuis 60 ans, les dirigeants du G20 se sont engagés, lors du Sommet du 2 avril 2009 à Londres, à résister aux pratiques protectionnistes de représailles qui avaient exacerbé et prolongé la crise économique des années 1930. Ils ont

prolongé jusqu'à 2010 l'engagement pris en novembre 2008 de « s'abstenir d'appliquer de nouvelles barrières à l'investissement ou au commerce des biens et services, d'imposer de nouvelles restrictions aux importations ou de mettre en place des mesures pour stimuler les exportations en contradiction avec les principes de l'Organisation mondiale pour le commerce (OMC) ».

A cette occasion, les chefs d'Etat ont également réitéré la promesse de rester engagés à atteindre une issue ambitieuse et équilibrée pour les négociations du cycle de développement de Doha.

Les membres de l'OMC se sont réunis à Genève, du 30 novembre au 2 décembre 2009, pour la première Conférence ministérielle formelle de l'OMC depuis quatre ans. La Conférence ministérielle avait pour but de réexaminer les activités de l'OMC et de débattre du rôle que pouvait jouer l'institution pour aider à sortir de la crise économique mondiale. La réunion ne visait pas à faire avancer les négociations difficiles du cycle de Doha.

Les membres de l'OMC ont toutefois convenu de donner une nouvelle impulsion en vue d'une finalisation de ces négociations avec le lancement d'un « bilan », en mars 2010, visant à déterminer la possibilité d'une conclusion du cycle de Doha d'ici la fin 2010.

Selon le Directeur général de l'OMC, Pascal Lamy, ce « bilan » est nécessaire pour déterminer si la conclusion du Cycle en 2010 est « faisable ou non ».

Comme les années précédentes, le Luxembourg a continué à augmenter son assistance en matière d'aide au commerce pour les pays en développement, conformément aux engagements de l'UE en la matière. En 2009, les contributions du Luxembourg au titre de l'aide pour le commerce se sont élevées respectivement à 500.000 EUR en faveur du « Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement » de l'OMC et à 2 millions EUR en faveur du « Cadre intégré renforcé ». Le Fonds global a été lancé en 2002 afin de financer des projets d'assistance technique liée au commerce. Le « Cadre intégré renforcé » a été créé en 1997 par six institutions multilatérales, à savoir l'OMC, la CNUCED, la Banque Mondiale, le FMI, le PNUD et le CCI (Centre du Commerce International). Son objectif principal est l'intégration des pays les moins avancés dans le commerce mondial.

## **10. ASSISTANCE ECONOMIQUE ET TECHNIQUE, ACTIONS HUMANITAIRES ET ACTIONS DE FORMATION SUR LE PLAN INTERNATIONAL**

Le Ministère des Affaires étrangères a disposé en 2009 d'une ligne budgétaire dotée de 2,95 millions EUR permettant de financer des projets d'assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation sur le plan international.

Le MAE a continué à soutenir le renforcement des capacités administratives et judiciaires de pays ayant vocation à se rapprocher de l'Union européenne, voire à adhérer à l'UE, à travers le financement de programmes de formation, en coopération notamment avec l'antenne

luxembourgeoise de l'Institut européen d'administration publique (IEAP), spécialisée en matière de droit européen.

Le MAE a également financé un programme de formation en faveur de journalistes provenant de Turquie, de Croatie, de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine et du Monténégro, réalisé avec le European Journalism Center.

Au-delà des pays candidats et candidats potentiels à l'adhésion à l'UE, le MAE soutient les pays qui bénéficient d'une coopération étroite avec l'UE dans le cadre de la politique européenne de voisinage. Ainsi, le MAE a soutenu un programme pluriannuel de formation en matière de coopération judiciaire en faveur de l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie, mis en œuvre par l'Académie de Droit Européen. Le Ministère a également soutenu un programme de l'OSCE pour renforcer des capacités des organisations de la société civile dans les domaines de l'environnement et de la sécurité en Albanie, en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie.

A l'instar des années précédentes, le Ministère, en collaboration avec l'Agence de Transfert des Technologies Financières (ATTF), a mis un accent particulier sur la formation dans les domaines bancaire et financier, notamment en faveur de pays dont le secteur bancaire est en éclosion.

Des nouvelles collaborations ont été initiées en 2009. Le Ministère a ainsi conclu une convention-cadre avec le Centre de Recherche Public Henri Tudor pour le développement de projets de transfert technologique entre le Luxembourg et des pays tiers. Ces projets se focaliseront sur les nouvelles technologies dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et de l'information et de la communication, mais aussi sur l'assistance technique en matière d'entrepreneuriat.

Le Ministère a également conclu une convention avec l'Agence luxembourgeoise de sécurité aérienne (ALSA) portant sur le transfert de connaissances dans le domaine de la sécurité aérienne à l'intention de cadres et inspecteurs travaillant pour des autorités étrangères de l'aviation civile.

Le MAE a poursuivi en 2009 sa coopération avec l'Université du Luxembourg. Il soutient le développement d'un réseau de partenariats stratégiques de l'Université avec des universités étrangères en finançant des bourses d'études en faveur d'étudiants qui intègrent un programme d'échange entre l'Université du Luxembourg et l'université partenaire.

En matière d'assistance technique dans le domaine des énergies renouvelables, le Ministère a soutenu une ONG luxembourgeoise en vue d'un projet d'approvisionnement en énergie solaire et en eau d'un village d'enfants en Tanzanie, et a contribué au budget de la nouvelle Agence Internationale pour les Energies Renouvelables (IRENA).

## II. LE LUXEMBOURG EN TANT QUE SIEGE DES INSTITUTIONS EUROPEENNES ET AUTRES INSTANCES

Soucieux de prendre pleinement en compte les besoins des institutions européennes dans l'intérêt d'une politique de siège accueillante, le Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens, présidé par le Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, a accompagné au cours des douze derniers mois les nombreux projets de rénovation et d'extensions immobilières, ainsi que les dossiers relatifs à la présence et à l'accueil des institutions européennes à Luxembourg.

Parmi les faits marquants de l'exercice écoulé, il convient de relever du côté des projets immobiliers les éléments suivants :

- Commission européenne : un *memorandum of understanding* fixant le cadre général de la mise à disposition d'un terrain en vue de l'implantation d'un complexe administratif (d'une surface de bureau de 120.000 m<sup>2</sup>) de remplacement du bâtiment Jean Monnet a été conclu le 25 septembre 2009 entre les autorités luxembourgeoises et la Commission européenne. L'Etat luxembourgeois en assurera la maîtrise d'ouvrage.
- Parlement européen : les travaux d'excavation et de terrassement du projet d'extension du « Konrad Adenauer 2 » ont débuté en mars 2009. Le Comité de coordination est en contact régulier avec les responsables du Parlement européen pour traiter les questions restées en suspens, telles que l'assainissement du sol ou encore le concept énergétique.
- Cour de Justice : le montage juridique et financier permettant de réaliser les travaux de modernisation et de sécurisation des bâtiments Erasmus, Thomas More et de l'Annexe C a abouti. Le projet de loi y afférent a été adopté le 2 décembre 2009.
- Cour des Comptes : la pose de la première pierre du bâtiment K3 (2<sup>e</sup> extension) a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2009. La fin des travaux est prévue pour la fin de l'année 2012.
- Centre de Conférences provisoire (Kiem) : le Comité de coordination a réservé une suite favorable à une série d'aménagements demandés au profit du Centre de Presse. Par ailleurs, face aux futurs chantiers d'envergure à prévoir sur le site, une rencontre a également eu lieu avec la Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg. (SIPEL), afin d'aborder la question de la coordination de ces chantiers, afin que les travaux de démolition des bâtiments de la FIL n'entraient le déroulement des Conseils de l'UE dans le CCK.
- Ecoles européennes : le 1<sup>er</sup> coup de pelle relatif à la construction de la deuxième école sur le site de Bertrange/Mamer a eu lieu le 27 mars 2009. Compte tenu de la date de livraison de l'établissement scolaire en septembre 2012, une importance particulière a été attachée en vue de doter l'EE1 de structures nécessaires pour l'accueil, dans de bonnes conditions, de

- ses élèves en attendant l'ouverture de l'EE2 à Bertrange/Mamer. Un engagement concret a été pris d'emblée avec la direction de l'EE1 sous forme d'une construction provisoire d'une douzaine de classes supplémentaires pour subvenir aux besoins de son établissement.

Conformément au programme gouvernemental, le Comité de coordination entend œuvrer en faveur de la consolidation des services de la Commission et du Secrétariat du Parlement européen à Luxembourg. A cet effet, des discussions ont été entamées avec les deux institutions en question, afin de passer en revue les accords politiques et juridiques en vigueur et d'évaluer les effets qu'ils produisent à l'heure actuelle.

Des contacts réguliers ont également eu lieu durant l'exercice écoulé entre le Ministère des Affaires étrangères et la NAMSA. Afin d'améliorer les relations entre l'agence otanienne et le pays hôte, des points de contact ont été identifiés de part et d'autre qui devraient permettre des contacts réguliers.

Enfin, il convient de souligner qu'une nouvelle agence de l'OTAN est hébergée à titre temporaire, depuis fin 2008, sur le site de Capellen, à savoir la *NATO Airlift Management Agency* (NAMA). Un accord de siège temporaire y afférent a été signé par le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, en date du 6 février 2009.



### **III. LE LUXEMBOURG ET LES PRINCIPALES REGIONS DU MONDE**

#### **1. RELATIONS AVEC LES PAYS EUROPEENS**

##### **A. Visites de travail dans les pays de l'UE**

Politiquement, l'année 2009 a été marquée par l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. Celle-ci a requis des concertations préalables avec les partenaires européens. Mais l'année 2009 a également été celle de la crise économique et des débats relatifs aux standards internationaux en matière de coopération fiscale. Ces deux facteurs ont souligné la nécessité de maintenir avec les autres Etats membres de l'UE de bonnes relations bilatérales. Aussi, le Ministre Asselborn a effectué plusieurs visites de travail dans les capitales européennes : à Londres (5 février 2009), à Dublin (11 mars 2009), à Berlin (9 mars 2009), à Athènes (2 décembre 2009), à Oslo (26 février 2009) et à Stockholm (10 juin 2009).

Le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, s'est rendu les 5 et 6 octobre 2009 pour une visite de travail à Malte. Lors d'une entrevue avec le ministre de la Justice et de l'Intérieur, Carmelo Misfud Bonnici, les ministres ont eu des échanges sur la politique de sécurité intérieure de l'Union européenne. Le ministre Halsdorf a également pu visiter sur place la participation du Luxembourg aux opérations de l'Agence Frontex à Malte en 2009. Le Grand-Duché a notamment mis à disposition des autorités maltaises, dans le cadre de l'opération Nautilus 2009, un avion de surveillance pour la zone maritime coordonnée par Malte en Méditerranée centrale. Dans le cadre de cette même mission, le Luxembourg a soutenu la formation de pilotes maltais.

Lors de sa visite à Sofia le 10 février, M. Schmit, Ministre délégué aux Affaires étrangères, a rencontré la Vice-Premier ministre en charge du contrôle des fonds européens, Meglena Plougtchieva, le ministre de l'Economie et de l'Energie, Petar Dimitrov et la ministre de l'Intégration européenne, Guergana Grantcharova.

##### **B. Visites au Luxembourg**

###### **France**

M. Asselborn a reçu le 26 octobre 2009 le secrétaire d'Etat français chargé des Affaires européennes, M. Pierre Lellouche. Le secrétaire d'Etat français a également eu une entrevue avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le président de la Chambre des députés, M. Laurent Mosar, ainsi que le président et les membres du Bureau et de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration.

## Allemagne

Les 5 et 6 février, M. Norbert Lammert, président du Bundestag (Parlement fédéral) de la République fédérale d'Allemagne a été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker et par M. Asselborn.

Sur invitation de M. Asselborn, le nouveau Vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères allemand, Guido Westerwelle, a été accueilli à Luxembourg le 3 novembre 2009. Les deux ministres ont passé en revue brièvement les dossiers bilatéraux en cours, comme les transports, les questions liées aux frontaliers ou encore les négociations en cours concernant l'accord de non-double imposition.

## Belgique

Le ministre des Affaires étrangères du Royaume de Belgique, Yves Leterme, a effectué le 8 septembre 2009 une visite de travail à Luxembourg. Il a été accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker, ainsi que par son homologue, Jean Asselborn. Ayant succédé le 26 novembre à M. Leterme, le nouveau Ministre des Affaires étrangères du Royaume de Belgique, Steven Vanackere, a effectué le 21 décembre 2009 une visite de travail au Luxembourg.

## Pays-Bas

Dans le cadre de sa visite officielle au Luxembourg, la présidente de la Chambre des représentants des Pays-Bas, Gerdi A. Verbeet, a eu une entrevue le 28 mai 2009 avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker et avec le ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn.

## Italie

Sur invitation de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, S.E.M. le président de la République italienne et Madame Giorgio Napolitano ont effectué une visite d'État au Luxembourg du 2 au 4 février 2009. Le couple présidentiel a été accompagné de Franco Frattini, ministre des Affaires étrangères et le secrétaire d'État aux Biens et à l'Activité culturelle, Francesco Giro. Cette visite a fourni l'occasion au ministre Asselborn de rencontrer son homologue italien, Franco Frattini, pour une entrevue bilatérale lors de laquelle ont été abordées les relations bilatérales ainsi que sur les grands dossiers d'actualité politique européenne et internationale

## Irlande

Sur invitation de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, la présidente d'Irlande, Mary McAleese, et son époux, le docteur Martin McAleese, ont effectué une visite d'État au Luxembourg du 14 au 15 octobre 2009. Ils ont été accompagnés d'Éamon Ó'Cuív, ministre de la Communauté, des Affaires rurales et gaéliques.

Le couple présidentiel a été accueilli à l'Hôtel de Ville pour une séance académique. À l'issue de celle-ci, la cheffe d'État irlandaise a reçu en audience le Premier ministre Jean-Claude Juncker ainsi que le que le ministre Jean Asselborn.

## Suède

Le Ministre Asselborn a reçu Mme Anna Kinberg Batra, présidente de la commission pour l'Union européenne du Riksdagen (Parlement de Suède), le 3 février 2009. La Présidence suédoise de l'UE et la ratification du Traité de Lisbonne ont été à l'ordre du jour. En vue de préparer la Présidence suédoise, M. Asselborn a participé à un dîner informel à Stockholm, le 10 juin 2009.

## Danemark - Iles Féroé

Le Ministre Asselborn a reçu le ministre des Affaires étrangères des îles Féroé, M. Joergen Niclasen, pour une visite de travail le 7 septembre 2009. Les expériences du Luxembourg en tant que petit Etat membre de l'Union, ainsi que le l'intensification des relations entre le Luxembourg et les îles Féroé ont été discutées.

## Pologne

Le 19 février 2009, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration Nicolas Schmit a reçu Mikolaj Dowgiewicz, secrétaire d'État des Affaires européennes de la Pologne. Lors de leur entrevue, M. Schmit et M. Dowgiewicz ont eu un échange des vues sur les questions d'actualité comme de sécurité énergétique en Europe, le traité de Lisbonne ainsi que le plan de relance économique européen.

## République tchèque

Le ministre des Affaires étrangères de la République tchèque, Jan Kohout, a effectué le mercredi 3 juin 2009 une visite de travail au Luxembourg. Il a été accueilli par le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, pour un échange de vues à l'Hôtel Saint Maximin. Le chef de la diplomatie tchèque a également eu une entrevue avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker.

## Estonie

Le Premier ministre de la République d'Estonie, Andrus Ansip, a effectué une visite de travail au Luxembourg, le mercredi 1er juillet 2009. Il a été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour une entrevue au Château de Senningen.

## **2. LES BALKANS OCCIDENTAUX**

L'année 2009 a été jalonnée d'événements importants pour les Balkans occidentaux. En avril 2009, l'Albanie a déposé sa demande d'adhésion à l'Union européenne. Depuis le 19 décembre 2009, les citoyens de trois pays balkaniques – l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie – sont autorisés à circuler sans visa dans l'espace Schengen. Pour le Luxembourg, qui a toujours défendu la perspective européenne des pays des Balkans, les relations

avec les Balkans occidentaux revêtent une importance particulière, comme en témoignent les différentes rencontres bilatérales qui ont marqué l'année 2009.

### Albanie

À l'occasion d'une visite de travail le 14 janvier 2009, M. Asselborn a été reçu à Tirana par le président de la République d'Albanie, M. Bamir Topi. Le sujet central de l'entrevue a porté sur la situation politique interne en Albanie, notamment le processus de réformes et les élections parlementaires du mois de juin 2009.

Le ministre Asselborn a rencontré le même jour son homologue albanais, M. Lulzim Basha, pour une visite de travail. Les deux ministres ont signé une convention de non double imposition.

Par ailleurs, ils ont renouvelé leur engagement à lancer des négociations sur un accord en matière de sécurité sociale, et M. Asselborn a proposé à la partie albanaise une coopération dans le cadre des programmes de l'Association des transferts de technologie financière (ATTF).

Le Luxembourg a participé à la mission d'observation des élections parlementaires en Albanie, qui ont eu lieu le 28 juin 2009, en envoyant cinq observateurs.

### Ancienne République yougoslave de Macédoine

Le 3 novembre 2009, M. Asselborn a reçu au Luxembourg le ministre des Affaires étrangères de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, M. Antonio Milososki, pour une entrevue bilatérale.

Les ministres ont fait le point sur les relations bilatérales et ont mené des discussions sur l'état des relations entre l'ancienne République yougoslave de Macédoine et l'Union européenne (UE). Les pourparlers ont également porté sur la situation dans les Balkans, ainsi que sur les grands dossiers de l'actualité politique internationale.

### Bosnie – Herzégovine

Le 13 janvier 2009, M. Jean Asselborn a été reçu à Sarajevo par l'un des trois membres de la Présidence de la République de Bosnie-Herzégovine, M. Haris Silajdzic. Lors de cette entrevue, la discussion a notamment porté sur la situation politique interne en Bosnie-Herzégovine, ainsi que sur les efforts de modernisation, de réforme administrative et de rapprochement du pays vers l'Union européenne.

Le ministre Asselborn a rencontré le même jour son homologue bosnien M. Sven Alkalaj, pour une visite de travail. Lors de cette rencontre, les deux ministres ont fait le point sur la situation politique interne en Bosnie-Herzégovine ainsi que les relations Bosnie-UE et Bosnie-OTAN.

## Serbie

Sur invitation du ministre serbe des Affaires étrangères, M. Vuk Jeremic, le chef de la diplomatie luxembourgeoise s'est rendu à Belgrade le 2 septembre 2009 pour une visite de travail.

En ce qui concerne les relations bilatérales, les ministres ont fait le point sur les différents projets financés par le Luxembourg, à savoir la coopération entre la Bourse de Luxembourg et la Bourse de Belgrade, ainsi que les programmes de transfert de technologies financières mis en œuvre par l'Association de transferts de technologies financières (ATTF) du Luxembourg et les formations professionnelles dans le cadre de l'antenne luxembourgeoise de l'Institut européen d'administration publique (IEPA). Le ministre Asselborn s'est félicité du bon progrès réalisé et a annoncé vouloir poursuivre cette coopération.

Le Vice-Premier ministre luxembourgeois a été reçu par le Premier ministre de la République de Serbie, M. Mirko Cvetkovic. Le ministre Asselborn a également été reçu par M. Ivica Dacic, premier Vice-Premier ministre serbe et ministre de l'Intérieur. Lors de cette entrevue, les deux interlocuteurs ont fait l'état des lieux sur les réformes en cours en vue de la libéralisation du régime des visas entre l'UE et la Serbie, ainsi que sur la situation politique et sociale en Serbie.

Enfin, M. Asselborn a rencontré le ministre du Travail et des Affaires sociales, M. Rasim Ljajic, également coordinateur de la mise en œuvre du Plan d'Action relatif à la coopération de la République serbe avec le tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Lors de l'entrevue, le ministre Ljajic a fait un état des lieux de la coopération avec le TPIY.

Le 23 octobre 2009, le Premier ministre de la République de Serbie, M. Mirko Cvetkovic, a effectué une visite de travail au Luxembourg. Il a été accompagné par la ministre des Finances, Mme Dijana Dragutinovic. M. Mirko Cvetkovic a été accueilli au château de Senningen par le Premier ministre Jean-Claude Juncker. Il a également eu un échange de vues avec M. Asselborn.

M. Mirko Cvetkovic a par ailleurs rencontré le président de la Chambre des députés, M. Laurent Mosar, ainsi que le président et les membres du Bureau et de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration.

Enfin, le Premier ministre de la République de Serbie a eu l'occasion de s'entretenir avec le président de la Banque européenne d'investissement, M. Philippe Maystadt.

### **3. L'EUROPE ORIENTALE, LE CAUCASE DU SUD ET L'ASIE CENTRALE**

En marge du Conseil Affaires générales et Relations extérieures du 28 avril 2009 organisé à Luxembourg, M. Asselborn a accueilli le ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Serguey Lavrov, pour un échange de vues. Le chef de la diplomatie russe a également eu une entrevue avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker. Les pourparlers ont porté sur les

relations bilatérales ainsi que sur les relations UE-Russie et OTAN-Russie. Le ministre russe des Affaires étrangères a aussi été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal.

M. Asselborn a procédé le 16 septembre 2009 à l'assermentation conjointe de deux consuls honoraires du Luxembourg en Fédération de Russie. M. Valery Gergiev, directeur du théâtre Mariinski et dirigeant principal de l'orchestre symphonique de Londres, a été nommé consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Saint-Pétersbourg. M. Vladimir Evtouchenkov, président du groupe Sistema, a été nommé consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Ekaterinbourg, Sverdlovsk et Khabarovsk. Les deux consuls ont aussi été reçus par le Premier Ministre, Jean-Claude Juncker, ainsi que par le ministre des Finances, Luc Frieden et par le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké.

Le Premier Ministre Jean-Claude Juncker a rencontré le Président de l'Ukraine M. Viktor Youchenko et le Premier ministre ukrainien Mme Ioulia Timochenko en marge du sommet du parti populaire européen qui s'est tenu le 19 mars 2009 à Bruxelles. Les discussions ont porté sur les relations bilatérales, les relations entre l'Union européenne et l'Ukraine, notamment sur le partenariat oriental et la sécurité énergétique, ainsi que sur la crise financière et économique.

Mme Ioulia Timochenko s'est rendue à Luxembourg le 16 juin 2009 pour une visite de travail auprès de M. Jean-Claude Juncker. Elle fut accompagnée par le Vice-Premier ministre ukrainien M. Hryhoriy Nemyria. Les pourparlers ont porté essentiellement sur les relations bilatérales ainsi que les relations entre l'Union européenne et l'Ukraine. Les grands dossiers de l'actualité politique européenne et internationale et plus particulièrement la politique énergétique ont également figuré à l'ordre du jour des discussions. Mme Ioulia Timochenko a été reçue en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal.

### Caucase du Sud

M. Asselborn a reçu le ministre des Affaires étrangères de la Géorgie, M. Grigol Vashadze, pour une visite de travail au Luxembourg en mars 2009. Outre les relations bilatérales, les ministres ont discuté de la situation en Géorgie et dans la région du Caucase, des perspectives de la relation entre la Géorgie et l'Union européenne et enfin de la crise financière et économique.

Après les hostilités de 2008, le Luxembourg et ses partenaires se sont engagés à trouver des solutions permettant de maintenir le cessez-le-feu en Géorgie. Deux membres de la police grand-ducale participent à la mission EUMM et de l'aide matérielle a été mise à disposition de la mission d'observation de l'UE (EUMM Géorgie). Le but de la mission est de contribuer à la stabilisation, à la normalisation et à l'instauration d'un climat de confiance en Géorgie.

Le 23 juin 2009, un accord entre le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le gouvernement de la République d'Arménie sur la coopération dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la jeunesse et de la science a été signé par Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, et par S.E. M. Vigen Tchitechian, ambassadeur de la République d'Arménie. Cet accord culturel crée une commission mixte chargée

d'établir un programme d'échanges, d'expositions, d'artistes et d'acteurs culturels ainsi que l'organisation de conférences d'un intérêt commun. La commission mixte examinera aussi les possibilités de coopération et les projets de recherche entre leurs institutions scientifiques respectives.

#### **4. L'AFRIQUE DU NORD ET LE MOYEN ORIENT**

L'année 2009 a été marquée par l'intervention israélienne à Gaza entre décembre 2008 et janvier 2009. Ce conflit et les restrictions imposées à son issue en ce qui concerne l'accès à Gaza, ont porté un coup dur à la coopération régionale, en bloquant notamment le développement de l'Union pour la Méditerranée. Malgré ce contexte plutôt défavorable, le Luxembourg a continué à développer ses relations avec les pays de l'Afrique du Nord, du Proche et Moyen-Orient.

Au niveau multilatéral, le terrain a été préparé en vue d'un renforcement des liens avec les pays de la Ligue des Etats arabes. Lors de la réunion annuelle avec les Chefs de missions arabes accrédités auprès du Luxembourg, le 17 mars 2009, le ministre Jean Asselborn, a ainsi eu l'occasion de dresser un état des lieux des relations bilatérales avec la Ligue. A cette même occasion, le point a également été fait sur la situation au Proche-Orient et plus particulièrement dans la Bande de Gaza, sur les développements récents au Soudan et la décision de la Chambre préliminaire de la Cour pénale internationale (CPI), ainsi que sur la suspension des travaux de l'Union pour la Méditerranée (UpM).

##### **A. L'Afrique du Nord et Proche-Orient**

Depuis plusieurs années, le Luxembourg accorde une attention particulière aux pays du pourtour méridional de la Méditerranée. L'année 2009 a vu une consolidation de nos relations bilatérales avec les pays de la région. Le ministre Asselborn a entrepris au cours de l'année 2009 deux visites de travail dans la région qui ont contribué à donner un nouvel élan à nos liens avec la Tunisie et avec la Syrie.

Nos relations avec la Syrie sont entrées dans une nouvelle phase depuis que ce pays, au cours de l'année 2008, a redéfini sa politique vis-à-vis de la communauté internationale. Pour le Luxembourg, cette relance des relations bilatérales s'est traduite notamment à travers la visite de travail du ministre Asselborn du 22 au 23 avril à Damas, où il a été reçu en audience par le président de la République arabe syrienne, M. Bashar Al-Assad, ainsi que par le vice-président, Farouk Al-Charaa. M. Asselborn a également eu une réunion de travail avec son homologue syrien, le ministre des Affaires étrangères M. Walid El-Mouallem. Les deux parties ont convenu de renforcer leurs relations bilatérales et plusieurs pistes ont été évoquées à cet égard. Le ministre Asselborn a été informé sur la mise en œuvre des réformes initiées par le président Assad dans différents domaines, y inclus dans celui des droits de l'Homme. Les deux ministres se sont également entretenus sur les relations entre la Syrie et l'UE, et notamment la signature d'un accord d'association entre les deux parties. Dans ce contexte, le ministre a de nouveau souligné

l'importance qu'il attache à un rapprochement entre l'UE et la Syrie en faisant part de son souhait que l'accord d'association puisse être signé dans un avenir proche.

Les relations politiques bilatérales avec la République tunisienne connaissent également depuis plusieurs années une phase nettement ascendante. La visite de travail du ministre Asselborn le 23 avril 2009 à Tunis a confirmé et amplifié ce mouvement. Jean Asselborn, dont c'était la première visite de travail en Tunisie, a été reçu par le Premier ministre de la République tunisienne, Mohamed Ghannouchi, ainsi que par le président de la Chambre des députés, Foued M'Bazza. M. Asselborn a également eu une réunion de travail avec son homologue tunisien Abdelwahab Abdallah. Ces entretiens ont permis de faire le point sur le développement des relations bilatérales et d'explorer de nouvelles pistes de coopération dans le domaine de la formation bancaire par le biais de l'Agence de transfert de technologie financière (ATTF), ou d'une convention entre la Banque centrale de la Tunisie (BCT) et la Banque centrale du Luxembourg (BCL) sur la coopération et l'échange d'informations. Au sujet des relations entre la Tunisie et l'UE, les ministres se sont entretenus sur les efforts récents de la Tunisie en vue d'obtenir le « statut avancé » dans sa relation avec l'UE.

A noter également que la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Madame Mady Delvaux-Stehres, s'est rendue en Tunisie pour une visite officielle le 26 et 27 janvier 2009. A cette occasion, elle a inauguré, aux côtés de Hatem Ben Salem, ministre de l'Éducation et de la Formation de la République tunisienne, le collège technique de Radès près de Tunis, dont la mise à niveau technique et administrative a été réalisée dans le cadre de la coopération tuniso-luxembourgeoise dans le domaine éducatif. A noter également que les 6 et 7 juillet 2009, le secrétaire d'État tunisien chargé de la Formation professionnelle, Mongi Bedoui, a effectué de son côté une visite de travail au Luxembourg.

Le 15 juin 2009, Jean Asselborn a eu une entrevue bilatérale au Luxembourg avec son homologue israélien, Avigdor Liberman. Les deux ministres ont fait le point des relations bilatérales et ont eu un échange de vues sur l'actualité politique internationale. Plus particulièrement, les deux homologues se sont entretenus des perspectives d'une relance du processus de paix dans la région.

S'agissant de la situation au Liban, le ministre Asselborn, a reçu le 7 octobre 2009 l'envoyé spécial de l'ONU pour la mise en œuvre de la résolution 1559, M. Terje Roed-Larsen. A cette occasion, Jean Asselborn a tenu à réitérer l'engagement du Luxembourg en faveur de l'unité, de la stabilité et de l'indépendance du Liban, comme en témoigne la participation luxembourgeoise à la force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL).

Le Luxembourg a continué à soutenir au cours de l'année 2009 une série de projets mis en œuvre au Liban par trois ONG luxembourgeoises dans les secteurs de la promotion de la paix, du renforcement de la société civile, des services sociaux et de l'aide aux réfugiés et aux migrants. Le Grand-Duché participe également au financement du Tribunal spécial pour le Liban (TSL), chargé de juger les auteurs présumés d'attaques terroristes au Liban.



## **B. La Turquie**

M. Ali Babacan, Ministre des Affaires étrangères de Turquie a été reçu par le Ministre Asselborn, le 10 février 2009. Les relations bilatérales, les négociations d'adhésion de la Turquie avec l'Union européenne, la situation politique au Proche- et Moyen-Orient, ainsi que les récents efforts de médiation de la Turquie dans cette région ont été abordés.

A noter que le Ministre Asselborn s'est rendu à Istanbul pour participer au deuxième Forum de l'Alliance des civilisations du 6 au 7 avril en marge duquel il a rencontré M. Egemen Bagis, ministre aux Affaires européennes et négociateur en chef de la Turquie pour l'adhésion à l'UE.

## **C. Le conflit israélo-palestinien**

L'année 2009 a été marquée par une nouvelle flambée de violence dans la région. Le conflit dans la Bande de Gaza a constitué un sérieux revers pour les efforts visant à trouver une solution pacifique au conflit entre Israéliens et Palestiniens. Le Ministre Asselborn a été parmi les premiers ministres européens des Affaires étrangères à appeler à une trêve immédiate des opérations militaires. Il a réaffirmé l'attachement du Luxembourg au plein respect du droit international humanitaire en toutes circonstances et appelé instamment à la réouverture de l'ensemble des points de passage et à la reprise immédiate des livraisons de produits humanitaires et de fioul et au libre accès des organisations internationales et humanitaires.

M. Asselborn a reçu le 19 janvier 2009 le ministre de l'Intérieur de l'État d'Israël, Meir Sheerit, à sa demande expresse, pour une entrevue afin d'exposer le point de vue israélien dans le contexte du conflit dans la Bande de Gaza. Lors de cette entrevue, le ministre Asselborn a déploré la mort de 1.300 victimes et a exprimé les profondes préoccupations du gouvernement luxembourgeois sur l'usage de force disproportionnée de l'armée israélienne, ainsi que sur la détérioration de la situation humanitaire sur le territoire de la bande de Gaza. Les deux côtés ont également eu un échange de vues sur les perspectives pour une paix durable.

En réponse à la crise humanitaire majeure qui a frappé la population civile dans la bande de Gaza, le Luxembourg avait décidé dans l'immédiat de mobiliser 500.000 EUR pour soutenir le programme d'urgence mis en place par l'UNRWA, l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Le 2 mars 2009 Jean Asselborn, a participé à Charm el-Cheikh à la Conférence internationale sur le soutien de l'économie palestinienne pour la reconstruction de Gaza. Le Luxembourg y a apporté son soutien au plan de redressement et de reconstruction préparé par le Premier ministre palestinien Salam Fayyad. Le ministre Asselborn a annoncé que le gouvernement luxembourgeois entend maintenir la tendance à la hausse de son effort financier aux Palestiniens. Suite au conflit dans la bande de Gaza, plus de 2 millions EUR ont été débloqués en aide humanitaire, assistance d'urgence et dans le cadre du redressement rapide. Au courant de l'année 2009, l'assistance luxembourgeoise au peuple palestinien a ainsi atteint le montant record de 7,57 millions EUR. Le volume des contributions luxembourgeoises au budget de l'UNRWA a augmenté de façon régulière et sensible, et l'UNRWA

est désormais le principal partenaire du Luxembourg au titre de la coopération multilatérale dans les territoires palestiniens occupés (*voir supra*).

#### **D. Les pays du Moyen-Orient**

Les relations entre le Luxembourg et les pays du Golfe arabo-persique sont caractérisées par des liens étroits, une coopération active dans de nombreux domaines, un important volume d'échanges commerciaux et une convergence de vues sur toute une série de sujets internationaux et régionaux d'intérêt commun.

M. Jean Asselborn a reçu le 21 janvier à Luxembourg et le vice-ministre des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran, M. Mahdi Safari. Les deux côtés ont eu un échange de vues sur les relations bilatérales, ainsi que sur les relations entre l'Iran et l'Union européenne. Dans ce contexte, M. Asselborn a souligné l'importance que le Luxembourg attache à ce que l'Iran suspende son programme d'enrichissement, comme le lui demande le Conseil de Sécurité des Nations Unies. M. Asselborn s'est également montré préoccupé face à la détérioration de la situation des droits de l'Homme en Iran. Une deuxième entrevue bilatérale avec le ministre Mottaki a eu lieu le 25 septembre en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York.

Egalement en marge de l'AGNU à New York, le Ministre Asselborn a eu le 25 septembre une entrevue bilatérale avec son homologue des Émirats Arabes Unis, le Cheikh Abdallah Bin Zayed al Nahyan qui a permis à repasser en revue les excellentes relations bilatérales, de même que de faire le point la situation au Moyen-Orient, ainsi que les relations entre l'UE et les pays du Conseil de coopération du Golfe. A noter également que le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur Jeannot Krecké a effectué du 23 au 28 janvier une mission économique aux Émirats arabes unis (EAU).

Le ministre Jean Asselborn s'est rendu le 29 avril 2009 en Oman pour participer à Mascate au Conseil conjoint ministériel de l'Union européenne (UE) et du Conseil de coopération du Golfe (CCG). M. Asselborn a eu en marge de cette réunion ministérielle des rencontres bilatérales avec le ministre des Affaires étrangères du Sultanat d'Oman, Yousuf bin Alawi bin Abdallah, ainsi qu'avec le ministre d'État aux Affaires étrangères du Qatar, Ahmed Abdullah al-Mahmoud.

La signature le 6 mai 2009 par le ministre du Trésor, Luc Frieden, et le ministre des Finances du Bahreïn, Sheikh Ahmed bin Mohammed Al Khalifa, d'une convention visant à éviter les doubles impositions et la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et la fortune entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume du Bahreïn servira à renforcer davantage les relations économiques entre les deux pays.

S'agissant de l'Irak, les trois pays du Benelux ont organisé du 3 au 19 juin 2009 le 100<sup>e</sup> cours de formation dans le cadre de la mission intégrée « État de droit » de l'Union européenne (UE) pour l'Irak, EUJUST LEX. La septième formation organisée conjointement par les pays du Benelux a eu lieu du 11 au 27 novembre 2009. La participation du Luxembourg à l'organisation de cette formation illustre le soutien du Grand-Duché aux efforts internationaux visant à la stabilisation et à

la reconstruction de l'Irak. Le soutien financier du Luxembourg à l'Irak depuis 2003 s'élève à 7,5 millions EUR.

## **5. L'AMERIQUE DU NORD**

En avril 2009, le Ministre Asselborn a participé à Prague au sommet informel de l'Union européenne avec la nouvelle administration américaine, représentée par le président américain Barack Obama et la secrétaire d'État Hillary Clinton. Européens et Américains ont eu un échange de vues sur leurs approches stratégiques dans différentes parties du monde, en particulier au Proche-Orient et en Afghanistan.

Le 30 juillet 2009, le Ministre Asselborn, s'est rendu à Washington pour rencontrer la Secrétaire d'État Hillary Clinton. M. Asselborn a informé Mme Clinton des efforts entrepris par le Luxembourg en matière de coopération fiscale et financière. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a ainsi rappelé que suite à l'engagement du gouvernement luxembourgeois du 13 mars 2009, le Grand-Duché avait conclu depuis cette date 14 accords de non double imposition suivant les standards de l'OCDE, dont un avec les Etats-Unis.

Jean Asselborn s'est réjoui de l'orientation résolument multilatérale de la nouvelle administration américaine. Concernant l'Afghanistan, Hillary Clinton a salué l'effort du Luxembourg qui a contribué 4 millions EUR au fonds fiduciaire de l'OTAN visant à soutenir l'expansion de l'armée afghane. M. Asselborn a également fait part de l'intention du Luxembourg de soutenir les efforts du Président Obama pour fermer le centre de détention à Guantánamo.

## **6. L'AMERIQUE LATINE**

Le Luxembourg entretient de bonnes relations avec l'Amérique latine. L'Ambassade à Washington est co-accréditée au Mexique, ainsi qu'au Nicaragua. Le Nicaragua et le Salvador comptent par ailleurs parmi les partenaires de la coopération luxembourgeoise.

### **Quatorzième réunion ministérielle UE – Groupe de Rio, mercredi 13 mai 2009 à Prague**

M. Jean Asselborn a participé à la quatorzième réunion ministérielle entre l'UE et le Groupe de Rio à Prague, le 13 mai 2009. Les discussions entre les deux parties ont porté principalement sur les sources renouvelables d'énergie, avec notamment un débat sur une approche axée sur la durabilité en matière de sécurité énergétique et de changement climatique, ainsi que la crise économique et financière en tant que second thème des délibérations.

En marge de la réunion ministérielle, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a eu plusieurs entrevues bilatérales, notamment avec son homologue péruvien, M. José Antonio García Belaúnde. Le ministre a également rencontré M. Alejandro Fleming Cabrera, Vice-ministre des Affaires étrangères du Venezuela, M. Jorge Lara Castro, Vice-ministre des Affaires étrangères du Paraguay

et Mme Alejandra Liriano de la Cruz, Vice-ministre des Affaires étrangères de la République Dominicaine. Les relations bilatérales ont figuré au premier plan de ces entrevues.

### Costa Rica

M. Asselborn a reçu le ministre des Affaires étrangères du Costa Rica, M. Bruno Stagno Ugarte, ainsi que le ministre du Commerce extérieur, M. Marco Vinicio Ruiz, pour une visite de travail au Grand-Duché le 23 octobre 2009. Les pourparlers ont porté sur les relations bilatérales, les relations entre l'UE et l'Amérique centrale ainsi que sur la situation régionale.

### Cuba

Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a effectué une visite de travail à Cuba du 8 au 11 avril 2009.

Au cours de ce déplacement, il a eu des entrevues avec le président de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire, M. Ricardo Alarcón de Quesada, le ministre des Affaires étrangères, M. Bruno Rodriguez Parrilla, le Premier Vice-ministre des Affaires étrangères, M. Dagoberto Barrera, ainsi qu'avec le Premier Vice-ministre du Commerce extérieur et de l'Investissement étranger.

Le ministre délégué Schmit a eu un échange de vues avec ses interlocuteurs sur la situation actuelle à Cuba, dont notamment l'embargo, la crise économique et financière mondiale ainsi que sur la situation des droits de l'Homme à Cuba. Ainsi, Nicolas Schmit s'est félicité de l'amorce d'ouverture dont a fait preuve Cuba ces derniers mois. Mais en même temps, il a rappelé que des efforts en matière de droits de l'Homme doivent encore être réalisés.

Avec le Premier Vice-ministre du Commerce extérieur et de l'Investissement étranger, le ministre délégué a eu un échange de vues sur la situation économique à Cuba et dans le monde. En outre, ils ont examiné comment la coopération économique, commerciale et scientifique entre les deux pays pourrait être renforcée.

Par ailleurs, le ministre délégué a rencontré le cardinal Jaime Lucas Ortega y Alamino, archevêque de La Havane. Le ministre et le cardinal se sont entretenus sur la situation à Cuba et notamment celle de la population, ainsi que le rôle de l'église.

A noter encore que les chambres de commerce luxembourgeoise et cubaine ont signé un *Memorandum of understanding*.

### Entrevue de Jean Asselborn avec le groupe des ambassadeurs latino-américains

Le 19 novembre 2009, M. Asselborn a reçu à Luxembourg le groupe des ambassadeurs latino-américains. Les relations bilatérales politiques et commerciales entre le Luxembourg et les pays latino-américains, ainsi que les sujets de l'actualité régionale, ont figuré à l'ordre du jour.

## Missions d'observation électorale

Le Luxembourg a participé à la mission d'observation des élections générales et d'un referendum, qui ont eu lieu le 6 décembre 2009 en Bolivie, en envoyant quatre observateurs.

Le Luxembourg a participé à la mission d'observation des élections générales, qui ont eu lieu le 26 avril 2009 en Equateur, en envoyant cinq observateurs.

Le Luxembourg a participé à la mission d'observation du second tour des élections présidentielles qui a eu lieu le 15 mars 2009 au Salvador, en envoyant deux observateurs.

## **7. L'AFRIQUE**

Pour le Luxembourg, le continent africain est un partenaire important dont le poids sur la scène internationale est appelé à grandir, que ce soit en termes politiques ou économiques.

Trois initiatives majeures ont été prises récemment afin de renforcer les liens entre le Luxembourg et le continent africain.

Premièrement, et dans le contexte du renforcement des relations politiques avec le continent africain, les bureaux de la coopération au Cap-Vert, au Sénégal et au Burkina Faso ont été élevés au rang d'Ambassades, permettant ainsi d'ajouter une dimension politique et économique aux relations existantes en matière de coopération au développement. L'Ambassade à Dakar couvre également le Mali, et l'Ambassade à Ouagadougou est également accréditée au Niger.

Deuxièmement, le Luxembourg a décidé d'accréditer, pour la première fois, un Ambassadeur Représentant permanent non-résident à titre d'observateur auprès de l'Union africaine.

Troisièmement, il a été décidé d'organiser chaque année une entrevue avec les Ambassadeurs africains. La première entrevue sous ce nouveau format a eu lieu le mardi 15 décembre 2009 à Mondorf entre le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et les Ambassadeurs africains.

Le Luxembourg est et restera un pays très actif en matière de coopération au développement. Ce soutien bénéficie non seulement à des pays africains individuels mais également au processus d'intégration régionale en Afrique. Le gouvernement luxembourgeois fournit aussi une aide importante à travers les organisations multilatérales comme le PNUD, le PAM, la FAO, le BIT, l'UNFPA ou l'UNICEF (*voir infra*).

A côté de cette action en termes de coopération et d'aide au développement, le gouvernement luxembourgeois accorde beaucoup d'importance aux relations politiques avec le continent africain, sachant que l'Afrique est un acteur émergent de poids sur la scène internationale, que ce soit dans

les domaines politique, économique et commercial ou dans les fora internationaux. Le Luxembourg s'est par ailleurs particulièrement investi dans le domaine de la paix et de la sécurité au cours des dernières années, participant notamment à la Commission de consolidation de la paix de l'ONU, ainsi qu'aux missions PESD en République démocratique du Congo, au Tchad et en République centrafricaine.

Au sujet des relations commerciales bilatérales, encore sous-développées, elles ont un potentiel qu'il reste à développer notamment par le biais des missions économiques prévues en Afrique l'année prochaine. De nombreuses entreprises luxembourgeoises sont par ailleurs déjà présentes sur le continent africain, comme, entre autres, Arcelor Mittal, SES Global ou encore Cargolux. Enfin, le Luxembourg a participé à la mission d'observation des élections présidentielles et parlementaires au Mozambique qui ont eu lieu le 28 octobre 2009, en envoyant quatre observateurs.

## **8. L'ASIE**

Quatre Ambassades du Luxembourg sont actives en Asie : Beijing, New Delhi, Bangkok et Tokyo. A travers ces quatre ambassades résidentes, le Luxembourg est co-accrédité dans neuf autres pays asiatiques et auprès de l'organisation régionale ASEAN. D'autre part, le Luxembourg dispose d'un Consulat Général à Shanghai, un Bureau de coopération au développement à Hanoi, capitale du Vietnam, et cinq bureaux du *Board of Economic Development*.

Le positionnement diplomatique dans cette région s'impose tant d'un point de vue économique que politique. En effet, les 13 pays dans lesquels le Luxembourg est accrédité représentent plus de la moitié de la population mondiale. Parmi les pays couverts par nos Ambassades figurent deux des trois économies les plus importantes du monde. Elles englobent cinq des 20 plus grandes économies du monde qui sont en même temps des membres formels du G20. Or, le niveau de développement de ces pays n'est pas homogène et comprend à la fois des pays en voie de développement, des pays en conflit, mais également des pays membres de l'OCDE. En Afghanistan, le Luxembourg est présent militairement, à travers un contingent déployé dans le cadre de la FIAS (Force internationale d'assistance et de sécurité en Afghanistan) de l'OTAN.

Dans une perspective à long terme, il faut prendre en compte que tant du point de vue démographique qu'économique, cette région est encore bien loin d'avoir atteint son plein essor. Un PIB/tête d'habitant encore faible mais croissant démontre que ce sont des marchés avec un potentiel important. En 2009, plus d'un quart de nos exportations hors-UE étaient destinées à l'Asie, et près d'un tiers de nos importations hors-UE provenaient de cette région. Suite à la crise mondiale, la part des échanges commerciaux avec l'Asie dans les échanges globaux du Luxembourg a augmenté.

## ASEM

Les 25 et 26 mai 2009 s'est déroulée la 9<sup>e</sup> réunion des ministres des Affaires étrangères de l'ASEM à Hanoï, capitale du Vietnam, sur le thème de « *Forging a Closer Asia-Europe Partnership to Address the Financial and Economic Crisis and Other Global Challenges* ». Le Luxembourg a été représenté par son Ambassadeur accrédité à Hanoï. Les discussions ont surtout porté sur la crise financière et économique et les réponses à y apporter, de même que sur le changement climatique et les derniers développements régionaux. Les ministres des Affaires étrangères ont aussi accueilli favorablement la participation de l'Australie et de la Russie au prochain Sommet ASEM prévu pour octobre 2010 à Bruxelles.

## ASEAN

Suite à l'entrée en vigueur de la Charte ASEAN en décembre 2008, le Luxembourg a procédé le 24 avril 2009 à l'accréditation de son Ambassadeur à Bangkok, M. Marc Ungeheuer, auprès de cette organisation régionale. Le Luxembourg est ainsi devenu le 12<sup>e</sup> pays de l'UE à accréditer un Ambassadeur auprès de l'ASEAN. M. Ungeheuer a représenté le Luxembourg à la 17<sup>e</sup> réunion des ministres des Affaires étrangères UE-ASEAN qui a eu lieu les 27 et 28 mai 2009 à Phnom Penh, Cambodge.

Le 8 octobre 2009, M. le Ministre a convié les ambassadeurs des pays de l'ASEAN accrédités au Luxembourg pour un déjeuner de travail au Château de Senningen. Lors de ce même séjour, un séminaire à l'attention des ambassadeurs a été organisé à la Chambre de Commerce.

## République islamique d'Afghanistan

M. Asselborn a participé le 31 mars 2009 à la Conférence internationale sur l'Afghanistan à La Haye. Cette conférence a permis de réaffirmer l'engagement à long terme de la communauté internationale en faveur du peuple afghan, et de procéder à une analyse exhaustive de la situation en Afghanistan quelques mois avant la tenue du 2<sup>e</sup> scrutin présidentiel depuis la chute des talibans. Dans son discours, M. Asselborn a indiqué que le Luxembourg s'était engagé dès 2001 à œuvrer en faveur d'un environnement sûr, stable et démocratique en Afghanistan, et que le Grand-Duché resterait engagé aux côtés des Afghans le temps qu'il faudra.

Depuis 2003, le Luxembourg est engagé militairement en Afghanistan, au sein de la FIAS, avec un contingent basé à l'aéroport international de Kaboul. M. Asselborn a aussi profité de cette occasion pour annoncer une nouvelle contribution du Grand-Duché à concurrence de 4 millions EUR destinés au renforcement de l'armée nationale afghane. En matière d'aide au développement, la contribution luxembourgeoise pour l'année 2009 s'est élevée à 2,5 millions EUR. Les efforts à faire dans les domaines de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption furent également mentionnés par le chef de la diplomatie luxembourgeoise.

### Royaume du Cambodge

Le 24 novembre 2009, M. Jean Asselborn a rencontré le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Cambodge, M. Hor Namhong, à Phnom Penh. La situation au Cambodge, ainsi que l'intégration régionale en Asie du Sud-Est figuraient parmi les sujets de discussion. Lors de son séjour dans le royaume, M. le Ministre a également été reçu en audience par Sa Majesté le roi du Cambodge, Norodom Monineath Sihamoni. Il a également eu un échange de vues avec le président de l'Assemblée nationale du Cambodge, M. Heng Samrin. Le lendemain, M. Asselborn a terminé sa visite de travail à Phnom Penh par une rencontre avec le Premier ministre du Cambodge, M. Hun Sen.

### République populaire de Chine

Dans le cadre d'une mission de promotion du secteur financier luxembourgeois en Asie du 21 au 26 octobre 2009, le ministre des Finances, M. Luc Frieden, a rencontré à Pékin le ministre des Finances de la RP de Chine, M. Xie Xuren. Le ministre luxembourgeois est également intervenu au cours de séminaires consacrés à la place financière de Luxembourg à Hong Kong et à Beijing.

### Inde

Le Ministre indien en Charge de la Communauté indienne à l'étranger (*Minister of Overseas Indian Affairs*), M. Vayalar Ravi, a visité le Luxembourg le 30 septembre 2009. M. Ravi a eu des rencontres avec les Ministres Nicolas Schmit et Mars di Bartolomeo. Ce dernier a signé une convention de sécurité sociale avec M. Ravi.

L'« *Indian Business Chamber of Luxembourg* » (IBCL) a été inaugurée le 30 mars 2009 à la Chambre de Commerce. M. le Ministre des Affaires étrangères a prononcé un discours à cette occasion.

Le 29 septembre 2009, la « *Belgium-Luxembourg Business Association* » (BLBA) à New Delhi est née d'un élargissement au Grand-Duché de l'ancienne « *Belgian Business Association* ».

### République d'Indonésie

Le 6 mars 2009, le Ministre des Affaires étrangères de la République d'Indonésie, Dr N. Hassan Wirajuda, a effectué une visite de travail au Luxembourg. Il a entre autres eu des entrevues avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker et M. Asselborn. Les discussions ont surtout porté sur les relations bilatérales de même que sur la crise financière et économique.

### République Démocratique Populaire lao

M. Somsavat Lengsavad, Vice-Premier ministre de la République Démocratique Populaire lao, a effectué une visite de travail au Luxembourg le 25 mai 2009. Il a été accompagné du ministre des



Finances, M. Somdy Douangdy, et du gouverneur de la Banque centrale, M. Phouphet Khamphouvong. Ils ont été reçus par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour un échange de vues auquel ont également participé la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mme Mady Delvaux-Stehres, et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, M. Jean-Louis Schiltz. M. Somsavat Lengsavat a également eu une entrevue avec le ministre Jean Asselborn.

### Mongolie

M. Sanjaagiin Bayar, Premier ministre de la République de Mongolie a visité le Luxembourg le 21 mars 2009. Il a eu une entrevue avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker, à laquelle ont également assisté le Ministre à la Coopération au développement et la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle. Suite à cette entrevue, un accord culturel établissant des relations culturelles plus étroites entre les deux pays, a été signé par Mme Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture à l'Enseignement supérieur et à la Recherche et par M. Sambuu Lambaa, ministre mongol de la Santé.

### République de Singapour

M. Asselborn a participé à un petit-déjeuner organisé par son homologue singapourien, M. George Yeo, sur la gouvernance globale en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2009 à New York.

Dans le cadre de sa mission de promotion du secteur financier luxembourgeois en Asie du 21 au 26 octobre 2009 (*voir supra*), M. le ministre des Finances s'est aussi rendu à Singapour où il a entre autres rencontré le ministre des Finances singapourien.

### Royaume de Thaïlande

Dans le cadre du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Thaïlande, le ministre Asselborn a effectué le 23 novembre 2009 une visite de travail à Bangkok. Il a eu une entrevue avec le Premier ministre du Royaume de Thaïlande, M. Abhisit Vejjajiva, ainsi qu'avec le ministre des Affaires étrangères thaï, M. Kasit Piromya. Les discussions ont entre autres porté sur la coopération bilatérale, le Traité de Lisbonne, les avancées faites par l'ASEAN en matière d'intégration régionale ainsi que sur le changement climatique.

Précédemment, le Président du « *Thailand Trade Representative Office* », M. Kiat Sittheeamorn avait visité le Luxembourg le 6 octobre 2009. Il avait été reçu par M. Asselborn de même que par le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, M. Jeannot Krecké. Cette visite fut complétée par un séminaire luxo-thaïlandais à la Chambre de Commerce.

## **9. L'OCEANIE**

En marge de la 64<sup>ème</sup> session de l'AGNU à New York, M. Asselborn a rencontré le 25 septembre 2009 les ministres des Affaires étrangères des Maldives, de la Nouvelle-Zélande et des Iles Salomon (*voir supra*).

## **IV. LE LUXEMBOURG ET LES PRINCIPAUX DOSSIERS THEMATIQUES**

### **1. TERRORISME**

Le 6 février 2009, une délégation de la Direction exécutive du Comité contre le Terrorisme de l'ONU a effectué une visite d'une journée pour évaluer la mise en œuvre des résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005) relatives à lutte contre le financement du terrorisme. Le Directeur exécutif et chef de la délégation, M. Mike Smith, a été reçu par le ministre de la Justice, du Trésor et du Budget, M. Luc Frieden.

La délégation, composée d'autre part de Mme Elizabeth Joyce (Acting Section Chief) et MM. Christian F. Mahr et David Scharia (Legal Officers), a pu rencontrer des représentants du Ministère des Affaires étrangères, du Ministère des Finances, du Ministère de la Justice, du HCPN, du SREL, de la CSSF, du Parquet (Parquet général, CRF, Cabinet d'instruction) et de la Police judiciaire impliqués dans la mise en œuvre de ces résolutions.

La délégation a été informée par les experts nationaux sur la pratique luxembourgeoise en matière de gel d'avoirs en particulier et du dispositif (national et européen) législatif et sécuritaire relatif à la lutte anti-terroriste en général.

### **2. DROITS DE L'HOMME**

#### Conseil des droits de l'homme

M. Asselborn s'est rendu à Genève le 3 mars 2009 pour participer à la dixième session du Conseil des droits de l'homme. Il a prononcé un discours au palais des Nations. Dans le contexte de la crise financière et économique, il a souligné que même si la dimension de cette crise restait encore incertaine, les pays se devaient de respecter tous les droits de l'homme. Il fallait éviter, de manière résolue, toute vague de discriminations raciales et xénophobes risquant d'affecter en particulier les migrants, les étrangers et les groupes vulnérables de la société. Le combat contre la pauvreté dans le monde devenait de plus en plus difficile, mais le ministre a insisté que la solution à la crise passait par un renforcement de la coopération internationale et de la gouvernance mondiale.

En ce qui concerne la lutte contre la torture dans le contexte de la guerre contre le terrorisme, M. Asselborn a invité le Conseil à faire appliquer une tolérance zéro à l'égard d'une pratique totalement contraire à la dignité humaine.

En marge du Conseil des droits de l'homme, le Ministre a rencontré M. Kofi Annan, ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, prix Nobel de la paix, et président du Forum humanitaire global. Lors de l'entretien, les deux interlocuteurs ont eu un échange de vues sur la situation en Afrique. Ils ont discuté des répercussions de la crise économique et financière

sur les efforts d'aide au développement pour conclure que la crise actuelle ne devait en rien altérer les stratégies de lutte contre la pauvreté, et que les pays devaient pleinement respecter leurs engagements en matière d'aide publique au développement.

La onzième session du Conseil des droits de l'homme s'est tenue du 2 au 18 juin 2009. Au cours de cette session, le Conseil a adopté 12 résolutions. Le Conseil a aussi nommé deux nouveaux Rapporteurs spéciaux et adopté les documents finaux issus de l'Examen périodique universel concernant seize pays. Le Conseil a vu la création d'un mandat d'expert indépendant sur la situation au Soudan chargé de fournir l'assistance technique au pays pour améliorer la situation des droits de l'homme.

Le Luxembourg a assuré à Genève la coordination européenne pour la nouvelle initiative néo-zélandaise et colombienne relative à la mortalité et la morbidité maternelles et les droits de l'homme. Dans cette résolution, le Conseil prie le Haut-Commissariat aux droits de l'homme d'élaborer une étude thématique sur la mortalité et la morbidité maternelles évitables et les droits de l'homme. Cette résolution a été adoptée par consensus.

Le Luxembourg est également intervenu à titre national dans les débats interactifs portant sur le droit à la santé, sur l'égalité des genres devant la loi et sur la situation des droits de l'homme en Haïti.

La douzième session du Conseil des droits de l'homme (première session avec les Etats-Unis comme membre), qui s'est tenue du 14 septembre au 2 octobre 2009, a été marquée par le report consensuel de la résolution de suivi du rapport Goldstone officiellement afin d'accorder davantage de temps à un examen complet du rapport de la Mission d'établissement des faits.

Les deux mandats pays – Cambodge et Somalie – ont pu être préservés. Un certain clivage s'est fait sentir dans l'initiative mexicano-colombienne sur la non discrimination à l'égard des femmes, deux pays bloquant à eux seuls toute création d'un nouveau mandat d'expert indépendant qui se pencherait sur la discrimination en droit et en fait des femmes dans le monde. Le texte de compromis ne retient plus qu'une « étude thématique » du Haut-Commissariat destinée à être analysée pour une action éventuelle en septembre 2010.

Le Luxembourg est intervenu à titre national dans les débats interactifs portant sur le droit à l'alimentation, sur les situations qui requièrent l'attention du Conseil (Iran et Sri Lanka) et lors du débat interactif avec Madame la Haut-Commissaire aux droits de l'homme.

### Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU)

L'Union européenne a joué un rôle très actif en troisième Commission, qui s'est réunie entre septembre et décembre 2009. Elle a notamment mis en avant deux résolutions pays (Birmanie/Myanmar et République populaire démocratique de Corée), et deux résolutions thématiques, l'une sur les droits de l'enfant, l'autre sur l'intolérance religieuse. Toutes quatre ont

été adoptées. Elle a soutenu la résolution pays sur l'Iran présentée par le Canada. Les trois résolutions pays ont reçu davantage de votes de soutien que les années précédentes.

### Alliance des civilisations

M. Asselborn a participé au deuxième Forum de l'Alliance des civilisations, qui s'est tenu les 6 et 7 avril 2009 au palais Ciragan à Istanbul. Le ministre a pris part à une table ronde qui s'est penchée sur le thème du coût du conflit au Moyen-Orient, organisée en partenariat avec le groupe *Strategic Foresight* (institut de recherche qui concentre son travail sur les grandes questions géopolitiques, économiques et sociales du monde contemporain, et qui a publié un rapport exhaustif sur le coût du conflit au Moyen-Orient, présenté aux Nations Unies à Genève en janvier 2009).

Plusieurs leaders dans le monde ont fait référence à la nécessité de trouver de nouvelles approches pour la résolution des conflits prolongés. Ainsi, le rapport établi par SFG a servi de base aux discussions de cette table ronde. Parmi les panélistes ont figuré M. Miguel Angel Moratinos, ministre des Affaires étrangères de l'Espagne, M. Sundeep Waslekar, président du groupe *Strategic Foresight*, et M. Egemen Bagis, ministre aux Affaires européennes et négociateur en chef de la Turquie pour l'adhésion à l'Union européenne (UE).

Dans une atmosphère constructive, les débats ont été présidés par M. Sundeep Waslekar et ont couvert les points saillants du conflit israélo-palestinien. Le ministre Asselborn a insisté que la solution des deux Etats reste la seule option pour un Moyen-Orient stable dans le futur. En outre, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a souligné qu'afin de mener des négociations constructives pour la paix entre Israël et le peuple palestinien, le processus de réconciliation palestinienne devait être soutenu par la communauté internationale, tout comme le gouvernement d'unité nationale à établir.

En marge du forum, le Vice-Premier ministre a rencontré M. Egemen Bagis, ministre aux Affaires européennes et négociateur en chef de la Turquie pour l'adhésion à l'UE. Les deux hommes politiques ont eu un échange de vues sur le rôle crucial joué par la Turquie dans le conflit israélo-palestinien et la situation politique à Chypre. En outre, ils ont fait le point sur les négociations d'adhésion de la Turquie à l'UE.

## **3. LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ET L'ACTION HUMANITAIRE**

### **A. L'Aide Publique au Développement du Luxembourg en 2009**

L'APD luxembourgeoise s'est élevée en 2009 à quelque 290 millions EUR, ce qui équivaut à environ 1% du Revenu National Brut (RNB). Ceci représente une légère augmentation en volume de 0,8 % par rapport à 2008, année où le ratio APD / RNB s'est situé à 0,95%. Les chiffres définitifs de l'APD seront communiqués plus tard dans l'année, dans le rapport annuel 2009 de la Coopération luxembourgeoise, quand l'exercice budgétaire 2009 aura été clôturé.

Le Luxembourg continue ainsi de se situer dans le peloton de tête parmi les cinq pays qui ont dépassé l'objectif fixé par les Nations Unies correspondant à une APD de 0,7% du RNB.

## **B. Qualité de l'aide**

La quantité de l'aide apportée par le Luxembourg doit aller de pair avec la qualité de cette aide.

En 2009, le Ministère a finalisé un plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) et du Programme d'action d'Accra (2008). Ce plan se concentre dans un premier temps sur les améliorations concrètes à apporter sur le terrain en ce qui concerne l'utilisation des systèmes nationaux (notamment pour les appels d'offre), la configuration des unités de gestion de projets et la coordination de l'aide. La mise en œuvre du plan d'action est assurée par les bureaux de la coopération à Praia, Dakar, Ouagadougou, Managua, Hanoi et Pristina, en étroite collaboration avec les experts de Lux-Development, l'agence chargée de la formulation et de la mise en œuvre des projets et programmes de la coopération bilatérale.

En termes de qualité, il convient également de signaler que le Ministère a mis en œuvre une des principales recommandations de l'examen par les pairs du CAD de juin 2008 en élaborant des documents de stratégie couvrant les secteurs et thèmes transversaux de la coopération luxembourgeoise : action humanitaire, microfinance, agriculture et sécurité alimentaire, développement local, eau et assainissement, éducation et formation-insertion professionnelles, santé, environnement et changement climatique, genre et gouvernance. Ces dix stratégies ont été présentées lors des Assises de la coopération qui ont été organisées à l'Abbaye de Neumünster à Luxembourg du 7 au 9 septembre 2009.

## **C. Coopération bilatérale**

En 2009, le Ministère a continué sa politique de concentration géographique sur les dix pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise : le Burkina Faso, le Cap Vert, le Laos, le Mali, la Namibie, le Nicaragua, le Niger, le Salvador, le Sénégal et le Vietnam. Une attention particulière a également été apportée à la coopération au bénéfice des Territoires palestiniens occupés et des Balkans occidentaux (Kosovo notamment). Le désengagement des autres pays, notamment de la Tunisie, du Maroc, de l'Equateur et du Pérou, s'est poursuivi suivant un calendrier déterminé conjointement avec ces pays.

Les secteurs d'intervention prioritaires de la coopération bilatérale restent la santé, l'éducation et le développement local intégré, avec un accent mis sur l'eau et l'assainissement. Il convient de signaler que le domaine de l'éducation est étoffé par un volet de formation et insertion professionnelles. Les instruments de microfinance sont mis à profit comme complément aux activités menées dans les autres domaines chaque fois qu'ils peuvent fournir une valeur ajoutée. De manière générale, la création des secteurs financiers inclusifs est encouragée.

Les faits marquants dans les différents pays partenaires étaient les suivants.

## Cap Vert

L'année 2009 a été marquée par la finalisation et la restitution de la revue à mi-parcours du deuxième programme indicatif de coopération (PIC 2006-2010). Globalement, les conclusions de l'évaluation se sont révélées positives et cet exercice a permis de lancer des pistes de réflexion pour l'identification des programmes qui seront mis en œuvre dans le cadre du PIC de troisième génération (2011-2015).

Le 17 février 2009, un protocole d'accord entre l'Université du Cap Vert et l'Université de Luxembourg a été signé en vue de promouvoir la coopération interuniversitaire et le dialogue entre l'espace francophone et la communauté des pays de langue portugaise.

En juin 2009, sous l'impulsion du projet « Migrer les Yeux Ouverts », la plateforme des ONG capverdiennes a participé à Luxembourg à une table ronde organisée par le Cercle des ONG luxembourgeoises dont le but était de renforcer les synergies entre la société civile des deux pays.

Le 19 octobre 2009, José Brito, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et des Communautés du Cap Vert et Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire ont présidé la dixième commission de partenariat entre le Luxembourg et le Cap Vert. A cette occasion, les deux ministres ont mené un dialogue politique et se sont entretenus sur les relations de coopération au développement entre les deux pays, notamment sur l'efficacité de l'aide, la mise en œuvre du PIC 2006-2010 et sur les perspectives d'avenir. En marge de la commission de partenariat, M. Brito a rencontré le Premier ministre Jean-Claude Juncker ainsi que plusieurs représentants du secteur privé luxembourgeois.

## Sénégal

Du 1<sup>er</sup> au 2 décembre 2009, la Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Marie-Josée Jacobs a effectué une visite officielle au Sénégal. A cette occasion Madame Jacobs a présidé avec le Ministre de l'Economie et des Finances du Sénégal, Abdoulaye Diop, la 6<sup>ème</sup> commission de partenariat entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République du Sénégal. En marge de la commission de partenariat, Madame Jacobs a eu des entrevues politiques de haut niveau avec le Président de la République sénégalaise, Abdoulaye Wade et avec le Premier ministre, Souleymane Ndéné Ndiaye. A cette occasion, le Président a remis à Madame la Ministre une décoration de la République sénégalaise. Dans le cadre de cette visite, Madame Jacobs a également eu une réunion de travail à la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et elle a visité le projet « ONUDI : promotion de l'emploi productif pour les jeunes de la Medina » ainsi que des ateliers d'artisans bénéficiant de ce projet.

## Mali

Le 6 avril 2009, le Premier ministre de la République du Mali, Modibo Sidibé, s'est rendu en visite officielle au Luxembourg. Il était accompagné par le Ministre des Affaires étrangères et de la

Coopération internationale, Moctar Ouane, par le Ministre de l'Énergie, des Mines et de l'Eau, Mamadou Diarra, et par la Ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Sina Damba. Dans le cadre de cette visite, un protocole d'accord pour le projet « Manuscrits de Tombouctou » a été signé par le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz et par le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Mali, Moctar Ouane.

Du 3 au 4 décembre 2009, la Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Marie-Josée Jacobs a effectué une visite officielle au Mali. A cette occasion, Madame Jacobs a présidé avec le Ministre malien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Moctar Ouane, la 5<sup>ème</sup> commission de partenariat entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République du Mali. En marge de la commission de partenariat, Madame Jacobs a eu des entrevues politiques de haut niveau avec le Président de la République du Mali, Amadou Toumani Touré, et avec le Premier ministre malien, Modibo Sidibé. Madame Jacobs a par ailleurs effectué une visite au Centre national d'appareillage orthopédique du Mali (CNAOM) et a assisté en présence de Madame Touré Lobbo Traoré, Première Dame du Mali et actuelle présidente de la Fondation pour l'Enfance, à l'inauguration de l'extension du Centre hospitalier Mère-Enfant « Le Luxembourg » (CHME) à Bamako.

### Burkina Faso

Face à l'urgence humanitaire causée par les inondations de septembre 2009 au Burkina Faso, et suite à l'appel lancé par le gouvernement burkinabé, le Luxembourg a contribué à hauteur de 506.407,79 EUR à l'aide d'urgence et aux efforts de réhabilitation déployés sur le terrain. Cette aide a été mise en œuvre par la Croix-Rouge luxembourgeoise, la Fondation Caritas Luxembourg, la FAO et l'UNICEF. Dans ce contexte, il convient également relever le déploiement à Ouagadougou d'une équipe d'intervention d'urgence ERU Relief Benelux, composée de membres bénévoles de la Croix-Rouge luxembourgeoise, des Pays-Bas et de Belgique, qui a été mise en alerte par la Fédération internationale de la Croix-Rouge.

### Niger

Le 11 août 2009, la Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Marie-Josée Jacobs a fait part dans une lettre adressée à la Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Niger, Madame Aïchatou Mindaoudou, des inquiétudes suscitées par les mesures prises à la tête de la République du Niger en matière constitutionnelle. Face à la crise institutionnelle déclenchée par le Président Tandja pour obtenir un troisième mandat à la tête de l'Etat nigérien, le Gouvernement luxembourgeois a décidé de suspendre la signature de protocoles d'accord relatifs aux nouveaux projets et programmes qui devaient être mis en œuvre dans le cadre du PIC 2008-2012. Cette décision a été prise en concertation avec les partenaires de l'Union européenne et les autres bailleurs de fonds présents au Niger.



## Nicaragua

La 5<sup>ème</sup> commission de partenariat entre le Luxembourg et le Nicaragua s'est tenue à Luxembourg le 6 octobre 2009, sous la présidence de la Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, et du Vice-Ministre de la Coopération de la République du Nicaragua, Valdrack Jaentschke. La commission de partenariat a été l'occasion de dresser un état des lieux du deuxième PIC, qui fournit le cadre de la coopération au développement entre les deux pays pour la période 2007-2010. Ce programme se concentre sur les secteurs traditionnels de la Coopération luxembourgeoise, à savoir la santé, l'eau et l'assainissement, l'éducation et la formation professionnelle, et ce particulièrement dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie.

Il est à noter que les activités de la Coopération luxembourgeoise sur le terrain n'ont pas souffert des tensions qui caractérisent les relations entre les bailleurs de fonds et le Gouvernement sandiniste de la République du Nicaragua.

## El Salvador

Le 27 janvier 2009 a eu lieu la 5<sup>ème</sup> commission de partenariat entre le Luxembourg et la République d'El Salvador. La délégation salvadorienne était présidée par Eduardo Calix, Vice-Ministre des Affaires Etrangères qui a eu une entrevue avec le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz.

La commission de partenariat a permis de faire le point sur l'actualité politique, économique et de coopération au Salvador dans la perspective des élections présidentielles de mars 2009 qui ont finalement mené à une alternance démocratique à la tête de l'Etat salvadorien. Les deux délégations ont passé en revue les projets mis en œuvre dans le cadre du Programme de consolidation 2007-2010, notamment les projets dans le domaine de l'eau et le programme d'appui au réseau solidaire (PARS), vaste programme de lutte contre la pauvreté qui bénéficie aux 100 municipalités salvadoriennes les plus démunies.

S.E.M. l'Ambassadeur Jean-Paul Senninger a été accrédité comme Ambassadeur du Luxembourg au Salvador en remettant ses lettres de créance au Président Mauricio Funes lors d'une cérémonie qui s'est déroulée à San Salvador le 23 octobre 2009.

## Vietnam

À l'occasion de la 5<sup>ème</sup> commission de partenariat entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République socialiste du Vietnam, la Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Marie-Josée Jacobs a accueilli le 10 novembre 2009 le Vice-Ministre, Ministre du Plan et de l'Investissement du Vietnam, Cao Viet Sinh. Lors de cette commission, les deux ministres ont fait le point sur les relations de coopération entre les deux pays et ont préparé le troisième programme de coopération qui suivra le programme de consolidation 2006-2010.

En marge de la commission de partenariat, les deux ministres ont signé le protocole d'accord relatif à un projet de développement rural dans la province de Cao Bang, une des régions les plus pauvres du Vietnam.

### Laos

Le 5 novembre 2009 a eu lieu à Vientiane la 5<sup>ème</sup> commission de partenariat entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République démocratique populaire lao. La commission a été présidée par le Directeur général Khouanta Phalivong du Ministère des Affaires étrangères du Laos et par le Directeur de la Coopération Marc Bichler. La réunion s'est tenue au niveau des directeurs à la demande de la partie lao.

La commission a permis de faire le point sur la mise en œuvre du PIC 2007-2010 et de constater que plus de 80% des activités prévues ont d'ores et déjà été réalisées. Les réflexions ont été entamées en vue d'identifier les secteurs qui seront inclus dans le prochain programme de coopération pour la période 2011-2015.

### **D. Coopération multilatérale**

Dans les enceintes multilatérales, l'année 2009 a été marquée par les suites de la crise financière et par son impact, à court, moyen et long termes, sur le financement et la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Au cours de l'année, les organisations internationales ont commencé à ressentir de manière aiguë la précarité croissante des ressources financières, de nombreux bailleurs ayant été obligés de réduire le niveau de leurs contributions volontaires. Ceci a également mis en exergue l'urgence de la réforme du système des Nations Unies dans le secteur du développement afin de permettre une utilisation plus efficace des ressources.

Au cours de l'année 2009, les relations de coopération entre le Luxembourg et ses partenaires multilatéraux privilégiés – le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), le Fonds des Nations Unies pour les enfants (UNICEF), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation Internationale du Travail (OIT/BIT) et le Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU) – ont continué d'être renforcées (*voir supra*).

L'utilité du modèle d'une coopération dans le contexte d'un accord cadre à durée non limitée qui donne un maximum de prévisibilité et de flexibilité aux agences bénéficiaires en termes de ressources a été confirmée par la crise. Le Luxembourg, contrairement à d'autres bailleurs bilatéraux – notamment de l'UE – a pu maintenir le niveau de ses contributions volontaires et thématiques en 2009. Des consultations bilatérales annuelles avec les agences partenaires ont eu lieu à Genève, à New York et au Luxembourg et ont permis de discuter et d'évaluer les grandes lignes de notre coopération avec ces agences onusiennes. La Coopération luxembourgeoise a par ailleurs participé aux réunions des conseils d'administration des fonds et programmes de l'ONU.

En 2009, les consultations bilatérales annuelles avec l'UNICEF se sont tenues au Luxembourg en marge de la 54<sup>e</sup> réunion annuelle des comités nationaux de l'UNICEF, organisée par le Comité national du Luxembourg avec le soutien, notamment, de la Coopération luxembourgeoise.

Toujours dans un cadre multilatéral, la Coopération luxembourgeoise a participé aux travaux préparatoires en vue de la conférence de Copenhague sur le changement climatique, notamment en ce qui concerne la question du financement des mesures d'adaptation dans les pays en développement. Le 14 décembre 2009, la Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Marie-Josée Jacobs a participé, dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP 15), à une réunion des Ministres de la Coopération de l'Union européenne dans la capitale danoise.

Au niveau de l'Union européenne, le Luxembourg a participé aux différentes réunions des Ministres de la Coopération organisées par les Présidences tchèque (1<sup>er</sup> semestre 2009) et suédoise (2<sup>e</sup> semestre 2009). La Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Marie-Josée Jacobs a également participé le 22 octobre 2009 à Stockholm à la quatrième édition des Journées européennes du développement. Lors des JED, Madame Jacobs a assisté à la présentation du premier rapport européen sur le développement, qui traite plus spécifiquement des situations de fragilité en Afrique. Le Luxembourg a cofinancé ce rapport avec cinq autres partenaires européens.

### **E. Action humanitaire**

En 2009, le Ministère a déboursé 34 millions EUR au titre de l'action humanitaire, répartis entre ses trois piliers : (1) l'aide d'urgence, (2) la transition, la réhabilitation et la reconstruction, et enfin (3) la prévention.

La majeure partie du budget a été allouée à l'aide d'urgence. Ainsi, le Ministère a contribué à financer 110 programmes et projets humanitaires à hauteur de 27.579.293,33 EUR en réponse à des situations d'urgence qui se sont produites dans une cinquantaine de pays en Afrique, en Asie, en Amérique latine et centrale et dans les Caraïbes.

Certaines de ces situations d'urgence ont été provoquées par des catastrophes naturelles, telles que les inondations en Inde, au Burkina Faso, en Namibie, au Niger, au Salvador, aux Philippines, en Equateur, ou encore la sécheresse en Somalie, le tremblement de terre à Sumatra en Indonésie, la tempête tropicale Ketsana au Vietnam et au Laos et le tsunami sur l'île de Samoa.

Le soutien aux réfugiés et aux personnes déplacées en raison de conflits armés, par le biais de partenaires tels que le Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations unies (UNHCR), et la lutte contre des épidémies, notamment de grippe aviaire au Burkina Faso et au Nigeria, de rougeole au Burkina Faso et au Mali, de VIH/Sida au Kenya, de dengue au Cap Vert, de choléra au Zimbabwe et de méningite au Niger, ont constitué d'autres volets importants de l'aide d'urgence en 2009.

La crise alimentaire est restée une priorité en 2009. Pour y faire face, le Ministère a fait des contributions de plus de six millions EUR pour soutenir les programmes d'amélioration de la

sécurité alimentaire et de lutte contre la sous-alimentation et la malnutrition du Programme alimentaire mondial (PAM), de la Fondation Caritas Luxembourg, de MSF Luxembourg et de l'UNICEF.

Le Ministère a par ailleurs confirmé son soutien au Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires des Nations unies (BCAH/OCHA) en allouant quatre millions EUR au Fonds central d'intervention d'urgence (Central Emergency Response Fund – CERF) et 400.000 EUR au Plan d'action 2009 d'OCHA.

En outre, le Ministère a déboursé près de 18% du budget de l'action humanitaire pour soutenir des projets et programmes de ses partenaires internationaux (PAM, CICR et UNHCR) et des ONG luxembourgeoises dans le domaine de la transition, de la réhabilitation et de la reconstruction.

Toujours dans le respect de sa stratégie en matière d'aide humanitaire, le Ministère a consacré 5% de son budget d'aide humanitaire, soit 1.700.009,65 EUR, pour des mesures de prévention, de réduction des risques et de préparation aux catastrophes naturelles. Ainsi, le Ministère a notamment réitéré son soutien à la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes des Nations Unies (International Strategy for Disaster Risk Reduction – UN-ISDR) ainsi qu'à la Banque mondiale, au PAM, CICR, UNHCR et à plusieurs ONG luxembourgeoises.

#### **F. Coopération avec les ONG**

L'importance attribuée à la coopération avec les organisations non gouvernementales de développement (ONG) se traduit entre autres par l'ampleur de la part budgétaire réservée au cofinancement des activités menées par les ONG agréées par le Ministère.

En 2009, 89 organisations non gouvernementales de développement disposaient de l'agrément ministériel les habilitant à pouvoir bénéficier du cofinancement du Ministère pour leurs activités de coopération dans les pays en développement, ainsi que pour leurs activités de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise. La participation financière du Ministère à l'ensemble de ces activités des ONG s'est élevée en 2009 à quelque 33,4 millions EUR.

En début de l'année 2009, trois accords-cadres existants ont pu être reconduits. Un nouvel accord-cadre en consortium entre deux ONG a été conclu en fin d'année. Les 18 accords-cadres pluriannuels (durée comprise entre 2 et 5 ans) permettaient à une quinzaine d'ONG de réaliser des activités de développement suivant une stratégie de concentration suivant soit le secteur, soit la zone géographique d'intervention, dans une soixantaine de pays en développement. Le Ministère cofinance ces activités à hauteur de 80%. La participation du Ministère en 2009 aux programmes d'activités de ces accords-cadres était de 19.711.174,73 EUR.

Les 74 ONG qui ne disposent pas d'un accord-cadre peuvent soumettre des propositions de projets au Ministère et demander un cofinancement individuel (qui peut être pluriannuel). Dans le cas où le projet se situe dans un des dix pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise, le cofinancement du Ministère d'un projet de développement est de 75 %. Dans les autres pays en

développement, le taux de cofinancement est de 66,66 %. La participation du Ministère en 2009 à ces projets était de 8.633.766,51 EUR.

Afin de contribuer à la professionnalisation des ONG, le Ministère participe aux frais administratifs générés par les activités de formulation et de suivi des projets de développement au siège luxembourgeois des ONG : les dépenses en 2009 à cette fin étaient d'environ 3 millions EUR (chiffre provisoire à ce stade). Le Ministère finance également le Bureau d'assistance technique (BAT), rattaché au Cercle de coopération des ONG, qui fournit un appui-conseil personnalisé pour la formulation de demandes de cofinancement et de rapports de réalisation aux ONG. Le BAT est également en charge des formations continues des membres des ONG (introduction à la coopération, gestion du cycle des projets et utilisation des outils de gestion et de *reporting*, comme le cadre logique, etc.). La contribution aux frais de fonctionnement du BAT était de 162.518,30 EUR en 2009.

Dans leurs relations de travail, le Ministère et les ONG misent sur l'échange et la discussion : des questions techniques ou politiques d'intérêt commun sont abordées au sein d'un groupe de travail permanent institué en 1998 et qui s'est réuni quatre fois en 2009. Parmi les points abordés au sein de ce groupe de travail furent des sujets comme l'examen des pairs du CAD, les Assises de la Coopération, le renouvellement de procédures et de formulaires, l'éducation au développement, les mécanismes pour un développement propre, l'accès aux financements de la Commission européenne destinés aux ONG et l'évaluation des ONG sous accord-cadre et sous cofinancement. Un autre facteur servant à améliorer la coordination et la qualité du travail des ONG est le Cercle de coopération, qui leur sert de plateforme nationale : 66 des 89 ONG agréées par le Ministère en faisaient partie en 2009. La contribution du Ministère en 2009 aux frais de fonctionnement du secrétariat du Cercle était de 129.969,25 EUR. A cela s'ajoutait un soutien extraordinaire de 25.500 EUR pour cofinancer un sondage sur la perception des organisations de la société civile par l'opinion publique luxembourgeoise.

Enfin, soucieux d'appuyer les activités des ONG en matière de sensibilisation et de l'éducation au développement de l'opinion publique luxembourgeoise, le Ministère y a contribué à hauteur de 1.723.378,56 EUR en 2009.

### **G. Initiatives en matière de microfinance**

Le 29 octobre 2009 a eu lieu à Luxembourg un atelier de réflexion stratégique organisé par la Direction de la Coopération au développement du Ministère des Affaires étrangères avec l'ONG luxembourgeoise « Appui au développement autonome » (ADA) sur le sujet « Luxembourg & Microfinance 2015 ».

A l'invitation de la Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Marie-Josée Jacobs, des représentants de la société civile (Cercle des ONG, ONG spécialisées), du secteur financier privé (ABBL, ALFI, LuxFlag, Fondation de Luxembourg) et du Ministère des Finances ont participé à cet exercice auquel se sont joints également cinq experts et praticiens internationaux en microfinance.

Les participants à l'atelier se sont penchés entre autres sur les synergies entre secteur financier et microfinance, sur les risques liés à la commercialisation de la microfinance ainsi que sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications au service de la microfinance.

Le 24 novembre 2009, la Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a pris part à la cérémonie de lancement de la cinquième semaine européenne de la microfinance 2009. Cette cérémonie a marqué le début officiel de la cinquième édition de ce rendez-vous qui a réuni du 24 au 26 novembre 2009 quelque 300 acteurs européens de la microfinance autour du sujet « La microfinance dans une nouvelle ère financière ». La cérémonie d'ouverture à l'Abbaye de Neumünster a également servi de cadre au lancement du *Micro-insurance Network* qui venait de s'établir à Luxembourg.

Le *Micro-insurance Network*, le Réseau de la micro-assurance, est le fruit d'un travail de recherche et de conception qui avait été initialisé en 2002 sous l'égide du CGAP. Le fait que ce réseau se formalise par une structure permanente et élise domicile à Luxembourg est à voir comme un signe de confiance dans les capacités et l'environnement professionnels à Luxembourg, d'un côté, et dans l'appui politique continu à la microfinance, de l'autre côté.

Enfin, en 2009, un projet de deux ans visant la rationalisation des transferts de fonds des migrants capverdiens et le développement de la microfinance au Cap Vert a été lancé. Il est mis en œuvre par l'ONG « Appui au Développement Autonome » (ADA).

## **H. Appui aux programmes**

L'appui aux programmes déployé dans le cadre de la politique de coopération au développement du Luxembourg consiste dans le financement de la mise à disposition de « Junior Professional Officers » (JPO) aux Nations Unies, de « Jeunes Experts » (JED) à des délégations de la Commission Européenne, de « Volontaires des Nations Unies » (VNU), ainsi que dans le financement de coopérants et de stagiaires.

En 2009, sept JPO, quatre stagiaires Lux-Development (LD), six stagiaires pour l'ONG Enda Tiers Monde au Sénégal et deux stagiaires pour la Direction de la Coopération au Développement ont été recrutés et pris en charge par le biais de l'appui aux programmes. Aucun recrutement de JED pour la Commission européenne n'a eu lieu en 2009.

En tout, au 31 décembre 2009, l'appui aux programmes couvrait 19 JPO, six JED, 18 VNU, neuf agents de la coopération, neuf stagiaires LD et huit autres stagiaires.

En ce qui concerne les volontariats dans les pays en développement, il convient également de relever que le 10 février 2009, le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz a lancé avec la Ministre de la Famille et de l'Intégration Marie-Josée Jacobs le « Service volontaire de coopération ».

Le Service volontaire de coopération vient compléter la gamme des programmes de services volontaires actuels, à savoir le Service volontaire d'orientation dont les projets se déroulent au Luxembourg et le Service volontaire européen dont les projets se déroulent essentiellement en Europe.

Le Service volontaire de coopération, élaboré par le Service National de la Jeunesse en partenariat avec la Direction de la Coopération au développement du Ministère des Affaires étrangères, s'adresse à des jeunes âgés entre 18 et 30 ans qui veulent s'engager dans un projet dans le cadre de la coopération au développement. Ce nouveau programme répond à une demande croissante de la part des jeunes et offre un cadre adéquat pour les jeunes désireux de s'engager dans des projets de coopération. Ainsi les volontaires bénéficient d'une préparation et d'un accompagnement spécifiques, adaptés à ce type d'activité. La promotion et la formation sont organisées en coopération avec le Cercle des ONG.

### **I. Evaluation**

En 2009, le Ministère a continué de procéder à des évaluations externes de ses programmes.

Au niveau de la coopération bilatérale, une étude de qualité sur la satisfaction des utilisateurs des services de santé appuyés par la Coopération luxembourgeoise dans les régions de Masaya, Carazo, Rivas, Granada, Nueva Segovia et Madriz au Nicaragua a été réalisée en 2009. Par ailleurs, le Luxembourg a continué de participer à une évaluation conjointe des activités de coopération au Niger avec la Commission européenne et d'autres bailleurs de fonds dont la Belgique. Une revue à mi-parcours du 2<sup>e</sup> programme indicatif de coopération (PIC) avec le Cap Vert a été réalisée en 2009. Cinq autres revues à mi-parcours ont été lancées. Elles concernent les PIC II avec le Sénégal, le Mali, le Laos, le Vietnam et le Nicaragua.

Au niveau de la coopération multilatérale, le Ministère a procédé à l'évaluation d'un programme de la FAO visant à soutenir le développement agricole dans les régions montagneuses du Kosovo et du Monténégro

Enfin, toujours en 2009, l'évaluation de cinq ONG luxembourgeoises cofinancées par le Ministère a été lancée. Il s'agit des ONG Association Europe – Tiers-Monde, ECPAT Luxembourg, Enfants de Tizi, Komm hëllef mat Präizerdaul et Pharmaciens sans Frontières Luxembourg.

### **J. Comité interministériel pour la coopération au développement**

Le Comité interministériel pour la coopération au développement (CID) est composé des représentants des ministères suivants : Affaires étrangères, Agriculture, Economie, Education nationale, Egalité des chances, Environnement, Finances, Fonction publique, Santé, Sécurité sociale et d'un représentant de l'Inspection générale de finances. Il est présidé par le Directeur de la Coopération luxembourgeoise.

Le CID s'est réuni cinq fois en 2009. Il s'est penché à plusieurs reprises sur la cohérence des politiques pour le développement et les stratégies sectorielles élaborées par la Coopération luxembourgeoise. D'autres sujets à l'ordre du jour étaient le changement climatique, la déclaration à la Chambre des députés sur la politique de coopération au développement ainsi que le programme gouvernemental en matière de coopération au développement.

#### **4. L'IMMIGRATION**

##### Cadre politique et légal

La constitution des Ministères et l'attribution des compétences ministérielles en juillet 2009 a placé la Direction de l'Immigration sous l'autorité du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, tout en la conservant affectée au Ministère des Affaires étrangères.

A la fin de l'année 2009, la Direction de l'Immigration a comporté 69 agents, toutes carrières confondues, dont 26 fonctionnaires, 40 employés, 2 travailleurs handicapés et 1 adjudant.

##### **A. Activités de la Direction**

###### **- Immigration**

Le Service des étrangers traite les demandes en relation avec le séjour des étrangers en vertu des dispositions de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Cette loi forme le nouveau cadre légal pour le droit de séjour des citoyens de l'Union européenne et pour l'entrée et le séjour des ressortissants de pays tiers au Luxembourg. Les travaux de mise en œuvre de la loi se sont poursuivis en 2009. L'accent été mis sur les procédures établies par la loi. Dans ce contexte, la Direction de l'Immigration a eu plusieurs réunions de concertation avec des représentants de différentes entités concernées par les dispositions de la loi, dont par exemple l'Université de Luxembourg, les centres de recherche, l'Administration de l'Emploi, le Comité olympique et sportif luxembourgeois ou les associations actives dans le domaine migratoire.

En parallèle, et conformément au programme gouvernemental de juillet 2009, un groupe de réflexion interministériel a été créé pour élaborer des recommandations et des lignes directrices en vue d'une politique d'immigration proactive et cohérente prenant en compte les intérêts de l'économie luxembourgeoise et la situation actuelle et future du marché de l'emploi. Le groupe, composé de représentants de la Direction de l'Immigration, du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, du Ministère du Travail et de l'Emploi ainsi que de l'Administration de l'Emploi, a tenu une première réunion en date du 9 décembre 2009. Lors de cette réunion, le groupe a agréé une méthode de travail et a convenu d'inviter des représentants d'autres ministères et administration en fonction de l'ordre de jour.



- Asile

Le Service des réfugiés est en charge de l'instruction des demandes de protection internationale en application de la loi modifiée du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection.

Dans le cadre de l'examen de ces demandes, le Service des réfugiés a soumis en 2009, de même qu'en 2007 et 2008, à des tests linguistiques ceux des demandeurs de protection internationale qui n'ont pas présenté des documents permettant de déterminer leur pays d'origine. Au courant de l'année 2009, 24 tests ont été effectués. Les tests sont réalisés avec l'appui financier du Fonds européen pour les réfugiés.

Egalement avec l'appui du Fonds européen pour réfugiés, la Direction de l'Immigration a organisé en 2009 une formation en faveur des agents de la Direction. La formation, dispensée du 26 au 30 octobre par deux experts externes, a porté sur l'évaluation des preuves dans la détermination du statut de réfugié (cadre général, informations sur le pays d'origine, volet médical et syndrome post-traumatique) et sur la protection des apatrides. Ont participé à la formation des agents du Service des réfugiés et du Service des étrangers de la Direction de l'Immigration ainsi que des agents de l'Office luxembourgeois d'accueil et d'intégration (OLAI). Le Ministère de la Santé fut également invité à la formation.

Au-delà de l'instruction des demandes de protection internationale, le Service des réfugiés a contribué à plusieurs initiatives européennes en matière d'asile.

Depuis 2008, le Luxembourg participe de manière constante à des opérations menées par l'Agence Frontex entre autres par le détachement temporaire d'agents du Service des réfugiés. En 2009, un agent a été détaché à Malte du 22 juin au 7 juillet dans le cadre de l'opération Nautilus IV pour y soutenir les autorités maltaises dans l'audition des migrants arrivant à Malte. Alors que le nombre des nouvelles arrivées était en baisse, le détachement, initialement prévu pour une durée d'un mois, a été réduit à deux semaines et le détachement d'un deuxième agent, également projeté pour un mois, a été annulé.

La Direction de l'Immigration, en collaboration avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration (OLAI) a contribué à la mise en œuvre du projet communautaire de réinstallation de réfugiés irakiens reconnus par le Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés, dont 25 en provenance de Syrie et trois en provenance de Jordanie. Ainsi, le Luxembourg a accueilli sept familles, totalisant 28 personnes, qui sont arrivées au Luxembourg entre octobre et décembre 2009.

La Direction de l'Immigration est également impliquée, aux côtés de l'OLAI, dans le projet pilote de relocation de bénéficiaires de protection internationale provenant de Malte. Dans le cadre de ce projet, le Luxembourg s'est engagé à accueillir 6 bénéficiaires de protection internationale provenant de Malte. Le projet a été lancé en 2009 et sa mise en œuvre est en cours.

- Rapatriement

La cellule « mesures administratives » met en œuvre les décisions d'éloignement de personnes en séjour irrégulier. La politique des retours reste en effet un complément indispensable d'une politique d'immigration et d'asile cohérente.

Dans ce contexte, la Direction de l'Immigration a procédé en 2009 à des retours forcés de personnes en séjour irrégulier. Les retours forcés sont opérés par des vols commerciaux réguliers ou par des vols charters nationaux ou européens et bénéficient d'un soutien par le Fonds européen pour le retour. En matière de vols européens, le Luxembourg a participé en 2009 à deux vols organisés par l'Agence européenne Frontex.

En même temps, afin de préserver au mieux la dignité des personnes concernées, la Direction de l'Immigration cherche à promouvoir les retours volontaires des personnes en situation irrégulière. Après un premier projet de coopération avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) en 2008 en faveur de demandeurs d'asile déboutés du Kosovo, la coopération avec l'OIM a été élargie en 2009 dans le cadre d'un nouveau projet d'assistance au retour volontaire et à la réintégration qui ne contient ni limite géographique, ni restriction à un seul groupe de bénéficiaires. Une convention a été signée à cet effet entre Nicolas Schmit, Ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration et Bernd Hemingway, Représentant régional de l'OIM en date du 29 mai 2009. Entre août (date de lancement effectif du projet) et fin décembre, l'OIM a été saisie de 61 demandes d'information sur le programme. 39 personnes se sont inscrites dans le programme dont toutes sont retournées : 36 personnes en 2009 et trois en janvier 2010. La grande majorité des personnes retournées proviennent du Kosovo et des autres pays des Balkans. Les personnes retournées ont bénéficié de l'aide à la réintégration pour couvrir leurs besoins immédiats après leur retour, notamment en matière de logement. En sus, l'OIM a offert dans 24 cas une assistance à la mise en place d'un « micro-business » et deux fois une aide à la recherche d'un emploi. Deux cas médicaux ont bénéficié d'une assistance supplémentaire pour personnes vulnérables.

Dans le cadre de la politique des retours, le Benelux a conclu en date du 3 juin 2009 un accord de réadmission avec l'Arménie, qui a été ratifié par le Luxembourg par la loi du 18 décembre 2009 portant approbation de l'Accord entre les Etats du Benelux et la République d'Arménie relatif à la réadmission des personnes en séjour irrégulier et du Protocole d'application, signés à Bruxelles, le 3 juin 2009.

En 2009, les travaux de mise en place d'un nouveau Centre de rétention se sont poursuivis. La loi du 28 mai 2009 concernant le Centre de rétention en fixe les grandes lignes du concept d'exploitation et de gestion. Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, le Centre de rétention fonctionne en tant qu'administration à part, placée sous la responsabilité directe du ministre en charge de l'immigration. Les fonctionnaires de la nouvelle administration ont également commencé en 2009 à assurer l'encadrement psychosocial des personnes placées en rétention dans le Centre de rétention provisoire, situé dans l'enceinte du Centre pénitentiaire à Schrassig.

- Contentieux

En 2009, la Direction de l'Immigration a traité un grand nombre d'affaires contentieuses devant les juridictions administratives, tant dans le domaine de l'asile que dans le domaine du droit d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers. Au cours de l'exercice 2008-2009, 393 des 954 affaires nouvellement introduites devant le Tribunal administratif ont eu trait au droit d'asile ou au droit d'entrée et de séjour d'étrangers. Pendant ce même exercice, 171 des 209 affaires dont a été saisi la Cour administrative sont tombées sous la compétence de la Direction de l'Immigration.

**B. Chiffres**

- Immigration

En 2009, la cellule « citoyen de l'UE » du Service des étrangers, en charge des citoyens de l'Union européenne et des pays assimilés (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse) et des membres de famille des citoyens de l'UE, quelle que soit leur nationalité, de même que des titulaires de titres de légitimation émis par les différentes institutions européennes, a délivré au total 27.482 attestations d'enregistrement, attestations de séjour permanent, cartes de séjour pour membre de famille et titres de légitimation.

1	Attestations d'enregistrement (délivrés par les administrations communales pour le compte du Ministère des Affaires étrangères)	9.854
2	Attestations d'enregistrement >>>Remplacements	428
3	Attestations de séjour permanent	12.669
4	1 <sup>ères</sup> cartes de séjour pour membre de famille d'un citoyen de l'UE	1.819
5	Cartes de séjour permanent pour membre de famille d'un citoyen de l'UE	427
6	Titres de légitimations	2.285
	Total	<b>27.482</b>

Les deux cellules « ressortissants de pays tiers » du Service des étrangers ont délivré au total 1.339 autorisations de séjour temporaire (AST), 8.098 titres de séjour (TS) (1ers titres et renouvellements) ainsi que 427 autorisations de travail (AT) (pour citoyens roumains et bulgares, frontaliers et membres de famille travaillant à temps partiel ou effectuant un apprentissage initial).

Le nombre des renouvellements des titres de séjour n'est pas saisi séparément. Toutefois, au vu le nombre d'autorisations de séjour délivrées, le nombre de renouvellements de titres de séjour renouvelés peut être estimé à 6.759.

Des 1.339 autorisations de séjour délivrées, 418 ont été délivrées à des ressortissants des Etats-Unis, 105 à des ressortissants de l'Inde et 87 à des ressortissants chinois.

Concernant les 8.098 titres de séjours délivrés, 1.138 ont été attribués à des ressortissants du Monténégro, 907 à des ressortissants serbes et 798 à des ressortissants de la Bosnie-Herzégovine.

En matière d'autorisations de travail, 101 ont été attribuées à des ressortissants roumains, 75 à des ressortissants serbes et 64 à des ressortissants de la Bosnie-Herzégovine.

Catégorie \ Type	AST	TS	AT
Travailleur salarié	116	1815	471
Travailleur salarié détaché	12	23	1
Travailleur salarié transféré	129	167	12
Travailleur hautement qualifié	107	195	13
Travailleur indépendant	7	87	
Sportif joueur	5	9	
Sportif entraîneur	1	3	
Sportif joueur-entraîneur	1	3	1
Elève	279	200	1
Etudiant	129	204	1
Stagiaire	23	12	8
Volontaire	6	5	1
Chercheur	15	15	6
Membre de famille d'un ressortissant de pays tiers	394	3391	12
Vie privée	101	386	
Résident de longue durée CE	13	1091	
Prestataire de services UE		1	
Protection internationale	1	296	
Travailleur pensionné		195	
<b>Total</b>	<b>1339</b>	<b>8098</b>	<b>527</b>

Légende :

AST = Autorisation de séjour temporaire / TS = Titre de séjour / AT = Autorisation de travail

- Asile

En 2009, 333 demandes de protection internationale ont été déposées, représentant 504 personnes. La majorité (273) des demandeurs de protection internationale provient de pays européens, dont près de la moitié du Kosovo.

Répartition par continent et pays :

<b>AFRIQUE</b>			
<b>Place Afrique</b>	<b>Pays</b>	<b>demandes</b>	<b>demandeurs</b>
<b>1.</b>	Algérie	12	12
<b>2.</b>	Erythrée	10	10
<b>3.</b>	Cameroun	9	9
<b>4.</b>	Somalie	8	8
<b>5.</b>	Guinée/Conakry	5	6
	Nigeria	5	6
<b>6.</b>	Togo	5	5
<b>7.</b>	Ethiopie	4	4
	Gambie	4	4
<b>8.</b>	Bénin	3	3
	Burkina Faso	3	3
	Mali	3	3
	Mauritanie	3	3
	R.D.Congo	3	3
<b>9.</b>	Burundi	2	2
	Congo/Brazzaville	2	2
	Côte d'Ivoire	2	2
	Maroc	2	2
	Soudan	2	2
	Tunisie	2	2
<b>10.</b>	Niger	1	3
	Afrique du Sud	1	1
	Angola	1	1
	Gabon	1	1
	Ghana	1	1
	Guinée Equatorial	1	1
	Sénégal	1	1
<b>TOTAL Afrique</b>		<b>96</b>	<b>100</b>
<b>Pourcentage face au TOTAL</b>		28,83	19,84

<b>ASIE</b>			
<b>Place Asie</b>	<b>Pays</b>	<b>demandes</b>	<b>demandeurs</b>
1.	Iraq	38	65
2.	Iran	20	24
3.	Afghanistan	10	13
4.	Liban	2	2
5.	Bangladesh	1	1
	Inde	1	1
	Israël (Palestine)	1	1
	Jordanie	1	1
	Pakistan	1	1
	Syrie	1	1
<b>TOTAL Asie</b>		<b>76</b>	<b>110</b>
<b>Pourcentage face au TOTAL</b>		22,82	21,83

<b>EUROPE</b>			
<b>Place Europe</b>	<b>Pays</b>	<b>demandes</b>	<b>demandeurs</b>
1.	Kosovo	62	132
2.	Albanie	17	26
3.	Bosnie	16	35
4.	Russie	16	27
5.	Biélorussie	13	14
6.	Serbie	9	17
8.	Monténégro	6	6
7.	Azerbaïdjan	5	11
8.	ARyMacédoine	5	6
9.	Turquie	4	4
10.	Arménie	2	2
	Géorgie	2	2
11.	Roumanie	1	5
12.	Lettonie	1	1
<b>TOTAL Europe</b>		<b>159</b>	<b>288</b>
<b>Pourcentage face au TOTAL</b>		47,75	57,14

<b>AMERIQUES</b>			
<b>Place Amériques</b>	<b>Pays</b>	<b>demandes</b>	<b>demandeurs</b>
1.	Mexique	1	5
2.	Costa-Rica	1	1
<b>TOTAL Amérique</b>		<b>2</b>	<b>6</b>
<b>Pourcentage face au TOTAL</b>		0,60	1,19

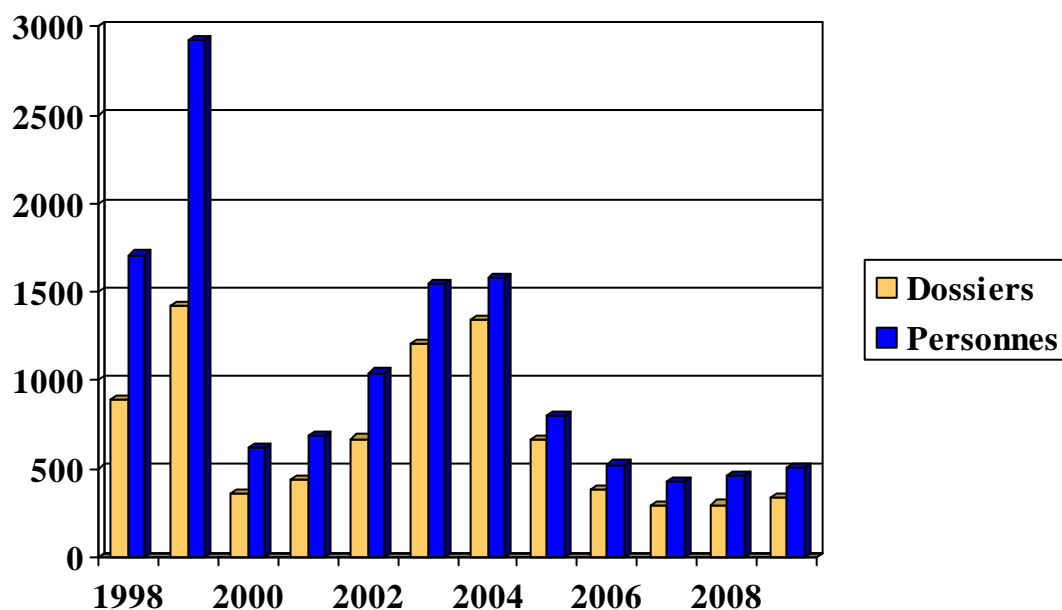
En matière de protection internationale, le Service des réfugiés a pris les décisions suivantes:

	<u>dossiers</u>	<u>personnes</u>
Accords statut de réfugié	67	141
Accords protection subsidiaire	8	11
Refus (non fondé)	96	169
Refus (en procédure accélérée)	16	16
Irrecevabilité (2 <sup>e</sup> demande)	21	41
Incompétences Dublin	73	122

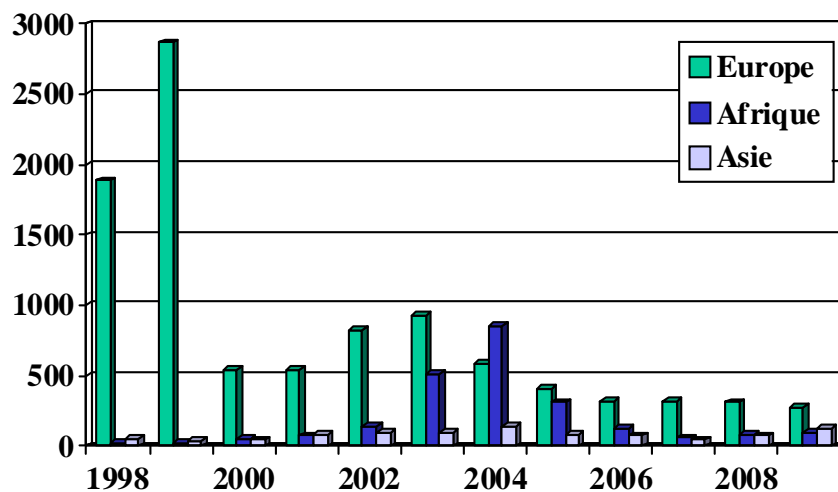
Outre les décisions en matière de protection internationale, le Service des réfugiés a pris des décisions d'octroi de tolérance, de régularisation de demandeurs d'asile déboutés sur base d'un contrat de travail et d'octroi d'un sursis à l'éloignement pour raisons médicales :

	<u>dossiers</u>	<u>personnes</u>
Tolérances	26	30
Régularisation sur base d'un contrat de travail	35	75
Sursis à l'éloignement pour raisons médicales	65	176

**Evolution des demandes d'asile de 1998 à 2009**



**Evolution de demandeurs d'asile par continent de 1998 à 2009**





- Rapatriement

En 2009, 207 personnes en séjour irrégulier ont été rapatriées. 107 personnes ont quitté le Luxembourg volontairement, dont 36 personnes avec l'assistance offerte par l'OIM. 48 personnes ont quitté le pays après avoir été placées au centre de rétention. Enfin, 52 personnes ont été escortées lors du retour dans le cadre d'un retour forcé.

<b>Eloignements (personnes) en 2009</b>					
Nationalité	forcés (sous escorte)	après rétention (sans escorte)	volontaires	assistance OIM	total
Afrique du Sud					
Albanie	6	3	6	3	15
Algérie					
Arménie					
Belarus	2	3	3	1	8
Bénin					
Bosnie/H			3	3	3
Brésil		4	13		17
Burundi					
Cameroun		1	1		2
Canada					
Cap Vert	1	1	1		3
Chili			2		2
Chine			1		1
Colombie		2			2
Congo (R.D.)	1	1			2
Côte d'Ivoire		1			1
Croatie		2			2
Egypte		4			4
Gambie	2				2
Géorgie					
Ghana					
Guinée (Conakry)	2	5			7
Iran			3	2	3
Jordanie	1				1
Kenya					
Kirghizstan	1	1			2
Kosovo	23	7	52	19	82
Lybie					
Macédoine		1	1	1	2
Malaisie		1			1
Maroc	1		1		2
Mexique			2		2
Moldavie					
Monténégro		2	8	4	10

Niger			1		1
Nigeria	10	2	1		13
Paraguay		1			1
<i>Portugal</i>		<i>1</i>			<i>1</i>
Rép. Dominicaine		1			1
Russie (Féd.)			3	2	3
Sénégal		1	1		2
Serbie		1	4	1	5
Sri Lanka					
Tunisie	2	1			3
Ukraine		1			1
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>	<b>48</b>	<b>107</b>	<b>36</b>	<b>207</b>
Pourcentage	25,10%	23,20%	51,70%	17,40%	

## **5. LA DEFENSE**

### **A. Introduction**

A l'issue des élections législatives de juin 2009, M. Jean-Marie Halsdorf a été nommé Ministre de la Défense. La passation des pouvoirs entre les ministres Schiltz et Halsdorf a eu lieu le 23 juillet lors d'une cérémonie officielle au centre militaire à Diekirch.

Les engagements luxembourgeois à l'Union européenne, à l'OTAN et à l'ONU continuent à se traduire par une présence militaire au Kosovo, en Bosnie-Herzégovine, en Afghanistan, au Liban, et en République démocratique du Congo. Sous l'égide de ces organisations, l'armée luxembourgeoise a continué à participer en 2009 à cinq missions de maintien de la paix à l'étranger.

Il s'agit de :

- la force de l'OTAN au Kosovo (KFOR) : depuis avril 2000 (23 militaires),
- la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan (FIAS) : depuis juillet 2003 (9 militaires),
- l'opération de l'UE en Bosnie-Herzégovine (EUFOR ALTHEA) : depuis novembre 2004 (1 militaire),
- la mission de l'UE en République démocratique du Congo – réforme du secteur sécuritaire (EUSEC RDC) : depuis avril 2006 (1 militaire),
- la mission des Nations Unies au Liban (FINUL) : depuis octobre 2006 (3 militaires de juin à octobre 2009)

Par ailleurs, le Luxembourg a décidé de participer à l'opération EUNAVOR ATALANTA (lutte contre la piraterie au large des côtes de la Somalie) de l'Union européenne par la mise à disposition d'avions de patrouille maritime ainsi qu'à partir de janvier 2010, par le détachement d'un militaire au Quartier général de l'opération à Northwood au Royaume-Uni.

## **B. Réforme de l'armée**

Les travaux sur la mise en œuvre de la réforme de l'armée, à la suite des deux lois adoptées le 21 décembre 2007, portant respectivement sur l'organisation militaire (« réforme de l'armée ») et les dépenses d'investissement dans des capacités et moyens militaires (« programme d'acquisition militaire »), se sont poursuivis en 2009.

## **C. Paquet Défense**

Après l'adoption par la Commission du « paquet défense » en décembre 2007, deux directives ont été adoptées en 2009 afin de faciliter le développement d'un marché européen des équipements de défense: la directive 2009/43/CE simplifiant les conditions de transferts de produits liés à la défense dans la Communauté et la directive sur les marchés publics de la défense et de la sécurité pour la coordination des procédures de passation de certains marchés publics de travaux, de fournitures et de services dans les domaines de la défense et de la sécurité avec des autorités ou des entités.

Un membre de la Direction a participé régulièrement aux réunions du Groupe Compétitivité et Croissance portant sur le projet de directive simplifiant les conditions des transferts de produits liés à la défense dans la Communauté, en soutien au délégué du Ministère de l'Economie (Représentation permanente à Bruxelles) ; l'Office des Licences y était représenté également.

La Direction de la Défense a encore représenté le Luxembourg au sein du groupe du Conseil « Marchés Publics », pendant les négociations du projet de directive relative à la coordination des procédures de passation de certains marchés publics de travaux, de fournitures et de services dans les domaines de la défense et de la sécurité. Cette directive (2009/81/CE) sur les passations de marchés de défense et de sécurité est entrée en vigueur le 21 août 2009. Elle prévoit des règles communautaires de passation de marché sur mesure pour les marchés de défense et de sécurité.

## **D. Réunions des ministres de la Défense de l'Union européenne et de l'OTAN**

### Union européenne

Le ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz, a participé à la réunion informelle des ministres de la Défense de l'Union européenne qui s'est tenue à Prague en février 2009. Au cours de cette réunion, les ministres de la Défense ont abordé notamment les opérations et missions européennes, la coopération avec les organisations partenaires et le développement des capacités militaires.

Le ministre de la Défense a participé le 18 mai 2009 aux travaux du Conseil « Affaires générales et relations extérieures » consacré aux questions de défense. Les ministres de la Défense ont à cette occasion fait le point sur les opérations militaires et le développement des capacités européennes dans le domaine de la défense.

Le ministre Jean-Marie Halsdorf a participé le 28 septembre 2009 à la réunion informelle des ministres de la Défense de l'Union européenne qui s'est tenue à Göteborg. Les ministres ont procédé à un échange de vues sur la surveillance maritime et le développement des capacités civiles et militaires pouvant être mises au profit des missions et opérations que l'Union européenne effectue dans le cadre de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD).

Dans ce contexte, la proposition d'une contribution luxembourgeoise dans le cadre de l'opération navale ATALANTA, à savoir la mise à disposition de deux avions de patrouille maritime a été accueillie très favorablement.

Les ministres ont également abordé la question de l'utilisation des Groupements tactiques de l'UE (force de réaction rapide européenne). Il est rappelé qu'une unité de purification d'eau de l'armée luxembourgeoise était intégrée au Groupement tactique belgo-français qui se trouvait en disponibilité opérationnelle au cours de la deuxième moitié de l'année 2009.

Le ministre de la Défense a de même participé le 17 novembre 2009 aux travaux du Conseil « Affaires générales et relations extérieures » consacré aux questions de la Défense. Les ministres ont fait le point sur les opérations de l'UE. Ils se sont également réunis en tant que Comité directeur de l'Agence européenne de défense (AED), pour discuter sur plusieurs projets capacitaires et sur les activités de l'Agence, notamment dans le domaine de la recherche et technologie.

## OTAN

Le ministre de la Défense Schiltz a assisté à la réunion informelle de l'OTAN qui s'est tenue à Cracovie les 19 et 20 février et au cours de laquelle l'opération de l'OTAN en Afghanistan était au centre des débats. Les ministres de l'OTAN ont examiné avec leurs partenaires de la FIAS les défis essentiels qui se posent pour l'Afghanistan et ils ont souligné qu'ils sont fermement déterminés à soutenir les élections, qui constitueront une priorité stratégique pour le peuple afghan et pour la communauté internationale.

Dans le cadre du programme de transformation, les ministres ont eu des discussions approfondies sur les projets phares visant à améliorer les capacités dont l'OTAN doit disposer pour relever les défis de sécurité actuels et futurs. Les ministres ont notamment examiné les questions suivantes : la force de réaction de l'OTAN (NRF), l'initiative relative aux hélicoptères, la défense antimissile, ainsi que des questions concernant le financement commun des opérations, les réformes du siège de l'OTAN et la structure militaire intégrée.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz, ont participé au sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) qui a eu lieu les 3 et 4 avril 2009 à Strasbourg, Baden-Baden et Kehl pour marquer le 60<sup>e</sup> anniversaire de l'OTAN.

Le ministre Schiltz a de même participé à la réunion formelle des ministres de la Défense de l'Alliance atlantique les 11 et 12 juin 2009 à Bruxelles. Les ministres y ont surtout abordé les opérations de l'OTAN en Afghanistan et au Kosovo. Compte tenu de l'amélioration de la situation de sécurité au Kosovo, les ministres ont décidé que la KFOR laisserait progressivement la place à une « présence dissuasive » qui sera mise en œuvre par étapes. Le rythme de réduction des effectifs de la KFOR serait fonction des décisions du Conseil de l'Atlantique Nord, sur la base de l'évolution de la situation et des conditions de sécurité. La KFOR restera chargée de maintenir des conditions de sûreté et de sécurité au Kosovo et qu'elle resterait dans le pays, conformément à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies, aussi longtemps que cela sera nécessaire et tant que le Conseil de sécurité n'en aura pas décidé autrement.

Les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont également débattu du programme de la transformation visant à moderniser les capacités clés de l'OTAN. Les ministres ont par ailleurs approuvé une nouvelle structure et de nouvelles dispositions pour la Force de réaction de l'OTAN (NRF). Celle-ci comprendra un élément central, un dispositif de commandement et de contrôle, ainsi que des forces disponibles sur appel.

Le ministre Halsdorf a participé à la réunion informelle des ministres de la Défense de l'Alliance atlantique à Bratislava les 9 et 10 octobre. Outre les opérations de l'OTAN en Afghanistan et au Kosovo les Ministres ont abordé la question de la transformation de l'Alliance.

Les ministres de l'OTAN – ensemble avec leurs homologues des pays non membres de l'OTAN qui contribuent à la FIAS – se sont mis d'accord sur un ensemble de priorités essentielles pour l'Afghanistan qui seront mises en œuvre à la fin de 2009 et dans le courant de 2010, à savoir : la population afghane doit être au centre de l'action collective de l'OTAN et de la FIAS, il faut redoubler d'effort pour développer la capacité des forces de sécurité nationales afghanes, travailler plus étroitement et plus efficacement avec les partenaires internationaux et les partenaires afghans en faveur d'une meilleure gouvernance et associer activement les voisins de l'Afghanistan, en particulier le Pakistan.

Les ministres sont convenus que les Afghans ne pourront assumer leurs nouvelles responsabilités que si les forces de sécurité nationales afghanes sont correctement formées et ils ont reconnu que la mission OTAN de formation en Afghanistan (NTM-A) devra disposer de tous les moyens nécessaires pour contribuer à mettre en place les capacités voulues.

Au cours de leurs échanges de vues, les ministres se sont aussi intéressés à l'établissement de priorités s'agissant de l'utilisation des ressources. Pour contribuer à résoudre cette question directement, les ministres ont appuyé la décision du secrétaire général de nommer un groupe de haut niveau composé de responsables des ministères de la Défense.

Dans le contexte de la révision du concept stratégique de l'OTAN, décidée par les chefs d'État et de gouvernement lors du sommet de l'Alliance à Kehl, le Luxembourg et l'OTAN ont organisé le 16 octobre 2009 un séminaire au Kirchberg.

Un groupe d'experts, présidé par Madeleine Albright, ancienne secrétaire d'État des États-Unis, a ainsi été chargé de lancer la discussion sur les tâches et devoirs de l'OTAN entre représentants de l'OTAN, représentants des États membres de l'OTAN, représentants militaires, ainsi que la société civile et académique dans le but de soumettre des recommandations au Secrétaire général de l'OTAN.

Le séminaire au Luxembourg a été le premier d'une série de quatre séminaires destinés à discuter des différents aspects du nouveau concept stratégique. Le séminaire au Luxembourg a été dédié aux tâches de l'OTAN dans le domaine de la sécurité. À cette occasion, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a tenu un discours d'ouverture et le séminaire a été clôturé par le discours du ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf.

## **6. LES RELATIONS CULTURELLES INTERNATIONALES**

### **A. Relations culturelles bilatérales**

#### Accords de coopération culturelle

- ° L'Accord-cadre culturel avec le Laos qui avait été signé à Vientiane le 16 octobre 2007, en commémoration du 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'établissement de relations diplomatiques, vient d'être ratifié des deux côtés; la date exacte de son entrée en vigueur n'est pas encore officielle.
- ° Un Accord-cadre culturel a été signé en 2009 à Luxembourg avec :
  - la Mongolie le 21 mars 2009, à l'occasion de la visite du Premier Ministre M. Sanjaa Bayar, et avec
  - l'Arménie, le 23 juin 2009 (l'Arménie est le 3<sup>ème</sup> Etat successeur de l'ancienne URSS, après la Russie et l'Ukraine, avec lequel nous entretenons des relations culturelles formelles).
- ° Un projet de texte d'un Accord-cadre culturel avec la Lituanie reste toutefois en procédure d'échange. Le Gouvernement luxembourgeois, en réaction à une loi interne discriminatoire sur la protection des mineurs jugée au niveau UE contraire aux dispositions de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, et dans l'attente de développements positifs à venir, a en effet décidé de surseoir à une signature en 2009.

En 2009 également ont été signés des programmes pluriannuels, exécutifs d'Accord-cadre culturels en vigueur, avec les pays suivants:

- Slovaquie (Luxembourg, le 30 janvier 2009 / années de validité: 2009-2011)
- Grèce (Luxembourg, le 10 février 2009 / années de validité: 2009-2011)
- Pologne (Varsovie, le 3 avril 2009 / années de validité: 2009-2012).

En raison de la crise gouvernementale roumaine un programme bilatéral, portant sur les années 2009 à 2014, n'a été que paraphé à Luxembourg le 6 octobre 2009 ; la signature se fera au cours du premier trimestre 2010.

Tous ces accords et programmes prévoient notamment des échanges de jeunes, de boursiers et d'experts ainsi que des échanges d'informations dans les domaines de la culture, de l'éducation, des

sciences et de la technologie, des archives et bibliothèques, de la muséologie et de la restauration d'œuvres d'art.

Finalement, ajoutons que sur base de l'Accord culturel russo-luxembourgeois du 28 juin 1993 et des protocoles exécutifs subséquents, un projet d'accord sur l'établissement d'un futur « Centre scientifique et culturel russe » à Luxembourg a pu être finalisé en 2009 ; il prendra ses effets par simple échange de lettres entre les deux Parties. Sa vocation première sera la promotion de la langue russe et la diffusion d'informations au Grand-Duché sur la culture, les arts, l'éducation, les sciences et d'autres aspects de la Russie.

### Promotion culturelle à l'étranger

Dans le souci d'assurer une promotion plus efficace du Grand-Duché à l'étranger à travers les artistes, la culture, les institutions et les infrastructures culturelles luxembourgeois, Mme la Ministre de la Culture, de concert avec le MAE, cherche à mettre en œuvre les objectifs qu'elle s'est fixés et qui ont été retenus dans le programme gouvernemental 2009-2014 en juillet 2009. Le programme qui entend en effet clairement conférer à la culture « son rôle dans la promotion du Luxembourg sur la scène internationale » retient pour le MAE sous le point 4 : « (...) Le Luxembourg est bien connu au-delà de ses frontières en raison du niveau de vie que lui confère une économie compétitive. Bien souvent la perception qu'on a du Grand-Duché à l'étranger s'arrête là. (...) Afin d'en tirer le meilleur parti, le Gouvernement se propose de créer un comité interministériel composé de représentants du Ministère de la Culture et du MAE (...). »

Le but recherché, notamment par le Comité interministériel qui se réunit sur une base régulière, est une visibilité et une mise en valeur accrues des ressources culturelles nationales. Elle ne se fera pas sans engager davantage les Départements concernés et leurs représentations à l'étranger dans les projets à réaliser. Si le comité interministériel ainsi dénommé est récent et composé de manière informelle et sur une base ad hoc, il convient néanmoins de souligner ici l'appui régulier, -- tant logistique que financier -- et en même temps collégial reçu tout au long de 2009 de la part du MC et, par extension, des institutions qui en dépendent. Aussi, pour simplifier les procédures dans certains domaines telle la participation croissante du Luxembourg à des festivals de cinéma à l'étranger, les deux Départements se sont accordés sur des arrangements financiers communs.

Pour le compte de ses missions à l'étranger, le MAE/DIR6 a géré en 2009, à l'instar des années précédentes, un budget doté de 50.000 EUR destiné à des activités culturelles coorganisées respectivement cofinancées par l'intermédiaire de nos postes et imputables à l'article budgétaire 01.1.12.300. La réalisation d'une vingtaine de projets culturels d'envergures diverses par an représente une constante dans la mesure où le budget est resté de grandeur égale depuis des années. La manière de gérer les projets soumis pour examen et accord par les missions diplomatiques aux Directions concernées (D VI et IV) et arrêtés en consultation avec le Secrétaire Général constitue donc une approche au profil stable et au rapport coût / efficacité réel et plus que satisfaisant.

Dans un autre ordre de grandeur, le réseau existant des Maisons du Grand-Duché de Luxembourg (Bruxelles, Berlin, Tokyo, New York, Madrid et Varsovie) met en vitrine la dimension culturelle

du pays « in loco ». Les MGDL sont gérées sur place par les missions diplomatiques et consulaires respectives. En 2009 elles se partageaient un budget annuel commun de 150.000 EUR tel qu'il est réparti dans l'article budgétaire 01.1.12.300 susmentionné.

Il convient de préciser qu'une future inclusion d'autres Ambassades (ex. La Haye, Londres) dans le concept général des MGDL reste à l'examen. Il est songé à cet égard à une éventuelle cogestion des intérêts promotionnels du MAE, des Ministères de la Culture, du Tourisme et de l'Economie (et/ou autres partenaires des secteurs public et privé).

Une formule innovatrice a su faire ses preuves depuis le début de l'année 2009 à Paris où le personnel de notre Ambassade, faute de pouvoir organiser des événements in loco comme les MGDL, a été renforcé par une employée rémunérée directement par le MC et chargée d'assurer une présence culturelle luxembourgeoise en premier lieu dans la capitale française.

A part l'appui plutôt régulier du MC, les activités réalisées par nos missions diplomatiques peuvent fort opportunément bénéficier de cofinancements conséquents sur certains projets (ex. le budget « image de marque » du MAE/DIR2), des aides d'appoint sur d'autres (c'était notamment le cas pour l'événement « Luxembourg et Grande Région 2007 »). De même les implications budgétaires pour le programme à réaliser, tant en République Tchèque qu'au Grand-Duché, à l'occasion du 700<sup>e</sup> anniversaire de l'ascension des Luxembourg au trône de Bohême en 2010, - et dont les préparatifs en ont été mis sur pied en 2008/2009 par notre Ambassadeur à Prague, en coordination étroite avec le MC -, seront telles que les dépenses incomberont nécessairement aux deux Départements.

En général, il importe de souligner que dans une très large mesure le succès des manifestations proposées repose sur l'excellente collaboration entre le secteur public, Ministères, Ville de Luxembourg et institutions (Agence luxembourgeoise d'Action culturelle, CCR Neumünster e.a.) concernés, d'une part, et avec les acteurs culturels privés, de l'autre.

Le « Prix Edward Steichen » - qui a comme vocation la promotion des jeunes artistes du Grand-Duché, voire de la Grande Région, au Luxembourg et aux Etats-Unis - est depuis 2005 alloué tous les deux ans et consiste en une bourse avec résidence/formation d'artiste de six mois à New York et une présentation d'œuvres au public par la suite. Le Prix 2009 doté de 50.000 EUR est décerné le 3 février 2010 à la jeune artiste française Bertille Bak. Rappelons que le budget composite provient d'un apport du MC, du MAE et de sponsors du secteur privé et est géré par l'asbl de droit luxembourgeois « Edward Steichen Award/ ESA ».

## **B. Relations culturelles multilatérales**

Comme chaque année, au niveau de l'Union Européenne, deux réunions informelles des Directeurs Généraux des relations culturelles des Etats membres se sont tenues en 2009 : l'une sous Présidence tchèque, à Prague, du 19 au 21 mai, l'autre sous Présidence suédoise, à Jukkasjärvi, du 13 au 16 décembre 2009.



Dans le cadre de la Francophonie et de la promotion de la langue française, rappelons qu'en 2002 fut signé à Paris, entre l'OIF et les Gouvernements de la France, de la Communauté Française Wallonie-Bruxelles et du Luxembourg, un « plan pluriannuel d'action pour le français en préparation de l'élargissement de l'UE ». Une partie du plan, qui répond à la nécessité de revoir la place de la langue française dans l'Union, a pour objet la formation au français aussi bien de fonctionnaires des nouveaux pays membres au sein des institutions communautaires que des fonctionnaires et cadres travaillant dans l'administration publique de ces pays.

De tels arrangements bilatéraux relatifs à une formation au français, sur base du plan de 2002, sont en vigueur actuellement avec l'Autriche, la Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Grèce, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République Tchèque.

Pour la première fois en 2007, le MAE avait d'ailleurs offert dans ce cadre une bourse de trois semaines à une jeune diplomate roumaine.

## **7. PROTOCOLE ET CHANCELLERIE**

La Fête nationale 2009 a, comme de coutume, rassemblé l'ensemble du corps diplomatique accrédité au Luxembourg. M. le Ministre des Affaires étrangères a accueilli 306 invités au traditionnel déjeuner du 23 juin 2009. Parmi les invités officiels figuraient, outre les Ambassadeurs et Chargés d'affaires a.i. des Ambassades accréditées au Luxembourg, les Hauts Représentants des Institutions européennes ayant leur siège à Luxembourg. La journée a également été marquée par le Te Deum à la cathédrale, auquel ont assisté 267 membres des corps diplomatique et consulaire et des institutions européennes, ainsi que par la parade militaire.

En décembre 2009, le Corps diplomatique accrédité au Grand-Duché de Luxembourg représente 168 Etats dont 24 ont une Ambassade résidente au Grand-Duché de Luxembourg.

Au courant de l'année 2009, 39 nouvelles demandes d'agrément ont été introduites. Pendant cette même période, 37 Ambassadeurs bilatéraux ont remis leurs lettres de créances à Son Altesse Royale le Grand-Duc, dont cinq Ambassadeurs résidents.

17 Ambassadeurs ont fait part de leur fin de mission, dont 15 ont été reçus en audience de congé par S.A.R le Grand-Duc, parmi eux sept Ambassadeurs résidents: Japon, Grèce, Finlande, Hongrie, Russie, Etats-Unis d'Amérique et Turquie. Une Ambassade résidente (Hongrie) a cessé son activité à Luxembourg en 2009, du moins à titre provisoire.

Assurant la gestion administrative du corps diplomatique résident, la Direction du Protocole est intervenue dans la gestion des personnes bénéficiant du statut diplomatique en établissant 179 cartes diplomatiques et titres de légitimation et en prolongeant 118 cartes diplomatiques et titres de légitimation. Par ailleurs, le Protocole a émis 94 immatriculations sous plaques CD et a traité quelque 2600 demandes en exonération de la TVA introduites par les Ambassades, les Institutions

et les fonctionnaires européens. Le traitement des propositions de distinctions honorifiques a également été assuré par le Protocole.

### **A. Au service des Luxembourgeois à l'étranger**

#### Rapatriements

En 2009 la Direction du Protocole et de la Chancellerie, en liaison étroite avec les proches et/ou le Ministère de la Famille, est intervenue seize fois pour prêter assistance à des ressortissants luxembourgeois en situation de détresse à l'étranger. La Direction du Protocole a également prêté assistance aux familles d'une dizaine de ressortissants luxembourgeois décédés à l'étranger afin d'assurer le rapatriement des dépouilles mortelles.

#### État civil, nationalité

Durant l'année 2009 la Direction du Protocole et de la Chancellerie a répondu à une centaine de demandes de renseignements au sujet de la nationalité luxembourgeoise et d'état civil. Elle a transmis une dizaine de demandes de nationalité et une vingtaine d'annotations marginales aux administrations et ambassades concernées.

#### Extraditions

En 2009 la Chancellerie a transmis quatre demandes d'extradition aux autorités compétentes.

#### Affaires judiciaires

Dans le domaine de transmission de documents judiciaires, la Chancellerie a transmis 77 commissions rogatoires internationales, six demandes d'entraide judiciaire ainsi que 18 avis de condamnation aux autorités et institutions concernées.

#### Objets trouvés

La Direction du Protocole et de la Chancellerie s'est chargée de la collecte et de l'envoi au Service national des Objets trouvés de 235 objets de toute nature, perdus ou volés à l'étranger et appartenant à des ressortissants luxembourgeois ainsi que de la transmission aux ambassades respectives de 38 objets trouvés appartenant à des non-résidents.

### **B. Représentation consulaire luxembourgeoise à l'étranger**

Le réseau consulaire luxembourgeois comprend en 2009 :

- 6 Consulats de carrière
- 19 sections consulaires
- 13 Consulats Généraux honoraires
- 118 Consulats honoraires

### Consul Général nommé en 2009

M. Georges SCHMIT a été nommé aux fonctions de Consul Général du Grand-Duché de Luxembourg à San Francisco en date du 9 septembre 2009.

### Consuls / Vice-consuls nommés en 2009

M. Marc GODEFROID a été nommé aux fonctions de Consul près l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Bruxelles (28 août 2009)

M. Serge HENTZIG été nommé aux fonctions de Consul près l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à La Haye (28 août 2009)

M. Michel GRETHEN été nommé aux fonctions de Consul près l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Rome (28 août 2009)

M. Mario WIESEN a été nommé aux fonctions de Consul près l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Washington (28 août 2009)

M. Jean DAMY a été nommé aux fonctions de Vice-Consul près l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Genève (28 août 2009)

Madame Sonja CLOSENER a été nommée aux fonctions de Vice-Consul près l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Madrid (28 août 2009)

Madame Sarah ANJO a été nommée aux fonctions de Vice-Consul près l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Paris (28 août 2009)

### Corps consulaire honoraire

*a) En vertu du principe selon lequel les Consuls généraux honoraires et les consuls honoraires sont nommés pour une période renouvelable de cinq ans, les mandats suivants ont été prorogés en 2009 :*

Madame Joyce Pate CAPPER, Consul honoraire du Luxembourg au Texas (20 avril 2009)

M. William L. FAILING, Consul honoraire du Luxembourg dans l'Oregon (20 avril 2009)

M. James B. STEICHEN, Consul honoraire du Luxembourg à Indianapolis (20 avril 2009)

M. Gary MANNINA, Consul honoraire du Luxembourg à La Nouvelle Orléans (20 avril 2009)

M. Robert SCHAEFFER, Consul honoraire du Luxembourg au Kansas (20 avril 2009)

M. Carlos Reynaldo LACAYO, Consul honoraire du Luxembourg à Managua – Nicaragua (31 juillet 2009)

M. le Comte Vincenzo ANSIDEI DI CATRANO, Consul honoraire du Luxembourg à Pérouse (21 juillet 2009)

M. Ettore MORONE, Consul honoraire du Luxembourg à Turin (21 juillet 2009)

M. le Comte Antonio COSENZ, Consul honoraire du Luxembourg à Palerme (21 juillet 2009)

M. Gérard HERRBACH, Consul honoraire du Luxembourg à Lyon (14 décembre 2009)

Madame Maria-Christine HEUWERT-MEYERS, Consul honoraire du Grand -Duché de Luxembourg à Rio de Janeiro (14 décembre 2009)

*Par dérogation au principe énoncé ci-avant, le mandat du Consul honoraire suivant a été prorogé pour une période inférieure à cinq ans, à savoir :*

Par arrêté grand-ducal du 21 juillet 2009, le mandat consulaire de M. Hanns MAIER, Consul Général honoraire du Luxembourg à Munich a été prorogé pour une période de six mois.

*b) Les nominations suivantes de nouveaux consuls honoraires sont intervenues en 2009 :*

M. Klaus HARSTE a été nommé aux fonctions de Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Sarrebruck (20 avril 2009)

M. Rajat DALMIA a été nommé aux fonctions de Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Kolkata - Inde (21 juillet 2009)

M. Arif SHADIEV a été nommé aux fonctions de Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Almaty - Kazakhstan (4 décembre 2009).

M. Jeff WELTZIN a été nommé aux fonctions de Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Louisville – Colorado (14 décembre 2009)

M. Donald HANSEN a été nommé aux fonctions de Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Estero –Floride (14 décembre 2009)

*c) Démission honorable de leurs fonctions a été accordée à :*

M. Bjarni ARMANNSSON, Consul honoraire du Luxembourg à Reykjavik (3 mars 2009)

M. Masataka IDE, Consul honoraire du Luxembourg à Osaka (3 mars 2009)

M. Michael WONG PAKSHONG, Consul général honoraire du Luxembourg à Singapour (12 mars 2009)

Madame Ursula BREMME-DE SCHORLEMER, Consul honoraire du Luxembourg à Potsdam (21 juillet 2009) + fermeture du Consulat honoraire

*d) Trois Exequatur ont été accordés par SAR le Grand-Duc à la nomination de consuls honoraires étrangers à Luxembourg :*

Par arrêté grand-ducal du 3 mars 2009, M. Philippe CAHEN a été nommé aux fonctions de Consul honoraire de la Mongolie au Grand-Duché de Luxembourg

Par arrêté grand-ducal du 28 mai 2009, M. Robert ELTER a été nommé aux fonctions de Consul honoraire de la République Gabonaise au Grand-Duché de Luxembourg

Par arrêté grand-ducal du 5 juin 2009, M. Alain KINSCH a été nommé aux fonctions de Consul Général honoraire de la République des Philippines au Grand - Duché de Luxembourg

#### Conseillers de commerce extérieur

*Ont été nommés par arrêtés ministériels pour une période renouvelable de cinq ans :*

M. Frank THOME, Conseiller du Commerce extérieur à Abou Dhabi (29 avril 2009)

*Ont été prorogés par arrêtés ministériels pour une période renouvelable de cinq ans :*

M. Jürg L. STEINACHER, Conseiller du Commerce extérieur en Suisse (10 février 2009)

M. Ettore SCERAL, Conseiller du Commerce extérieur à Naples (18 mai 2009)

M. Marco WAMPACH, Conseiller de Commerce extérieur au Vietnam (14 juillet 2009)

M. Iqbal QURESHI, Conseiller de Commerce extérieur à Koweït City (19 novembre 2009)

## ANNEXE I

### Visites et manifestations à Luxembourg en 2009

#### JANVIER

- 13 janvier 5<sup>e</sup> Commission de Partenariat entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement du Niger
- 13 janvier Commission mixte de la coopération économique entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) et la Fédération de Russie
- 14 janvier Visite de Diplomates stagiaires belges à Luxembourg
- 19 janvier Visite de travail de SEM Meir SHITRIT,  
Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur de l'Etat d'Israël
- 21 janvier Visite de travail de SEM Mahdi SAFARI,  
Vice- Ministre des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran
- 27 janvier Visite de travail de Monsieur Hans-Gert PÖTTERING,  
Président du Parlement européen
- 27 janvier 5<sup>e</sup> Commission de Partenariat entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République du Salvador
- 28 janvier Visite de travail de SEM Herman VAN ROMPUY,  
Premier Ministre du Royaume de Belgique

#### FEVRIER

- 04 février Visite de Monsieur Norbert LAMMERT,  
Bundestagspräsident
- 10 février Visite de travail de SEM Ali BABACAN,  
Ministre des Affaires étrangères de Turquie
- 19 février Visite de travail de SEM Mikolaj DOWGIELEWICZ,  
Secrétaire d'État à l'Office du Comité de l'Intégration européenne de la République de Pologne
- 24 février Visite d'Etat de SEM le Président de la République italienne  
et de Madame Giorgio NAPOLITANO

#### MARS

- 2 mars Visite de Monsieur Soumaïla CISSÉ,  
Président de la Commission de l'UEMOA

- 2 mars Visite de travail de Monsieur Philippe KIRSCH,  
Président de la Cour Pénale Internationale
- 5 - 6 mars Visite de travail de SEM Nur Hassan WIRAJUDA,  
Ministre des Affaires étrangères d'Indonésie
- 8 mars Réunion de travail entre Monsieur Hans-Rudolf MERZ,  
Président fédéral et Ministre des Finances de la Confédération helvétique,  
Monsieur Josef PRÖLL,  
Vice-Chancelier et Ministre fédéral des Finances de la République d'Autriche  
et Monsieur Luc Frieden,  
Ministre du Trésor et du Budget
- 17 mars Réunion entre SEM Jean ASSELBORN et le Conseil des Ambassadeurs  
arabes
- 18 mars Visite de travail de SEM Grigol VASHADZE,  
Ministre des Affaires étrangères de Géorgie
- 21 mars Visite de travail de SEM Sanjaa BAYAR,  
Premier Ministre de Mongolie
- 25 - 27 mars Visite de SEMme Maria Cristina FONTES LIMA,  
Ministre de la Défense de la République du Cap Vert
- 30 mars Visite de travail de Monsieur Antonio GUTERRES,  
Haut Commissaire pour les Réfugiés (UNHCR)

#### AVRIL

- Avril Réunions des Conseils formels de l'Union européenne à Luxembourg
- 2 avril Visite de l'Académie diplomatique de Vienne
- 6 avril Visite officielle de SEM Modibo SIDIBE,  
Premier Ministre de la République du Mali
- 9 avril Visite du Dr Jacques DIOUF,  
Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et  
l'Agriculture (FAO)
- 26 avril Rencontre des Ministres des Affaires étrangères du Benelux et des Etats baltes
- 27 avril Visite de travail de Monsieur Kofi ANNAN,  
Président du Global Humanitarian Forum
- 27 avril Visite privée de SEM Frank-Walter STEINMEIER,  
Ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne
- 27 et 28 avril Visite de travail de SEM Serguey Viktorovich LAVROV,  
Ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie

## MAI

- 4 mai Visite de Monsieur Sang-Hyun SONG,  
Président de la Cour Pénale Internationale
- 6 mai Visite de travail de SEM Cheikh Ahmed BIN MOHAMMED AL KHALIFA,  
Ministre des Finances du Royaume de Bahreïn
- 15 mai Visite de travail de SEM Jan KOHOUT,  
Ministre des Affaires de la République tchèque
- 20 mai Visite officielle de SEM Jaap DE HOOP SCHEFFER,  
Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
- 21-22 mai Visite de SEDr. Klaus TSCHÜTSCHER,  
Gouverneur, Ministre des Finances, de la Famille du Fürstentum Liechtenstein
- 25 mai Visite de travail de SEM Somsavat LENGSAVAD,  
Vice-Premier Ministre de la République Démocratique Populaire du Laos
- 26 mai Visite de travail de Monsieur Jakob KELLENBERGER,  
Président du CICR

## JUIN

- Juin Réunions des Conseils formels de l'Union européenne à Luxembourg
- 3 juin Visite de travail de SEM Jan KOHOUT,  
Ministre des Affaires étrangères de la République tchèque
- 4 juin Petit-déjeuner de travail des Ministres Benelux de l'Immigration
- 14 juin Dîner de travail des Ministres des Affaires étrangères du Benelux
- 15 juin Dîner Proche-Orient au château de Senningen
- 16 juin Visite de travail de SEMme Yulia TYMOSHENKO,  
Premier Ministre d'Ukraine
- 23 juin Fête nationale

## JUILLET

- 1<sup>er</sup> juillet Visite de travail de SEM Andrus ANSIP,  
Premier Ministre de la République d'Estonie

## SEPTEMBRE

- 7 septembre Visite de travail de SEM Joergen NICLASSEN,  
Ministre des Affaires étrangères des Îles Féroé



- 8 septembre Visite de travail de SEM Yves LETERME,  
Ministre des Affaires étrangères du Royaume de Belgique
- 10 septembre Célébration du 65<sup>ième</sup> anniversaire de la Libération du Grand-Duché de  
Luxembourg
- 30 septembre Visite de travail de SEM Mehmet SIMSEK,  
Ministre des Finances de Turquie
- 30 septembre Visite de SEM Vayalar RAVI,  
Ministre en charge de la Communauté indienne à l'étranger de la République  
de l'Inde

## OCTOBRE

- Octobre Réunions des Conseils formels de l'Union européenne à Luxembourg
- 6 octobre 5<sup>ème</sup> Commission de Partenariat – Monsieur Valdrack JAENTSCHKE,  
Vice-Ministre à la Coopération de la République du Nicaragua
- 6 octobre Visite de SEM Kiat SITTHEEAMORN,  
Trade Representative de Thaïlande
- 7 octobre Visite de SEM Terje ROED-LARSEN,  
Président du International Peace Institute
- 8 octobre Rencontre de SEM Jean ASSELBORN avec les Ambassadeurs ASEAN
- 11 octobre Journée de la Commémoration nationale
- 14-15 octobre Visite d'Etat de SEMme la Présidente d'Irlande et du Dr McAleese
- 15-17 octobre Strategic Concept Seminar de l'OTAN
- 19 octobre X<sup>ème</sup> Commission de Partenariat – SEM José BRITO,  
Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés de  
la République du Cap Vert
- 23 octobre Visite de travail de SEM Bruno STAGNO,  
Ministre des Affaires étrangères de Costa Rica
- 23 octobre Visite de travail de SEM Mirko CVETKOVIC,  
Premier Ministre de la République de Serbie
- 26 octobre Visite de travail de Monsieur Pierre LELLOUCHE,  
Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes auprès du Ministère des  
Affaires étrangères et européennes
- 27 octobre Visite de travail de Monsieur Thorbjörn JAGLAND,  
Secrétaire général du Conseil de l'Europe

## NOVEMBRE

- 3 novembre Visite de travail de SEM Guido WESTERWILLE,  
Vice-Chancelier, Ministre des Affaires étrangères de la République fédérale  
d'Allemagne
- 3 novembre Visite de travail de Monsieur Soumaïla CISSÉ,  
Président de la Commission de l'Union économique et monétaire Ouest  
Africaine
- 3 novembre Visite de travail de SEM Antonio MILOSOSKI,  
Ministre des Affaires étrangères de l'Ancienne République Yougoslave de  
Macédoine
- 10 novembre Visite de Monsieur CAO Viet Sinh,  
Vice-Ministre du Plan et de l'Investissement de la République socialiste du  
Vietnam / Commission de Partenariat
- 18 novembre Rencontre de SEM Jean ASSELBORN avec les Ambassadeurs d'Amérique  
latine
- 27 novembre Visite du Professeur Andrea RICCARDI de la Communauté de Saint Egidio

## DECEMBRE

- 15 décembre Rencontre de SEM Jean ASSELBORN avec les Ambassadeurs des pays  
d'Afrique
- 17 décembre Visite de Madame Louise ARBOUR,  
Président Directeur général de l'ONG « International Crisis Group »
- 21 décembre Visite de travail de SEM Steven VANACKERE,  
Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères du Royaume de  
Belgique

## ANNEXE II

### Déjeuners de départ en l'honneur des Ambassadeurs accrédités et résidents à Luxembourg

#### AVRIL

22 avril 2009 Déjeuner de départ en l'honneur de :  
Son Excellence Monsieur Kazuhito Tatebe, Ambassadeur du Japon,  
présidé par Monsieur Nicolas Schmit, Ministre délégué aux Affaires  
étrangères et à l'Immigration, au Château de Senningen

#### JUIN

22 juin 2009 Déjeuner de départ en l'honneur de :  
Son Excellence Madame Ann Louise Wagner, Ambassadeur des Etats-Unis  
d'Amérique, présidé par Monsieur Jean Asselborn, Vice-Premier Ministre,  
Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, au Château de  
Senningen

#### JUILLET

13 juillet 2009 Déjeuner de départ en l'honneur de:  
- Son Excellence Madame Tarja Laitinen, Ambassadeur de Finlande,  
- Son Excellence Monsieur Tibor Keckes, Ambassadeur de la République de  
Hongrie  
- Son Excellence Monsieur Dionysios Kodellas, Ambassadeur de la  
République hellénique,  
présidé par Monsieur Nicolas Schmit, Ministre délégué aux Affaires  
étrangères et à l'Immigration, au Château de Bourglinster

#### SEPTEMBRE

9 septembre 2009 Déjeuner de départ en l'honneur de :  
Son Excellence Madame Ayse Ayhan Asya, Ambassadeur de Turquie,  
présidé par Monsieur Jean Asselborn, Vice-Premier Ministre, Ministre des  
Affaires étrangères et de l'Immigration, au Château de Senningen

6 septembre 2009 Déjeuner de départ en l'honneur de :  
Son Excellence Monsieur Edouard Malayan, Ambassadeur de la Fédération  
de Russie, présidé par Monsieur Jean Asselborn, Vice-Premier Ministre,  
Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, au Château de  
Senningen

## ANNEXE III

### Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre des Affaires Etrangères

#### JANVIER

- 13 janvier Visite de travail en Bosnie  
14 - 15 janvier Visite de travail en Albanie  
22 janvier Hintergrundgespräch und Interview im Funkhaus Deutschlandfunk à Cologne  
26 janvier Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles

#### FEVRIER

- 4 - 5 janvier Visite de travail en Grande-Bretagne  
23 février Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles  
25 - 26 février Visite de travail en Norvège

#### MARS

- 2 mars Conférence internationale pour la reconstruction de Gaza à Sharm el Sheikh  
3 mars Conseil des Droits de l'Homme à Genève  
4 - 5 mars OTAN - Réunion informelle des Ministres des Affaires étrangères à Bruxelles  
9 mars Journée consulaire à Berlin  
10 - 11 mars Visite de travail en Irlande  
16 mars Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles  
18 - 20 mars Conseil européen à Bruxelles  
27 - 28 mars Gymnich – Réunion informelle des Ministres des Affaires étrangères en République Tchèque  
31 mars Conférence sur l'Afghanistan à La Haye

#### AVRIL

- 3 avril Discours au « Global Progressive Forum » à Bruxelles  
3 - 4 avril Sommet OTAN à Strasbourg  
5 avril Sommet informel UE-EU à Prague  
6 - 7 avril Alliance des Civilisations à Istanbul  
22 avril Visite de travail en Syrie  
23 avril Visite de travail en Tunisie

29 - 30 avril Conseil de coopération UE-Conseil de Coopération du Golfe dans l'Oman

## MAI

7 mai Sommet oriental à Prague

12 mai Discours au „Berliner Kongress“ à Berlin

13 mai Réunion ministérielle UE-Groupe de Rio à Prague

18 mai Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles

10 mai Réunion informelle des MAE de l'UE à Stockholm

## JUIN

18 - 19 juin Conseil européen à Bruxelles

25 - 26 juin Conférence des Nations Unies à New York

26 - 28 juin Réunion informelle des Ministres des Affaires étrangères de l'OSCE à l'île de Corfou

## JUILLET

27 juillet Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles

30 - 31 juillet Visite de travail aux Etats-Unis

## AOUT

30 août „Bled Strategic Forum“ en Slovénie

## SEPTEMBRE

2 septembre Visite de travail en Serbie

4 - 5 septembre Gymnich – réunion informelle des Ministres des Affaires étrangères à Stockholm

14 septembre Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles

20 – 26 septembre Assemblée Générale des Nations Unies à New York

## OCTOBRE

3 octobre Discours au « Herbstempfang CDU » à Rheinbach

7 octobre Visite de travail en Espagne

12 - 13 octobre Réunion Benelux-Pays Baltes à Vilnius

23 - 24 octobre Conférence : “Economic Recovery and Changing Security Environment” à Riga

29 - 30 octobre Conseil européen à Bruxelles

## NOVEMBRE

- 10 novembre Dîner offert au Ministres des Affaires étrangères UE à l'occasion de la Présidence espagnole à Madrid
- 16 novembre Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles
- 22 - 25 novembre Visite de travail en Thaïlande

## DECEMBRE

- 1 - 2 décembre Conseil ministériel OSCE à Athènes
- 3 - 4 décembre OTAN - Réunion des Ministres des Affaires étrangères à Bruxelles
- 7 - 8 décembre Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures à Bruxelles
- 16 décembre Visite de travail en Espagne
- 18 décembre Discours en l'honneur de M. Frank-Walter Steinmeier à Berlin

## ANNEXE IV

### Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre délégué aux Affaires Etrangères et à l'Immigration

#### JANVIER

- 8 - 9 janvier Conseil Affaires Générales Informel à Prague  
25 - 26 janvier CAGRE à Bruxelles

#### FEVRIER

- 10 - 12 février Visite de travail en Bulgarie et au Kosovo

#### MARS

- 16 mars CAGRE à Bruxelles  
18 - 20 mars Conseil européen

#### AVRIL

- 8 - 12 avril Visite de travail au Cuba  
27 - 29 avril Conférence ministérielle « Building Migration Partnerships » à Prague  
11 - 12 mai Conseil de l'Europe – Comité des Ministres à Madrid

#### JUIN

- 15 - 16 juin Europa-Plus : Parlamentarischer Abend für EU Experten à Berlin  
24 - 25 juin Réunion ministérielle OCDE à Paris

#### JUILLET

- 6 juillet Conseil Ecosoc à Genève  
21 septembre Conseil JAI à Bruxelles

## ANNEXE V

### Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Ministre de la Défense

#### Déplacements de Monsieur le Ministre Jean-Louis Schiltz

##### FEVRIER

- 6 - 8 février « Münchner Sicherheitskonferenz »
- 19 - 20 février Réunion informelle des Ministres de la Défense de l'OTAN à Cracovie

##### MARS

- 5 mars Visite officielle en Belgique auprès du Ministre de la Défense belge, M. Pieter De Crem  
Les ministres ont eu une réunion de travail au cours de laquelle ils ont abordé les relations bilatérales dans le domaine de la défense de même que les sujets à l'ordre du jour de l'OTAN et de l'Union européenne concernant la défense. À l'issue de la réunion de travail, les ministres ont rencontré les jeunes militaires luxembourgeois qui font leurs études d'officier à l'École royale militaire (ERM).
- 12 - 13 mars Réunion informelle des Ministres de la Défense de l'UE à Prague
- 20 mars Entrevue à Berlin avec le Ministre de la Défense M. Franz Josef Jung et avec la Ministre de la Coopération Mme Heidemarie Wieczorek-Zeul : participation au séminaire « Financing the climate agenda : the development perspective »

##### AVRIL

- 3 - 4 avril Sommet OTAN à Strasbourg/Kehl
- 18 - 19 mai Conseil Affaires générales de l'UE avec les Ministres de la Défense et de la Coopération à Bruxelles
- 27-28 mai CAD à Paris
- 11 - 12 juin Réunion des Ministres de la Défense de l'OTAN à Bruxelles
- 21 - 22 juin Réunion des Ministres de la Défense participant au programme A400M à Séville
- 23 - 24 juin Global Humanitarian Forum à Genève



## Déplacements de Monsieur Jean-Marie Halsdorf

### SEPTEMBRE

25 septembre Visite de travail en Belgique à l'invitation de son homologue Pieter de Crem. Les ministres ont d'abord participé à Dixmude à une cérémonie de remise de médailles aux militaires belges et luxembourgeois faisant partie du contingent ISAF 19 (Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan). Ils ont ensuite eu une réunion de travail au cours de laquelle ils ont abordé la coopération bilatérale dans le contexte des opérations de maintien de la paix communes. Ils ont de même eu un échange sur les sujets à l'ordre du jour des prochaines réunions des ministres de la Défense de l'Union européenne et de l'OTAN.

### OCTOBRE

21 – 22 octobre Visite au contingent luxembourgeois KFOR 28. Le ministre était accompagné de cinq parlementaires de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration : Ben Fayot, président de ladite commission, Michel Wolter, Fernand Etgen, Félix Braz et Fernand Kartheiser.  
A Novo Selo le ministre Halsdorf et les députés ont rencontré les vingt-trois militaires de l'armée luxembourgeoise opérant au sein d'une unité française de la force de l'OTAN au Kosovo (KFOR). Ils ont de même eu des entrevues avec le commandant de la KFOR, le général allemand Markus Bentler, et le commandant de la Multinational Task Force North, le général français Arnaud de Sainte Claire de Ville.  
A Pristina Jean-Marie Halsdorf a rencontré le ministre de la Défense du Kosovo, Fehmi Mujota, et avec le vice-ministre de l'Intérieur, Fatmir Xhelili. Il s'est entretenu avec Yves de Kermabon, le chef de mission d'EULEX, et a pu rencontrer les deux policiers luxembourgeois travaillant pour la mission EULEX.

### Consultations ministérielles sur le programme A400M

Au cours de l'année 2009, les ministres de la Défense des pays participant au programme A400M (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Luxembourg, Turquie) ont tenu trois réunions de concertation à Prague (en février), à Séville (en juin) et au Castellet (en juillet).

**Déplacements de Madame la Ministre Marie-Josée Jacobs**

**OCTOBRE**

22 octobre Journées européennes du développement à Stockholm

**NOVEMBRE**

16-17 novembre Conseil Affaires générales avec les Ministres de la Coopération à Bruxelles

**DECEMBRE**

1 - 2 décembre Visite au Sénégal

3 - 4 décembre Visite au Mali

## ANNEXE VI

### Relevé des Traités

Traités signés au nom du Grand-Duché de Luxembourg au cours de la période du 1<sup>er</sup> 59  
janvier au 31 décembre 2009 (y sont inclus 8 Accords, Protocoles et Programmes  
indicatifs de coopération au développement)

Nombre de projets de loi portant approbation de traités soumis à l'avis du Conseil d'Etat 15  
au cours de la même période

Nombre de projets de loi portant approbation de traités au sujet desquels le Conseil 23  
d'Etat a pris position au cours de la même période (avis et avis complémentaires)

Nombre de projets de loi portant approbation de traités déposés à la Chambre des 17  
Députés au cours de la même période

Nombre de projets de loi portant approbation de traités votés par la Chambre des 26  
Députés au cours de la même période

Traités entrés en vigueur à l'égard du Grand-Duché de Luxembourg au cours 25  
de la même période  
(non inclus les Accords et Protocoles de coopération au développement  
entrés en vigueur au cours de cette période)

-----

Les avis concernant les ratifications, adhésions, entrées en vigueur etc. des traités internationaux publiés au Mémorial A de 2009 par le Service des Traités se sont élevés à trois cent vingt (320). Y sont inclus les lois d'approbation et les textes des Accords et Conventions publiés à la suite des lois d'approbation.

En outre, le Service des Traités a établi au courant de l'année 2009 des pleins pouvoirs pour 42 réunions ou conférences internationales.

A côté de ces relevés statistiques sur les activités du Service des Traités, il y a lieu de préciser que les demandes de renseignements adressées à ce Service augmentent régulièrement. Les demandes nous proviennent majoritairement par la voie électronique et concernent toutes sortes de renseignements en relation avec la procédure de ratification au Luxembourg sur l'état des ratifications en général et sur les réserves et déclarations faites par les Etats liés par les différents Actes.

En général les demandes d'information d'ordre juridique sont en progression.

Le Service des Traités est resté continuellement en contact avec les Ministères censés constituer les dossiers nécessaires pour entamer les procédures de ratification des Accords internationaux.

En plus il n'a pas omis de rappeler aux Ministères compétents un certain nombre de dossiers en suspens. Ces dossiers concernent des Actes internationaux, qui n'ont pas encore été signés ou signés mais dont la procédure de ratification n'a jamais été entamée. D'autre part, il a rappelé les dossiers tenus temporairement en suspens.

Au courant de l'année 2009, le Service des Traités a transféré les originaux et copies certifiées conformes des Actes internationaux conservés au Ministère des Affaires étrangères dans des archives nouvellement installés dans le 2<sup>ème</sup> sous-sol du Bâtiment St-Maximin. Ces nouvelles archives permettent une meilleure conservation des documents souvent uniques.

## ANNEXE VII

### Activités de la Direction du Budget, des Finances, de l'Administration et du Contrôle financier des Missions diplomatiques

La Direction du Budget, des Finances, de l'Administration et du Contrôle financier des Missions diplomatiques est en charge de tout ce qui a des implications financières et budgétaires au niveau du Ministère des Affaires étrangères. Il s'agit en particulier:

- de l'application du statut financier des missions diplomatiques et consulaires à l'étranger ;
- de la préparation et de l'exécution du budget annuel du Département et de ses missions diplomatiques et consulaires à l'étranger ;
- de la gestion du parc immobilier (ambassades et consulats) ;
- de l'administration du personnel détaché auprès des missions luxembourgeoises à l'étranger ;
- de l'administration du personnel recruté localement auprès des missions luxembourgeoises à l'étranger
- du contrôle des comptes annuels des missions diplomatiques et consulaires luxembourgeoises ;
- de la gestion des frais de route et de séjour de tous les agents du Département et des missions à l'étranger ;
- de la supervision des consulats honoraires (aspects financiers).

Au niveau du personnel, la Direction du Budget, des Finances, de l'Administration et du Contrôle financier des Missions diplomatiques a géré, en 2009, 130 fonctionnaires détachés à l'étranger avec leurs membres de famille, ainsi que 219 employés recrutés localement, soit en tout un peu moins de 400 personnes. Le Ministère des Affaires étrangères se met aussi au service des autres départements ministériels et administrations qui choisissent de détacher des collaborateurs à l'étranger. Parmi les 130 fonctionnaires mentionnés plus haut se trouvent 105 agents du Ministère des Affaires étrangères et 25 agents relevant d'autres ministères ou administrations. Parmi ces 25 collaborateurs, 22 sont affectés à la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Union européenne et 3 sont en mission à Genève, Londres et Vienne respectivement.

An niveau des frais de route, la Direction du Budget et des Finances a vérifié en 2009 la régularité des demandes de voyage de service et a géré les déclarations de frais de route de plus de 200 agents, dont une bonne partie font partie d'autres ministères ou administrations. Pour les employés recrutés localement, il y a lieu de signaler que la Direction du Budget et des Finances se charge de l'établissement et de la gestion des contrats de travail de cette main d'œuvre basée dans une trentaine de pays différents.

En outre, la Direction du Budget s'occupe, en étroite collaboration avec l'Administration des Bâtiments publics de l'Etat, de l'entretien et des réparations des locaux abritant les chancelleries et résidences de ses missions diplomatiques et consulaires à l'étranger. En 2009, l'Etat luxembourgeois était propriétaire de 33 immeubles ou appartements et locataire de 19 autres. La dernière location en date remonte à avril 2009 où des surfaces nouvelles ont été louées à Beijing pour héberger les bureaux de l'ambassade, l'ancienne chancellerie étant devenue trop exiguë.

Le budget géré par la Direction du Budget et des Finances est de l'ordre de 60 millions d'Euros. A ceci s'ajoute le budget de la Direction de la Coopération au Développement et de la Direction de la Défense, qui gèrent leur budget d'une façon autonome. Il y a lieu de signaler que les frais liés au rapatriement de ressortissants étrangers non autorisés à prolonger leur séjour au Luxembourg sont financés par le truchement le budget du Ministère des Affaires étrangères, et plus particulièrement de la Direction de l'Immigration.

Le budget du Ministère des Affaires étrangères fait l'objet d'un processus de révision constant afin d'en rendre l'application aussi efficace que possible, tout en garantissant un contrôle rigoureux des dépenses, que ce soit au niveau du Département ou dans les missions diplomatiques et consulaires à l'étranger. La complexité de la gestion financière et administrative de plus de trente missions diplomatiques ou consulaires dans presque autant d'Etats, présentant toutes leurs particularités, ne cesse d'augmenter. C'est pourquoi la Direction du Budget et des Finances veille à doter son système de gestion et de contrôle budgétaire d'un degré suffisant de flexibilité. Elle a notamment procédé à des modifications structurelles dans le budget réservé aux missions à l'étranger, visant une simplification des procédures en leur permettant d'appliquer davantage les principes d'une gestion plus autonome des dotations mises à leur disposition. En 2009, elle a de nouveau envoyé des missions de soutien administratif et comptable du personnel local dans de nombreuses missions à l'étranger.

Le contrôle financier des missions diplomatiques se fait par la Direction du Budget et des Finances en collaboration étroite avec la Trésorerie de l'Etat, la Direction du Contrôle financier et la Cour des Comptes.

## **ANNEXE VIII**

### **Activités du Bureau des passeports, visas et légalisations du 01.01.2009 au 31.12.2009**

#### **A. Le service des visas**

L'année 2009 a été avant tout marquée par les préparations du projet VIS (Visa Information System).

Le projet était à l'ordre du jour de plusieurs groupes au niveau communautaire (GT Visa, Vision, VIS, FoVIS,...) et donna lieu à plusieurs réunions à Luxembourg même. En effet, même si le projet concerne avant tout le MAE, des services du Ministère de l'Intérieur et de la Grande Région (Police) et du Ministère d'Etat sont également concernés.

Au niveau national il s'agit avant tout d'organiser la mise en œuvre et la réalisation des décisions prises par l'Union Européenne en 2009.

En pratique le MAE s'est lancé dans l'élaboration d'un nouveau programme de saisie (avec le concours du Centre des technologies de l'information de l'Etat), a passé (avec succès) des tests de connectivité avec le VIS central installé à Strasbourg et a préparé l'installation du programme dans les missions diplomatiques.

Cependant il faut mentionner que le projet entier a été reporté de janvier 2010 à décembre 2010, ceci suite à des problèmes de réalisation dans divers autres Etats membres.

Les accords de facilitation avec la Serbie, le Monténégro et la Macédoine sont entrés en vigueur le 19 décembre 2009. Ces levées de l'obligation visa auront une incidence sur la quantité des visas à délivrer.

Une évaluation des autres accords existants (Russie, Ukraine et Moldavie) a été commencée sous Présidence suédoise.

#### **B. Le service des légalisations**

Une nouvelle vignette sécurisée a été introduite début 2009. Comme déjà mentionné dans le dernier rapport, la vignette a connu avant tout un changement de design en reprenant entre autres les contours du Grand-Duché du Luxembourg.

Une autre nouveauté a été l'introduction du système de paiement via carte bancaire début 2009. Ce mode de paiement présente un atout pour les clients et en même temps contribue à la sécurité des agents qui ne doivent plus manipuler l'argent cash.

Il reste à mentionner que le nombre de légalisations a connu une légère baisse par rapport à 2008 (pour plus de détails voir le point opérations réalisées).

### **C. Le service des passeports**

Le principal projet du Bureau des passeports, visas et légalisations était en 2009 l'introduction de la nouvelle génération de passeports comprenant les empreintes digitales conformément au règlement CE n°2252/2004.

Le projet a débuté moyennant des réunions interministérielles (Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration, Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur et Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative).

Lors de ces rencontres les grands traits du projet ont été discutés tel que le choix de soumission, l'organisation du Budget, création des groupes de travail (passeport, carte d'identité, permis de séjour), l'emploi des cartes Luxtrust et la problématique des centres régionaux.

En préparation du projet, le MAE a également publié un nouveau règlement grand-ducal datant du 25 janvier 2009 fixant les modalités pour l'obtention d'un passeport biométrique, titre de voyage biométrique pour étrangers, apatrides et réfugiés ainsi que pour l'obtention de légalisations. La publication au Mémorial a eu lieu le 28 janvier 2009.

Lors de la phase d'élaboration du programme le MAE a eu des réunions de concertation avec le Syvicol ainsi que des représentants des communes. Il y avait également des échanges d'expériences avec les participants du projet Biodev et les Ambassades portugaise et suédoise.

De plus la Commission nationale de protection des données a été consultée et a donné son avis sur le projet.

Finalement il a été décidé d'équiper les communes d'une station permettant à la fois la capture des empreintes digitales, de la photo et de la signature, ceci dans le but d'atteindre une sécurisation maximale des données personnelles.

Pour les ambassades et consulats généraux le MAE a eu recours à une deuxième variante, à savoir un scanner d'empreintes digitales séparé du scanner de photos et signature cependant permettant, le moment venu, la collecte de dix empreintes digitales en vue du projet VIS (visas).

Le Bureau des passeports accueille les deux variantes dans ses guichets, permettant ainsi aux personnes qui le souhaitent d'apporter une photo traditionnelle conforme aux normes ICAO pour leur demande de passeport.

Une fois toutes ces décisions prises, les collaborateurs du Bureau des passeports ont fait un tour des 116 communes afin de leur expliquer les changements à venir.



Dès la réception de la version définitive du nouveau programme (réalisé par la société Intech en collaboration avec Speed Identity), le BPVL a procédé à une formation des employés et fonctionnaires communaux lors de 6 réunions régionales.

De plus un guide détaillé de l'utilisateur a été rédigé et distribué aux communes.

Pour clôturer le volet formation des communes le BPVL, a organisé une dernière réunion quelques jours avant la mise en œuvre afin de donner aux communes une possibilité de clarifier les derniers points ouverts.

Côté ambassades et consulats généraux, la formation a également été assurée par le Bureau des passeports qui a envoyé ses collaborateurs auprès des postes diplomatiques afin d'assurer une formation sur place. Les missions ont également reçu les documents d'informations ainsi qu'une version adaptée à leurs besoins du guide d'utilisation.

La mise en œuvre du nouveau système a eu lieu le lundi 29 juin 2009, en conformité avec le planning européen.

Le BPVL a pris la décision de se rendre encore une fois auprès de toutes les communes afin de revoir les problèmes survenant et de collecter les dernières condoléances.

Il reste à mentionner que le BPVL a pris soin de diffuser les certificats des nouveaux passeports afin que les autres pays soient en mesure d'effectuer les contrôles nécessaires aux frontières.

A côté de ce grand projet, le Bureau des passeports, visas et légalisations a procédé en 2009 à l'envoi des spécimens et la distribution des nouveaux laissez-passer aux ambassades.

#### **D. Opérations réalisées par les trois services**

Quant aux différentes opérations réalisées par les trois services au cours de l'année 2009, il y a lieu d'étudier de plus près les différents graphiques repris en annexe.

Pour le service des légalisations (*voir annexe point (5)*) la tendance des années passées est interrompue.

En effet, cette année le service a enregistré 46 198 documents traités. Ceci constitue une diminution de 7 971 unités par rapport à 2008.

Le service visas (*voir annexe point (3)*) a de nouveau connu une légère baisse de demandes introduites, de 10 921 en 2008 à 9 272 en 2009. Comme déjà évoqué l'année passée cette baisse est due à l'introduction des accords de facilitation, lesquels favorisent la délivrance de visas à multiples entrées d'une validité jusqu'à 5 ans. Vu l'entrée en vigueur de certains accords d'exemption p.ex. avec la Serbie, la Macédoine et le Monténégro ce chiffre va probablement encore baisser dans les années à venir.

Cependant, depuis la l'entrée en vigueur de la loi du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration, à partir du 1<sup>er</sup> octobre le service a reçu une nouvelle tâche, à savoir l'accord préalable des engagements de prise en charge. Ainsi le service a traité en 2009 5 375 engagements de prise en charge (*voir annexe point (4)*).

Les statistiques des passeports connaissent, par rapport à 2008, une baisse de 31 481 à 26 790 passeports ordinaires. Par contre une légère hausse des passeports diplomatique (de 160 à 162) et de service (de 176 à 197) a pu être constatée (*voir annexe point (1)*).

Aux niveaux des titres de voyage une diminution importante a pu être notée, à savoir de 779 à 298 titres. Cette diminution s'explique par le fait que depuis 2008 des titres à validité de 2 resp. 5 sont délivrés au lieu d'un an.

Or une importante hausse des pertes ou vols de passeports a pu être constatée. Le nombre est augmenté de 306 unités par rapport à 2008 et atteint maintenant 898 déclarations de perte ou de vol (*voir annexe point (2)*).

En tout le Bureau des passeports, visas et légalisations a connu une baisse allant de 98 269 actes en 2008 à 89 181 opérations en 2009 (*voir annexe point (6)*). Dans ce contexte il faut rappeler que l'année 2008 était toujours influencée par la situation extraordinaire prévalant en été 2007 avec la production accrue de passeports pour mineurs. La production totale se trouve toujours au-dessus de celle de 2006 (21 326).

Au niveau des recettes (*voir annexe point (7)*) la baisse des actes a naturellement des répercussions. En tout le Bureau des passeports, visas et légalisations connaît une baisse des recettes par rapport à 2008 de 201 335€ , restant 1 020 985€.

Comme l'année passée, il faut également mentionner que le Service visa a concédé environ 650 vignettes de visas à la Direction de l'Immigration (afin que celle-ci puisse imprimer des permis de séjour inférieurs à 3 mois).

Les taxes demandées pour ces vignettes dépendent de la législation de la Direction de l'Immigration et sont donc assez variables. Elles sont directement transmises aux comptes de l'Enregistrement par la Direction de l'Immigration sans constituer une recette pour le Bureau des passeports, visas et légalisations.

### **E. Médiateur**

Le Bureau des passeports, visas et légalisations a également été saisi à plusieurs reprises par le Médiateur suite à des plaintes introduites auprès de ce dernier et ayant trait à des refus de visas touristiques/en vue de mariage par l'autorité compétente, et au nom de famille repris dans les documents de voyage.

Une entrevue du Ministre délégué Nicolas Schmit avec le Médiateur a eu lieu le 12 janvier 2009 au sujet de questions soulevées en relation avec la BPVL.

<b>Délivrance de passeports et titres de voyage</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
passports ordinaires pour résidents à Luxembourg	31481	26790
passports diplomatiques	160	162
passports de service	176	197
titres de voyage pour réfugiés	552	199
titres de voyage pour apatrides	114	47
titres de voyage pour étrangers (règl. grand-ducal 26/01/05)	113	52
<b>total</b>	<b>32596</b>	<b>27447</b>

(1)

<b>Déclarations de perte/vol</b>	<b>592</b>	<b>898</b>
----------------------------------	------------	------------

(2)

#### **Demandes de visas et autorisations de séjour**

introduites à Luxembourg	117	86
soumises par les postes pour consultation du service à Luxembourg	10804	9186
<b>total</b>	<b>10921</b>	<b>9272</b>

(3)

<b>Engagement de prise en charge</b>	<b>0</b>	<b>5375</b>
--------------------------------------	----------	-------------

(4)

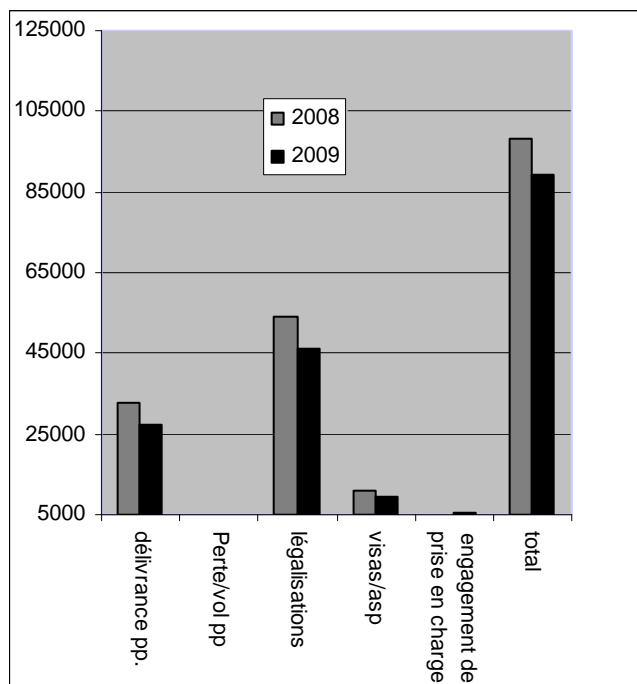
(selon la loi du 29/08/08 sur la libre circulation des personnes et l'immigration)

<b>Légalisations</b>	<b>54160</b>	<b>46189</b>
----------------------	--------------	--------------

(5)

<b>total des opérations</b>	<b>98269</b>	<b>89181</b>
-----------------------------	--------------	--------------

(6)

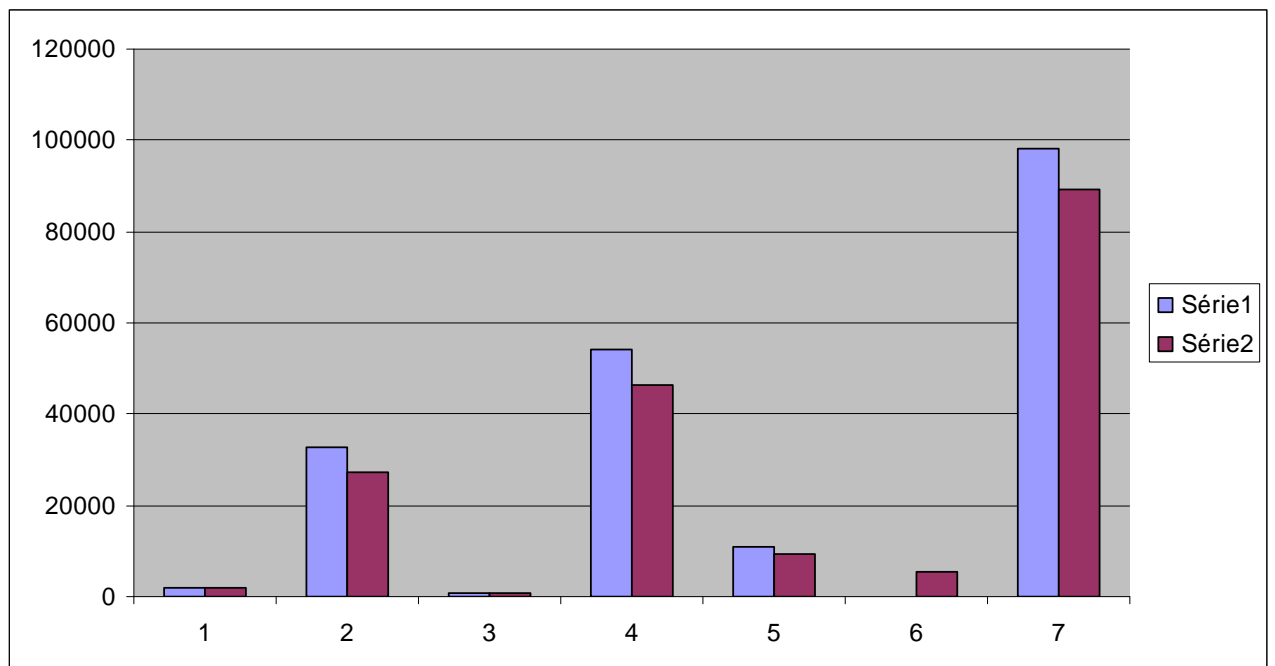


<b>Recettes</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Etablissements de passeports et titres de voyage	948310	787840
Légalisations	270800	230945
Visas et autorisations de séjour	3210	2200
<b>Total</b>	<b>1222320</b>	<b>1020985</b>

(7)

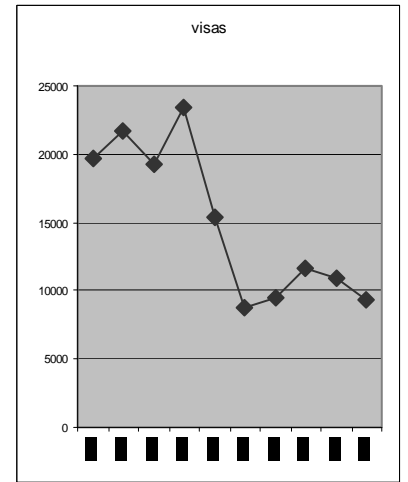
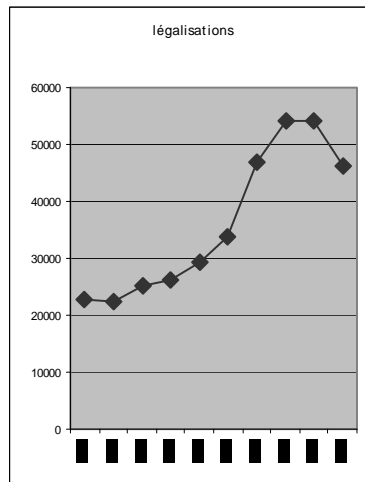
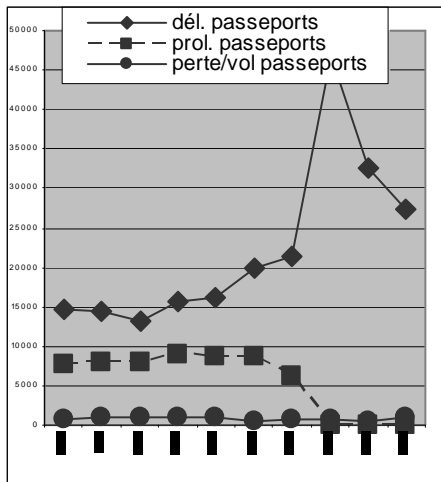
délivrance pp.  
 Perte/vol pp  
 légalisations  
 visas/asp  
 engagement de prise en charge  
 total

	2008	2009
délivrance pp.	32596	27447
Perte/vol pp	592	898
légalisations	54160	46189
visas/asp	10921	9272
engagement de prise en charge	0	5375
<b>total</b>	<b>98269</b>	<b>89181</b>



### Statistiques sur les dix dernières années

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
dél. passeports	14717	14307	13114	15603	16152	19927	21326	46719	32596	27447
prol. passeports	7637	7978	8047	8862	8695	8788	6151	0	0	0
perte/vol passeports	839	924	879	1102	909	511	868	641	592	898
légalisations	22673	22546	25116	26152	29261	33951	46890	53992	54160	46189
visas	19648	21692	19242	23478	15399	8834	9442	11579	10921	9272
eng. de prise en charge	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5375
<b>Total des opérations</b>	<b>65514</b>	<b>67447</b>	<b>66398</b>	<b>75197</b>	<b>70416</b>	<b>72011</b>	<b>84677</b>	<b>112931</b>	<b>98269</b>	<b>89181</b>
	100%	103%	101%	115%	107%	110%	129%	172%	150%	136%



### Recettes

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Total des opérations	65514	67447	66398	75197	70416	72011	84677	112931	98269	89181
Recettes	297055	315663	411883	400356	264898	141734	286406	1421233	1222320	1020985

